

ASPJ

Afrique et Francophonie

2^e trimestre 2014

Volume 5, No. 2

Réseautage pour une voix politique des femmes dans les sociétés déstabilisées du Moyen Orient et de l'Afrique

Une étude préliminaire

Cheryl Van Den Handel, PhD

Jennifer Edwards, PhD

Jacqueline Watson

Un capitalisme africain néo-patrimonial ?

Aventures conceptuelles via John Kenneth Galbraith

Adam Sneyd, PhD

Le Printemps arabe

État d'urgence et réforme constitutionnelle

Andrej Zwitter, PhD

La Chine et Israël

Relations et perspectives futures

Aron Shai, PhD



VISER HAUT ... VOLER, COMBATTRE ET GAGNER

http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj_f/Index_F.asp

Chef d'état-major de l'armée de l'Air américaine
Général Mark A. Welsh III

Commandant, commandement de l'éducation et de la formation de la force aérienne
Général Robin Rand

Commandant et président d'Air University
Général de corps aérien David S. Fadok

Directeur, Air Force Research Institute
Allen G. Peck

Rédacteur en chef

Rémy M. Mauduit

Megan N. Ollendyke
Assistante au rédacteur en chef

Marvin Bassett, PhD
Rédacteur contribuant

Nedra O. Looney
Gestionnaire de la mise en pages et de la pré-production

Daniel M. Armstrong, *Illustrateur*

L. Susan Fair, *Illustratrice*

Air and Space Power Journal (ISSN 1931-728X) est publié trimestriellement. Cette revue est conçue pour servir de forum ouvert à la présentation et à la stimulation de réflexions innovatrices sur la doctrine militaire, la stratégie, la tactique, la structure de force, la préparation et d'autres sujets de la défense nationale. Les points de vue et les opinions exprimés ou implicites dans cette revue sont ceux des auteurs et ne devraient pas être interprétés comme portant la sanction officielle du département de la Défense, de l'armée de l'Air, du Commandement de l'éducation et de la formation des forces aériennes, de l'Air University, ou d'autres agences ou départements du gouvernement des États-Unis.

Dans cette édition, les articles sans notice de copyright peuvent être reproduits entièrement ou partiellement sans permission au préalable. Les articles ayant une notice de copyright peuvent être reproduits sans permission par les agences du gouvernement des États-Unis. S'ils sont reproduits, nous demandons à ce que *Air & Space Power Journal* soit référé. Pour obtenir la permission de reproduire des articles ayant une notice de copyright en dehors du gouvernement des États-Unis, contactez l'auteur directement plutôt que *Air & Space Power Journal*.



<http://www.af.mil>



<http://www.aetc.randolph.af.mil>



<http://www.au.af.mil>

ASPJ—Afrique et Francophonie
155 N. Twining Street
Maxwell AFB AL 36112-6026
USA

Télécopieur : 1 (334) 953-1451
courriel afri.aspjrench@us.af.mil

Visitez *Air and Space Power Journal* en ligne
à <http://www.airpower.au.af.mil>

Abonnez-vous à
<http://www.af.mil/subscribe>

Éditorial

- Une histoire de courage et de persévérance, réexaminée* 2
Rémy M. Mauduit

Articles

- Réseautage pour une voix politique des femmes dans les sociétés
déstabilisées du Moyen Orient et de l'Afrique*
Une étude préliminaire 5
Cheryl Van Den Handel, PhD
Jennifer Edwards, PhD
Jaqueline Watson
- Un capitalisme africain néo-patrimonial ?*
Aventures conceptuelles via John Kenneth Galbraith 23
Adam Sneyd, PhD
- Le Printemps arabe*
État d'urgence et réforme constitutionnelle 54
Andrej Zwitter, PhD
- La Chine et Israël*
Relations et perspectives futures 73
Aron Shai, PhD



Une histoire de courage et de persévérance, réexaminée*

Le jour viendra où les hommes reconnaissent les femmes comme leurs égales, non seulement au coin du feu, mais dans les conseils de la nation. Ensuite, et seulement alors, il y aura la camaraderie parfaite, l'union idéale entre les sexes qui doit aboutir au plus haut développement de la race.

—Susan B. Anthony (1820-1906)
Suffragette américaine

La moitié de l'humanité subit discrimination et violence partout dans le monde. Les femmes dans les pays en développement sont entravées par plusieurs des mêmes préoccupations que rencontrent les femmes dans d'autres pays, mais elles font face à de nombreux autres défis à leur sécurité physique et économique, leurs droits et leur dignité. Ces obstacles incluent la pauvreté, l'analphabétisme, l'absence de droits, les facteurs socio-culturels et religieux qui légitiment et tolèrent certaines formes quotidiennes de violence, de discrimination et de marginalisation de la femme dans la famille, la communauté et la sphère publique. Au non-respect des lois nationales par les états, à la corruption au service de l'impunité, aux dysfonctionnements des services publics s'ajoutent de profondes traditions patriarcales, de cultures tribales et de normes sociales conservatrices pour maintenir les femmes, en particulier les femmes issues des milieux pauvres, dans le cercle vicieux de la violence et de la précarité. Tout semble militer pour exclure la femme de la vie publique. Étant donné que dans de nombreux pays, les discriminations sont inscrites dans la loi, les femmes se voient refuser l'égalité des droits dans le mariage et le divorce, la garde des enfants, l'héritage, et ainsi de suite. Les violences à l'égard des femmes continuent due à l'absence de législation les interdisant, aux entraves à la justice ou à l'inaction des pouvoirs publics. Le fait que les auteurs de ces brutalités sont impunis contribue à créer une culture d'impunité qui encourage la répétition de ces crimes. Des enquêtes réalisées récemment ont révélé que les mariages forcés ou précoces, les violences conjugales, les violences sexuelles, les mutilations génitales fémi-

*Voir Rémy M. Mauduit, Une histoire de courage et de persévérance, *Air and Space Power Journal–Afrique et Francophonie*, Vol 2, No 1, premier trimestre 2011, p. 3. http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj_f/digital/archives/2011_1_f.pdf

nines, la traite de femmes, la prostitution forcée, les difficultés d'accès à la propriété, au travail, à l'éducation, à l'héritage ou encore à la santé pour les femmes, restent largement répandus¹.

Par contre, les femmes ne sont pas seulement victimes ; elles sont les principales actrices de leur propre émancipation. Plus de trois quarts des femmes africaines travaillent encore dans le secteur agricole, et selon les experts, elles fournissent soixante-dix pour cent de la production alimentaire, ce qui constitue près de la moitié de la main-d'œuvre agricole et s'occupent de quatre-vingt pour cent à quatre-vingt-dix pour cent de la transformation, du stockage et du transport des aliments². Dans les campagnes africaines, les femmes travaillent sans relâche du matin au soir, cependant, elles n'ont souvent pas droit à la propriété foncière. Elles représentent, par leur travail acharné et leurs modes d'organisation astucieux, les premiers agents économiques et sociaux de l'Afrique. Leur importante présence dans le secteur informel et la production de biens alimentaires font d'elles des agents économiques de premier ordre. Il n'est pas rare de voir aujourd'hui, dans certains pays, la femme tenir le rôle traditionnel de l'homme, c'est-à-dire pourvoir aux besoins de la famille et même parfois prendre aussi en charge économiquement son mari.

En Afrique du Nord, les femmes ont joué un rôle important dans le Printemps arabe. En Tunisie, en Libye et en Égypte, elles sont descendues en grand nombre dans les rues, bien avant les Islamistes et d'autres opportunistes, pour réclamer le droit à la démocratie, à la justice sociale et au droit à la dignité. Inévitablement, elles sont confrontées à des tentatives d'exclusion de la vie publique, à des discriminations et violences de la part de groupes extrémistes, ou des forces de sécurité, le plus souvent en toute impunité. Elles ont gagné le droit de participer à la politique et au processus décisionnel. Malheureusement, les risques de voir cette participation confisquée sont bien présents car les droits des femmes sont les premiers à être sacrifiés par les hommes politiques pour se maintenir au pouvoir et ménager les forces les plus conservatrices.

L'égalité des sexes doit être l'affaire de tous. En Afrique comme ailleurs, la parité des sexes est essentielle pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique. L'égalité des sexes ne doit pas seulement être déclarée, mais doit être suivie par des actions spécifiques et concrètes, par des programmes gouvernementaux qui s'attaquent aux causes profondes de l'inégalité. Les états peuvent mettre fin aux violences contre les femmes en prenant des mesures courageuses et en adoptant des lois plus efficaces qui pénalisent toutes les formes de discriminations et qui soient appuyées par une application stricte et une prévention appropriées. Les chefs d'état devraient être tenus responsables du respect de leurs obligations à l'égard des femmes.

L'une des principales réalisations de la Conférence mondiale sur les droits humains (Conférence de Vienne) a été la reconnaissance formelle, à l'échelon mondial, du fait

que *les droits des femmes sont des droits humains*, et que les droits humains universels sont au-dessus de toute valeur culturelle qui pourrait aller à l'encontre de ces droits. Mais, tant qu'il y a encore des femmes qui subissent les violences et la discrimination à travers le monde, il est hypocrite et irresponsable de dire que les femmes jouissent pleinement et de façon égale aux hommes, de tous les droits et libertés fondamentaux de la personne. La promotion des droits des femmes est inséparable des droits humains, de la démocratie et du développement.

Rémy M. Mauduit, rédacteur en chef
Air and Space Power Journal–Afrique et Francophonie
Maxwell AFB, Alabama

Notes

1. Voir par exemple, « The Epidemic of Violence against Women in Africa », *Rainbo Organization*, consulté le 14 avril 2014, www.rainbo.org/the-epidemic-of-violence-against-women-in-africa/ ; OSIRIM JOHNSON, Mary, « Crisis in the State and the Family: Violence against Women in Zimbabwe », *African Studies Quarterly* 7, nos. 2 et 3 (automne 2003), pp. 153–69, <http://asq.africa.ufl.edu/v7/v7i2-3.pdf> ; et Thomson Reuters Foundation, *Women's Rights in the Arab World: The Worst and Best States for Women*, Londres : Thomson Reuters Foundation, novembre 2013, www.trust.org/application/velocity/spotlight-extensions/womens-rights-in-the-arab-world/english/documents/final-results.pdf.

2. Voir par exemple, KRAMER, Rori, « Gender and Agriculture: Unlocking Africa's Potential », Washington, DC : Women Thrive Worldwide, n.d., <http://womenthrive.org/images/agfactsheet.nov17.pdf%20.pdf> ; MUCAVELE, Saquina, « *The Role of Rural Women in Agriculture* », World Farmers' Organisation, consulté le 14 avril 2014, www.wfo-oma.com/women-in-agriculture/articles/the-role-of-rural-women-in-agriculture.html ; et EMBER, Steve, « African Women Farmers Working for Better Lives », *Voice of America*, le 7 janvier 2014, <http://learningenglish.voanews.com/content/agriculture-africa-women-farmers-plantwise-protection-pests-diseases/1823596.html>.

Réseautage pour une voix politique des femmes dans les sociétés déstabilisées du Moyen Orient et de l’Afrique

Une étude préliminaire

CHERYL VAN DEN HANDEL, PhD*

JENNIFER EDWARDS, PhD**

JACQUELINE WATSON***

En 2003, une Libérienne d’apparence ordinaire mobilisa les femmes de son pays pour retrouver la paix et élire finalement un nouveau gouvernement dirigé par la première présidente africaine. À travers le Moyen-Orient en 2011, les femmes jouèrent un rôle particulièrement visible et vocal dans la Révolution arabe et elles continuent de se mobiliser en faveur des droits de la femme. À présent, certains pays africains sont aux prises avec des bouleversements sociaux et politiques qui menacent de renverser les gouvernements. Le présent article examine la question de savoir si les femmes peuvent agir efficacement comme agents de diffusion de l’information sur les questions féminines dans tout le Moyen Orient et l’Afrique pour se mobiliser en faveur de la paix et se faire entendre sur la scène politique. Nous comparons ensuite l’efficacité des femmes du Moyen Orient et d’Afrique du Nord (MENA) à celle de leurs sœurs

* La docteure Cheryl Van Den Handel est professeure adjointe de science politique et présidente du *Faculty Council* de *Northeastern State University* à Tahlequah, Oklahoma. Elle est titulaire d’un doctorat en science politique et d’une maîtrise en études internationales de *Claremont Graduate University*. La docteure Van Den Handel concentre actuellement ses recherches sur l’autonomisation des femmes et leur participation à la consolidation de la paix et à la vie politique au Moyen Orient et en Afrique.

** La docteure Jennifer Edwards est professeure agrégée de sociologie et coordinatrice du programme de sociologie à *Northeastern State University*. Elle reçut son doctorat en sociologie à *Oklahoma State University* en 2004. Parmi les domaines de recherche auxquels elle s’intéresse à l’heure actuelle figurent les relations entre rites et pouvoir dans divers environnements culturels, l’inégalité sociale et les rôles dévolus à chacun des sexes. Elle a étudié différents groupes en Angleterre, en Irlande du Nord et en Afrique du Nord.

*** Jacqueline Watson est titulaire d’une licence d’anglais et de science politique avec mention d’excellence de *Northeastern State University*, où elle poursuit actuellement des études de troisième cycle. Ses recherches se concentrent sur les activités politiques des populations autochtones. Elle a étudié différents groupes au Brésil et au Sahara, ainsi que les Roms d’Europe.

d’Afrique subsaharienne. Nous concluons que, au fur et à mesure que les femmes bâtissent des réseaux sociaux dans un pays, elles élargissent leur influence au niveau régional en faveur de la résolution des conflits et de la refondation de l’état, d’où l’essor de la société civile sur le continent africain. Les voies et moyens par lesquels les femmes sont mobilisées socialement et politiquement sont toutefois mal compris. Notre étude préliminaire est une étude limitée à trente-trois cas qui examine les voies qui diffusent l’information grâce aux contacts entre femmes, ainsi qu’entre elles et le public, qui permettent aux organisations féminines de transmettre l’information au sens large, d’un pays à l’autre, ainsi qu’à la communauté internationale. Nous utilisons l’étude comme axe théorique et descriptif d’un projet plus vaste. Nous appliquerons ultérieurement l’analyse des réseaux sociaux et la cartographie SIG, servant à identifier les modes d’interaction et de diffusion, à la recherche de points communs viables susceptibles de conduire à une théorie des réseaux sociaux chez les femmes et de leur rôle de diffusion de l’information dans la résolution des conflits.

La culture, les rôles du genre et les théories des mouvements sociaux

Les rôles dévolus à chacun des sexes représentent un élément essentiel des cultures du monde entier. En tant que membres d’une culture et d’une société, les individus se voient enseigner l’importance du sexe et les rôles associés au fait d’être un homme ou une femme. La question à laquelle sont confrontées la sociologie et les autres disciplines des sciences sociales est celle du degré auquel le sexe est lié à la participation aux mouvements sociaux et à leurs directions. Nous étudions dans cette section la signification culturelle du sexe et ses rapports avec le développement des mouvements sociaux et la participation à ceux-ci en examinant les rôles dévolus à chacun des sexes et leur place dans la culture, les théories des mouvements sociaux et la culture du MENA.

Comme indiqué plus haut, les rôles dévolus à chacun des sexes sont significatifs et ils le deviennent via le processus de socialisation liée au sexe. Cette socialisation peut être définie comme « le processus par lequel les individus apprennent le comportement culturel de féminité ou de masculinité associé au sexe biologique féminin ou masculin¹ ». Par conséquent, comme le suggère Linda Lindsey, la socialisation liée au sexe naît d’un processus de construction sociale qui reflète la culture, à partir de laquelle se développent les rôles dévolus à chacun des sexes, offrant des mesures de contrôle social².

Le sexe étant lié à la culture et celle-ci à l’évolution sociale, il est important de comprendre le rôle du sexe dans la création et/ou la perpétuation de l’évolution

sociale. Cette évolution se produit souvent à la suite de progrès, d'un conflit de classes et de l'action politique. Le développement économique et politique peut par conséquent être lié aux changements affectant la condition féminine ou la famille³. Nous avons en outre adopté un cadre élaboré par Janet Giele pour comprendre et évaluer la situation des femmes dans différentes sociétés. Nous identifions six variables comme représentant des facteurs importants de compréhension de la condition féminine. Ce sont : 1) l'expression politique, 2) le travail et la mobilité, 3) la famille, 4) le niveau d'éducation, 5) la santé et le contrôle sexuel et 6) l'expression culturelle⁴. Un rapport existe ainsi entre les mouvements sociaux et le concept de conscience de la sexualisation⁵. Selon M. Bahati Kuumba, « la résistance sociale encourage souvent une prise de conscience des rôles dévolus à chacun des sexes et des relations entre ceux-ci, même lorsque la cible et les objectifs ultimes du mouvement n'ont rien à voir avec l'égalité des sexes⁶ ». Les luttes entre les sexes jouent donc un rôle dans la création de nouveaux types d'action, affectant ainsi la société en général.

La sociologie politique s'appuie sur des théories pour guider les recherches, ainsi que pour analyser et interpréter la société⁷. En ce qui concerne les rapports entre le sexe et les mouvements sociaux, nous utilisons plusieurs perspectives théoriques pour comprendre les processus sociaux qui interviennent dans le développement des mouvements sociaux, la participation à ceux-ci et leur direction. Selon Kuumba, l'emploi d'une théorie sociologique est apparu plus récemment dans l'étude du rôle des femmes dans les mouvements sociaux⁸. Trois théories principales des mouvements sociaux relatives aux rapports entre le sexe et ces mouvements sont identifiées : 1) le modèle du processus politique, 2) la théorie de la mobilisation des ressources et 3) les nouvelles théories des mouvements sociaux.

D'après le modèle du processus politique, il existe certaines conditions qui permettent à un mouvement social de se développer et de réussir. Cette théorie a toutefois sous-estimé le rôle du sexe quant aux rapports de force qui interviennent dans la création d'opportunités politiques. Il existe également un élément subjectif dans ce modèle : « La construction du genre peut arbitrer entre les conditions sociales et le mouvement en déterminant *ce qui est et ce qui n'est pas* perçu comme une opportunité politique⁹ ».

Alors que le modèle du processus politique est focalisé sur les opportunités politiques, la théorie de la mobilisation des ressources met l'accent sur ces dernières et sur la structure organisationnelle qui doit exister pour qu'un mouvement social réussisse. Cette théorie se focalise donc sur les structures administratives et sur les ressources tangibles, ainsi que sur la rationalité des organisateurs comparée à l'émotion et aux idéologies sexistes¹⁰.

Les nouvelles théories des mouvements sociaux ne fondent plus l'activisme sur la classe sociale. Ces perspectives se focalisent plutôt sur la définition de la collectivité et sur l'identité collective, mettant l'accent sur les composantes sociales et psychologiques, ainsi que sur des facteurs subjectifs affectant les processus de mouvement social. Selon Kuumba, « Le fait que les nouvelles théories des mouvements sociaux mettent l'accent sur l'identité collective et la situation sociale, qui sont toutes deux essentielles à la construction du genre, les rend propres à faciliter une analyse sexospécifique, à un certain niveau¹¹ ».

Le rôle des femmes est lié directement à leur condition et ce point est démontré au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Plus particulièrement, la condition liée aux rôles domestiques, au niveau d'éducation et au taux d'alphabétisation reflète les taux de réussite chez les femmes¹². Par conséquent, « une fécondité élevée, un faible taux d'alphabétisation et une participation réduite au marché du travail sont communément liés à la condition inférieure des femmes, qui est à son tour attribuée fréquemment à la prédominance de la loi et des normes islamiques dans les sociétés du Moyen Orient¹³ ». En outre, l'idée selon laquelle les femmes sont différentes et inférieures crée souvent des obstacles à leurs accomplissements et à leur réussite. En conséquence, les femmes sont censées éviter les rôles considérés comme ne leur convenant pas : « La fonction de procréation des femmes sert à justifier cette ségrégation en public, leur obligation de rester au foyer et leur manque de droits civils et légaux¹⁴ ».

Certaines régions du MENA ont vu le développement d'une classe ouvrière et de syndicats puissants. Par conséquent, de nombreux types différents de mouvements, par exemple les mouvements réformateurs, les mouvements religieux, etc., sont apparus dans ces régions et certains des agents les plus décisifs du changement, dans les domaines juridique et politique, ont été des femmes¹⁵.

Les dirigeantes en tant qu'agents du changement

Les femmes peuvent-elles changer les choses lorsqu'elles sont confrontées à des conflits en apparence interminables ? L'art simple de la communication aide-t-il vraiment à soulager les tensions et à encourager la coopération conduisant au changement politique et à la paix ? Les femmes présentées ici répondent à ces questions par l'affirmative. Elles viennent de pays qui couvrent l'ensemble du Moyen Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne, où elles développent des réseaux qui partagent le même objectif : la paix. Cette section sert à examiner, pays par pays, les moyens qu'emploient ces femmes remarquables pour atteindre le résultat collectif qu'elles désirent.

Les Territoires palestiniens occupés et Israël

Derrière les déclarations belliqueuses des politiciens aussi bien en Israël que dans les Territoires palestiniens, les femmes ont pris la tête de la quête de la paix dans leurs pays respectifs. En Palestine, Issam Abdul-Hadi, Amneh Kamal Sulaiman et Zahira Kamal sont des inspirations pour les arabes palestiniennes luttant pour définir leur identité nouvellement apparue dans une société mondialisée¹⁶. Abdul-Hadi assista à la session inaugurale du Conseil national palestinien, qui conduisit à la création du *General Union of Palestinian Women* (GUPW) en 1965, dont elle fut élue présidente, un poste qu'elle continue d'occuper. Elle reçut le prix *Ibn Rushd* de la *Freedom of Thought* en 2000¹⁷. Dans les camps de réfugiés du Liban, Amneh Kamal Sulaiman endura des souffrances considérables et gravit pourtant les échelons pour y devenir conseillère et vice-présidente du GUPW. Amneh crée des réseaux avec les réfugiés pour organiser le travail social et patriotique, tout en luttant pour la paix. Elle est également membre du *Palestinian National Council*¹⁸. Kamal occupa le poste de directrice générale du *Directorate of General Planning and International Cooperation* de l'Autorité nationale palestinienne (ANP) de 1995 à 2005. À ce poste, elle forma un comité interministériel de coordination pour la promotion des femmes. Zahira est également la fondatrice de la première organisation communautaire s'occupant des questions d'autonomisation des femmes, *Palestinian Women's Action*. Elle est affiliée à de nombreuses ONG féminines en Palestine et a travaillé comme porte-parole de la *Palestinian Federation of Women's Action* dans de nombreux pays, y compris la Russie et les États-Unis. Elle est également membre d'*Israeli and Palestinian Networking* ainsi que de *Jerusalem Link*, deux centres associés d'aide aux femmes situés à Jérusalem-Est et Ouest. Zahira a beaucoup écrit sur l'autonomisation des femmes, sur leur participation à la vie politique et sur le processus de paix¹⁹.

En Israël, la metteuse en scène Angelica Livne, les dramaturges Betty Shamieh et Misha Schulman, ainsi que l'actrice Yael Drouyanoff, s'efforcent de promouvoir la paix par le biais des arts et de la société civile²⁰. Livne plaide en faveur de la paix par les arts, mettant l'accent sur les enfants de religions et de cultures d'origines différentes par l'intermédiaire du *Rainbow Theatre*. Faisant participer des enfants de toutes les religions, le théâtre les encourage à se servir de leur corps pour raconter ce qui se passe dans la tête d'un adolescent vivant dans un pays en guerre et exprimer leurs pensées et leur désir d'accepter et d'être acceptés tels qu'ils sont²¹. La scène est rapidement en train de devenir un lieu de prédilection pour les promoteurs du changement dans le conflit israélo-arabe. La pièce de la dramaturge palestinienne Betty Shamieh, *Roar*, met en lumière les expériences vécues par une famille palestinienne vivant dans une ville du Midwest américain qui

abrite une importante communauté arabe. La pièce de Schulman, *Fist*, examine le désarroi d'une famille israélienne dont le fils refuse de continuer à servir dans les forces armées à cause des injustices dont il est témoin, qui résultent de l'occupation de la Palestine. *Peace Child Israel*, fondé par Drouyanoff, est un programme dans lequel des adolescents juifs et arabes expriment leurs propres versions de différentes pièces afin de dépeindre les problèmes réciproques auxquels ils sont confrontés²².

Rela Mazali et Ronit Avni sont des militantes de la société civile qui œuvrent en faveur de la paix. Mazali est l'une des membres fondateurs du *New Profile Movement for the Civilization of Israeli Society*, qui vise à promouvoir chez les jeunes Israéliens la paix par le respect mutuel et l'entente en contestant la militarisation de l'enseignement en Israël, en créant des occasions publiques de débattre et de s'instruire, en informant les jeunes, ainsi qu'en apportant un soutien moral et affectif aux jeunes gens refusant le service militaire²³. Comme fondatrice et directrice générale de *Just Vision*, Avni lança en 2003 un programme conçu pour élargir l'influence des journalistes, responsables politiques et communautés solidaires en les mettant en contact. Elle attire l'attention sur l'action des pacifistes israéliens et palestiniens, ayant remarqué que les médias ignorent ces personnes et groupes. *Just Vision* vise à mettre en lumière leur action et à lui faire gagner du terrain. Le programme a jusqu'ici interviewé cent quatre-vingt responsables civils en hébreu, en arabe et en anglais dans le but de s'associer à des enseignants pour créer des programmes scolaires focalisés sur la façon dont chaque personne peut être un agent du changement²⁴.

Des femmes appartenant aux deux camps ont participé à la *Global Peace Initiative of Women Conference* qui a, depuis 2002, exploré les initiatives de paix entre Palestiniens et Israéliens. Cette initiative « fut fondée pour mobiliser les communautés spirituelles et religieuses du monde dans le but de traiter des problèmes mondiaux fondamentaux tels que le changement climatique, l'environnement, la promotion du rôle central des femmes et le dialogue interconfessionnel²⁵ ». Lors des sommets qui se tinrent de 2002 à 2008, trois choses devinrent claires : 1) la réconciliation n'est pas un exercice politique mais un effort qui laissera le passé derrière soi et préparera l'avenir, 2) les femmes doivent avoir un rôle moteur dans le processus de paix et 3) la réconciliation est un processus interpersonnel qui commence sur le terrain²⁶.

L'impact politique des efforts évoqués plus haut sur les moyens qu'il faudrait donner aux femmes pour promouvoir la paix entre la Palestine et Israël n'apparaît pas encore clairement. Il est certain que la société civile doit s'élargir parmi les Palestiniens et que les femmes doivent être des partenaires à part entière pour arriver à la paix et à la réconciliation. En Israël, il est tout aussi difficile de dire si

les femmes et les groupes pacifistes de la société civile font des progrès politiques quelconques en direction de la paix.

Le Liban

Plutôt que sur la paix, les groupes de femmes du Liban se focalisent sur l'autonomisation politique et civile. Les Libanaises peuvent voter et se présenter aux élections, jouissent de la liberté de parole et de réunion et peuvent défendre les causes qui leur sont chères. Elles font toutefois l'objet d'une forte discrimination en matière d'emplois dans le secteur public. Il leur manque une autonomisation lorsqu'il s'agit de problèmes spécifiques de société et de droits de la personne tels que l'égalité de traitement devant la loi, en particulier au niveau familial²⁷. Le Conseil libanais de lutte contre la violence à l'égard des femmes a organisé des marches et d'autres manifestations publiques, alors que le Conseil des femmes libanaises a organisé des conférences visant à convaincre les politiciens et les autorités religieuses de réduire les restrictions légales et d'améliorer l'accès des femmes à la prise de décisions politiques²⁸.

Les femmes sont insuffisamment représentées dans la vie politique libanaise. Seules les grandes familles peuvent faire élire une femme au parlement. Bahia Hariri est une des quatre seules femmes qui siègent parmi les cent quarante-trois membres du parlement libanais. Elle dirige la commission de l'éducation nationale et s'est attelée à un certain nombre de programmes pilotes dans divers domaines d'études. Se servant de ses positions de parlementaire et de présidente de la commission des femmes de l'Union parlementaire arabe, elle s'est engagée dans le combat pour l'autonomisation des femmes et contre l'inégalité des sexes. Elle est convaincue de l'utilité d'établir des partenariats entre les organisations de la société civile et l'administration aux niveaux local et national afin de poursuivre des projets de développement humain au Liban²⁹.

La Syrie, la Jordanie et d'autres pays

En Syrie et en Jordanie respectivement, le docteur Bouthaina Shaaban, Haifa Abu Ghazaleh et Laurice Hlass ont consacré leur vie à la lutte contre les injustices sociales qui ont frappé les femmes dans le monde arabe. La docteure Shaaban est l'auteur de trois ouvrages sur la vie des femmes arabes. Elle est également conseillère politique et des médias du président syrien Bassar al-Assad. Elle a, au cours des dix dernières années, représenté un excellent exemple pour les femmes qui souhaitent voir promulguer des réformes et qui veulent participer à la vie politique syrienne³⁰. Dans le cadre de ses fonctions de directrice des programmes régionaux d'*UniFem*, Haifa Abu Ghazaleh, a élaboré de nombreux programmes et projets

dans les domaines de la paix, des droits de la femme et de la participation féminine à la vie politique. Elle s'emploie à appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU et la Législation internationale sur les droits de la personne aux organisations dont elle est membre, telles que le ministère jordanien de l'Éducation nationale et la Fédération générale des femmes jordaniennes³¹. Hlass a donné à de nombreuses Jordaniennes l'idée de poursuivre leurs études et d'améliorer leur situation de famille. Elle aide les femmes à recevoir une formation professionnelle et technique dans des ONG telles que, entre autres, *Young Women's Christian Association*, dont elle est présidente, et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies³².

D'autres femmes et organisations féminines jouant un rôle important en Irak, au Koweït, dans les Émirats Arabes Unis (ÉUA), à Oman et en Arabie Saoudite furent également incluses dans les études de cas. Parmi elles, on peut citer la *Iraqi Women's League* et la *Women's Cultural and Social Society* au Koweït. Parmi les dirigeantes qui ont permis aux femmes de faire des progrès sociaux et politiques considérables dans la région figurent Sheika Lubna Al Qasimi, la première femme à devenir ministre des ÉAU et Tiba Al Maoli, la première à être nommée au Conseil législatif d'Oman, où elle participa à la rédaction de deux lois importantes, la *Silk Alqadi Law* et l'*Al Ahwal Al Shakhseyya Law*³³. L'écrivain Laila Nabih Alnamani est membre fondatrice de la *Women's Welfare Society* en Arabie Saoudite, qui représente plus de 35.000 personnes et offre une série de services et de compétences visant à améliorer les conditions de vie des femmes³⁴. La docteure Haifa Jamal Al-Lail, présidente d'*Effat University* en Arabie Saoudite, participe directement au développement de l'enseignement supérieur pour les femmes de ce pays. Elle collabore avec diverses organisations telles que les chambres de commerce de Jeddah et le Forum économique mondial pour exprimer ses inquiétudes quant aux clichés relatifs aux femmes musulmanes, la nécessité d'un dialogue et son engagement en faveur de la paix³⁵.

Les pays du « Printemps arabe »

Les droits de la femme et la viabilité des organisations féminines varient grandement d'un pays de l'Afrique du Nord à l'autre. Les progrès réalisés au cours des trente dernières années se sont dans une large mesure évaporés depuis les révolutions de 2011 en Tunisie et en Égypte³⁶. Pourtant, les dirigeantes et les organisations de défense des droits de la femme ont été actives au cours des deux années qui ont suivi le Printemps arabe.

Les questions relatives aux droits de la femme mobilisent en Tunisie plus de vingt organisations féminines telles que l'Union nationale de la femme tunisienne (UNFT) et l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD). Depuis

juin 1991, la commission *Femme et Développement* a minutieusement examiné les plans de développement pour garantir le respect de l'égalité entre les sexes. Le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (CAWTAR), basé à Tunis, encourage l'égalité entre les sexes par une action de sensibilisation et des ateliers³⁷.

La militante primée des droits de la femme Dalia Ziada, directrice exécutive du Centre Ibn Khaldun pour les recherches sur le développement en Égypte est l'une des huit dirigeantes qui, dans tout le monde arabe, sont engagées dans un mouvement surnommé *Pink Hijab*³⁸. Bien que madame Ziada n'ait pas réussi à se faire élire au parlement en 2011 sur la liste d'un parti politique qu'elle avait fondé avec d'autres révolutionnaires après la révolution de 2011, elle continue de former les militantes et les bloggeuses de son organisation³⁹. Parmi d'autres Égyptiennes engagées dans le mouvement des droits de la femme, on peut citer Rebecca Chiao, fondatrice de *HarassMap*, un site Web qui dépiste via la téléphone portable et l'Internet les agressions sexuelles et autres formes de violence à l'égard des femmes, la militante Soraya Bahgat et Abeer Abo El'ela, du Bureau de la communication du Conseil national de la femme. Ces femmes, qui estiment que les attaques perpétrées à l'encontre des militantes sont de plus en plus fréquentes et lancées délibérément dans le cadre d'une campagne de diffamation des femmes, jouent un rôle-clé dans le maintien de la violence politique à l'encontre des femmes sous les feux de l'actualité⁴⁰.

L'Algérie et le Maroc

Les droits de la femme en Algérie se sont améliorés depuis les années 1970 mais ils sont entravés par les différences en matière religieuse et laïque, ainsi que par l'analphabétisme juridique général des femmes. Les groupes de défense des droits de la femme se sont multipliés depuis 2005 au fur et à mesure que les femmes s'engageaient en plus grand nombre dans le militantisme et la participation civique⁴¹. À la tête du Parti des travailleurs d'Algérie depuis 1990, la militante des droits de la personne Louisa Hanoun a demandé la rédaction d'une nouvelle constitution stipulant l'adoption irréversible de la démocratie. En 2004, Louisa fut choisie par son parti comme candidate à la présidence. Malgré son échec, cela représenta un tournant pour les femmes des pays arabes. Elle fut la première femme de la région MENA à se lancer dans une telle campagne et considère ce fait comme une avancée décisive de la condition féminine dans la région⁴².

L'autonomisation des femmes au Maroc ressemble à celle qui s'est déroulée en Algérie. Un obstacle majeur au progrès socioéconomique des femmes au Maroc est le contexte culturel. La productivité des femmes y est sous-estimée, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Fawzia Talout Meknassi, une

journaliste et directrice d'une grande agence de presse marocaine, La Presse Marocaine, créa le Salon de la femme méditerranéenne en 1997 et le Forum international des femmes en 1999, qu'elle dirige également. Fawzia est en outre un personnage en vue de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Elle est convaincue que, pour que la condition de la femme progresse au Maroc, un changement radical doit se produire dans la culture de son pays et elle travaille sans relâche à la matérialisation de ce changement en créant des réseaux sociaux encourageant la promotion de la femme⁴³.

La militante primée marocaine Najat M'jid est membre de la Commission des droits de l'enfant du Conseil consultatif marocain des droits de l'homme. Elle est également fondatrice et membre active de l'organisation non gouvernementale BAYTI, le premier programme consacré à la situation des enfants sans abri au Maroc. Elle est en partie responsable de la politique nationale marocaine de protection de l'enfance. Najat fut nommée Rapporteur spécial sur le commerce des enfants en mai 2008 par le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme⁴⁴.

Réseautage féminin de la société civile en Afrique

Le principal objectif de notre recherche porte sur la façon dont les femmes travaillent en réseau avec d'autres femmes dans le but de participer à la vie politique et sociale. Comment transmettent-elles des informations aux femmes au-delà des frontières ? Une autre question que nous nous devons poser est : qu'est-ce qui entrave la transmission de l'information et le succès politique ? La transmission via le bouche-à-oreille est le mode le plus simple de transférer l'information mais elle ne conduit pas nécessairement à l'action collective. Se faire élire président, premier ministre ou parlementaire constitue un progrès significatif mais, sans les multiples voix émanant de la société civile, le changement est problématique. Nous avons examiné plus haut des dirigeantes et organisations féminines motivées qui ouvrent aux femmes de la région MENA la voie de la participation à la vie politique et de l'obtention de résultats politiques. La présente section examine les réseaux féminins de la société civile en Afrique, leurs succès et les difficultés qu'ils rencontrent.

Les droits de la femme, la violence à l'égard des femmes et la discrimination sexuelle, sont abordés de manière fragmentée et désordonnée utilisant diverses conventions internationales. Une justice et une prise des décisions politiques axées sur la dimension sexospécifique créent une atmosphère de *résistance et dérobement à la justice* par des pays et des régions, ainsi une perspective abstraite des pro-

grammes d'après-conflit et de consolidation de la paix qui ignore les questions intéressant spécifiquement les femmes⁴⁵.

La docteure Annie Chikwanha conclut que les problèmes affectant l'égalité de traitement dans la résolution des conflits semblent être liés politiquement par l'intermédiaire d'anciennes structures institutionnelles d'origine culturelle telles que les chefs/ainés/médiateurs traditionnels (trente cas), les forces armées et la police (trente-quatre cas), l'administration locale (dix-sept cas), les tribunaux locaux (quatorze cas), la famille, les amis et les voisins (quatorze cas) et d'autres dans une moindre mesure. Elle conclut que les femmes ne possèdent pas les connaissances ni la compétence nécessaires pour obtenir justice à cause de l'analphabétisme, du coût élevé de l'information et des préjugés culturels⁴⁶.

La mesure dans laquelle les initiatives féminines ont des chances de réussir à garantir un accès à la justice et à la participation politique n'apparaît pas clairement. Il est possible de mesurer le nombre de sièges parlementaires occupés par des femmes et de suivre les associations féminines de la société civile mais il est également nécessaire d'entreprendre une étude des initiatives politiques de ces associations et de suivre un certain nombre d'entre elles jusqu'à leur aboutissement. De nombreuses ONG apportent leur assistance aux efforts de résolution des conflits et de consolidation de la paix entrepris par des femmes mais la collecte de données n'est pas harmonisée ni cohérente et, par conséquent, ne se prête pas aux comparaisons. Les réseaux de femmes tels que le projet de promotion du rôle dirigeant des femmes et de renforcement des mouvements féminins dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit en Afrique d'*Akina Mama wa Afrika* (AMwA) réussissent parfois à faire passer des lois dans divers pays africains. Il est difficile aux organisations féminines de la société civile de se perpétuer par suite d'un manque de ressources nécessaires au renforcement des capacités et à l'aide individuelle⁴⁷. *Akina Mama wa Afrika*, un réseau de défense des droits de la femme créé par et pour des Africaines âgées de vingt-cinq à quarante-cinq ans dans le but de partager des informations, des conseils et des compétences, rapporte également que les militantes des droits de la femme sont prises pour cibles à cause de leur franc-parler et de la nature de leur action. L'action des organisations féminines en faveur des Africaines reste toutefois capitale.

Inhérent aux sociétés patrimoniales des pays africains est l'incapacité des médias africains de reconnaître le sexe des dirigeantes africaines. Dismus Nkunda écrit que « quand Ellen John Sirleaf accéda à la plus haute fonction de son pays, le Libéria, à l'occasion d'une élection démocratique, cet exploit la vit décrite comme *l'homme idoine*⁴⁸ ». Au Kenya, une femme servant dans le gouvernement de coalition en tant que ministre de la Justice fut qualifiée de *seul homme de la coalition*⁴⁹. Lorsque des femmes occupent des positions d'autorité qui ne sont pas

considérées comme étant traditionnellement du ressort de la femme ou s'attaquent aux problèmes des femmes, et que la société patriarcale refuse de reconnaître le rôle dirigeant des femmes, remarque Nkunda, tout semble indiquer que les dirigeantes doivent continuer d'associer de façon stratégique la société à la « mise en lumière de la façon dont les rôles, normes et responsabilités sociaux continuent de réécrire les exposés des faits relatifs au rôle dirigeant des femmes⁵⁰ ».

Akina Mama wa Afrika offre des conférences, des séances de formation, un dialogue entre générations et des ateliers. Son objectif est de développer la prochaine génération de dirigeantes capables d'assumer des rôles dirigeants dans la société et la vie politique. Des campagnes d'information aident à renseigner le grand public sur l'organisation et à s'assurer des appuis en faveur du mouvement des droits de la femme. AMwA fait participer ces futures dirigeantes au projet de promotion du rôle dirigeant des femmes et de renforcement des mouvements féminins dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit en Afrique, qui bénéficie du soutien du Fonds pour la réalisation des OMD, une initiative du *Dutch Foreign Ministry*⁵¹. Le projet se focalise sur la formation de dirigeante féministe offerte aux jeunes femmes « pour une participation et une représentation effectives au niveau des processus de prise de décision dans les situations de conflit », ainsi que pour pousser à « des politiques et programmes tenant compte de la dimension sexospécifique » dans leurs pays respectifs⁵².

L'Afrique occidentale

Dans les années 1990, des femmes du Libéria, du Nigeria, du Ghana, de Gambie, de Sierra-Léone et de Guinée, avaient déjà commencé à s'organiser en groupes pour échanger des connaissances sur la façon de défendre leurs droits et demander une éducation. Shirley et Viola sont des Libériennes qui vivaient dans le camp de réfugiés d'Oru-Ijebu en 1995. Elles créèrent une organisation féminine dans les camps pour y informer les femmes de leurs droits et faciliter leur accès à une éducation. Elles espéraient que les femmes s'organiseraient un jour comme il convient dans toute l'Afrique pour lancer un appel en faveur de la paix⁵³.

Lorsque des femmes s'organisent en faveur de la paix, il a été démontré que l'impact sur le processus de paix est considérable. Le *Mano River Women's Peace Network* en est un exemple. Des femmes des trois pays ouest-africains de la Sierra Léone, du Libéria et de la Guinée désiraient mettre fin aux souffrances et aux combats causés par le conflit et purent avec succès participer au processus de paix dans leur région et leurs pays respectifs, ainsi qu'influencer ses résultats en envoyant une délégation pour en appeler aux chefs des états qui s'affrontaient et en organisant des manifestations avec occupation de locaux à Monrovia⁵⁴.

La *National Women's Commission* du Libéria fut établie en 1991 comme ONG à laquelle étaient affiliées quarante et une organisations féminines différentes. La commission se focalise sur les structures en faveur des femmes qui œuvrent à la base en offrant un financement et une assistance technique, ainsi qu'en servant d'intermédiaire entre les organisations féminines, les gouvernements nationaux et d'autres organisations féminines internationales⁵⁵. Par l'intermédiaire de la commission, des Libériennes lancèrent un programme à l'intention des femmes et jeunes filles maltraitées, offrirent une assistance juridique et l'enseignement des droits, ainsi que des activités rémunératrices, aux combattantes et à leurs familles. À la suite du succès rencontré au Libéria, les femmes du Nigéria, du Ghana, de la Gambie, de la Sierra Léone et de la Guinée créèrent leurs propres sections dans leurs pays d'origine. Un exemple d'organisation féminine locale est la *Slipway Women Development Association* qui opère à partir de l'un des quartiers les plus pauvres de Monrovia. Depuis sa création, les femmes du quartier ont organisé des rassemblements pour collecter de fonds et assistent chaque semaine à la réunion de la *National Women's Association* pour parler de leurs problèmes⁵⁶.

L'Afrique orientale

Les femmes du Soudan ravagé par la guerre ont travaillé activement pour la paix, l'autonomisation des femmes et le développement. Amna Abd El Rahman Abd El Rasoul est fondatrice et membre active du *Peace and Development Center* du Kedalu. Le Kedalu est une des régions les plus sous-développées du pays, privée de tout accès au téléphone, au réseau routier et aux établissements commerciaux. Le Centre se préoccupe des problèmes entourant le droit à l'éducation de la femme et de l'enfant et, grâce à ses efforts, le pourcentage des filles scolarisées dans les établissements d'enseignement primaire s'est accru considérablement⁵⁷.

Écrivain et fondatrice du *Community Based Organizations*, Bakhita Osman œuvre en faveur d'une coexistence pacifique entre les communautés pluriethniques grâce à ses talents de conteuse. Les efforts que fait Bakhita pour réaliser « les objectifs définis par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'autonomisation des femmes, la réduction de la pauvreté, ainsi qu'implanter une culture de paix et de coexistence au Soudan » sont entravés par une insuffisance de ressources financières, l'atmosphère instable et violente et l'idéologie politique des gouvernants⁵⁸.

Parmi d'autres dirigeantes donnant à des femmes la possibilité d'établir des réseaux visant à promouvoir la consolidation de la paix, l'égalité entre les sexes et la parité dans la représentation politique, on peut citer Fatima Ibrahim, Ester Rahal, Rachel Paul, et Anita Amiro. Ibrahim fut la première femme élue au parlement soudanais. Elle est présidente de la Fédération démocratique internatio-

nale des femmes. *Maman Ester* Rahal est la première femme représentant la région des monts Nuba au parlement soudanais. Elles participent au processus de prise de décision en matière de politique traitant des problèmes d'égalité entre les sexes et, en collaboration avec l'Union des femmes soudanaises, elles font leur possible pour soutenir la participation des femmes à la vie politique et au renforcement de la société civile⁵⁹. La militante des droits de la femme, Paul, participa à la conclusion d'un accord de paix entre le Nord et le Sud du Soudan mettant fin à la phase la plus longue de la guerre civile⁶⁰. La chanteuse, danseuse et actrice Amiro est une des pionnières derrière le Centre culturel Kwoto, dont les productions figurent en bonne place lors des festivals et concours cinématographiques internationaux. Elle œuvre en faveur de la paix et de la réconciliation au profit des personnes déplacées du Sud-Soudan en leur offrant un exutoire leur permettant de s'exprimer librement via des œuvres d'art⁶¹.

Les voies d'information

La méthodologie utilisée pour cette étude préliminaire a consisté à recueillir les données d'études de cas faisant apparaître les activités de dirigeantes individuelles et d'organisations féminines de la société civile participant à la consolidation de la paix, à l'autonomisation des femmes et à des actions politiques visant à promouvoir le rôle des femmes. Dans les trente-trois cas cités dans notre étude préliminaire, nous avons examiné le leadership individuel, des cas d'activités organisationnelles nées sur le continent africain ou d'origine étrangère en cours sur ce continent ainsi qu'au Moyen Orient.

Code	Voie	Cas
WW	Femme-femme	10
WP	Femme-grand public	8
WI	Femme(s)-communauté internationale	9
WOW	Organisation féminine-femmes	4
WOP	Organisation féminine-grand public	7
W2G	Femmes-administration : participation directe	4
Recoupements		9
Nombre total de cas		33

Comme le montre le récapitulatif ci-dessus, dans vingt-sept des trente-trois cas, l'information circule d'une femme à une autre (dix cas) ou de femmes au grand public (huit cas), situations où la transmission de l'information s'effectue au sens large de femme à femme, et de femmes à la communauté internationale (neuf

cas), par quoi nous entendons une transmission entre femmes d'un pays à un autre. Dans quinze cas, nous rencontrons une transmission d'une organisation féminine à des femmes, au grand public et à l'administration. Dans huit cas, nous trouvons une transmission multimodale de l'information. Dans tous les cas, nous ne savons pas encore combien de femmes sont touchées et ne connaissant pas la portée de cette transmission d'une communauté à une autre. Dans la mesure où il est impossible de tirer des conclusions significatives, il apparaît provisoirement que la transmission de l'information d'une femme à une autre, même par-delà les frontières, est le principal canal mais pas le seul mode de transmission.

Conclusions

Nous concluons provisoirement que les femmes des pays africains sont beaucoup plus actives politiquement et ont mieux réussi à participer à la vie politique que celles du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord. Même si nous pouvons avancer l'hypothèse d'une certaine corrélation entre la nature de l'Islam et ce fait, il se trouve que, dans les pays africains, des femmes chrétiennes, musulmanes, juives et animistes œuvrent au coude à coude en faveur de la paix et d'une participation à la vie politique⁶². Il est donc possible que ce soit la culture et la société qui importent. La société au Moyen Orient et en Afrique du Nord est de nature patrimoniale, comme elle l'est dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne. Ces questions sont importantes mais n'ont pas été examinées dans la présente étude. Qu'en est-il du nombre de femmes aux Parlements ? Il est bien connu que les femmes servant dans les gouvernements et les parlements de la région MENA appartiennent à de grandes familles. Cela n'est pas toujours le cas dans les pays au Sud du Sahara. Ce nombre est toutefois faible et ne constitue pas une bonne mesure de la viabilité de la participation des femmes à la vie politique.

Une autre conclusion est que les femmes qui s'organisent en groupes de la société civile et s'efforcent de toucher les autres femmes réussissent mieux que celles qui agissent seules. Même si certains hommes s'engagent dans la promotion des droits, de l'autonomisation et de la participation à la vie politique des femmes, les mouvements féminins qui ont réussi sont, dans leur grande majorité, composés uniquement de femmes et œuvrent exclusivement au profit de celles-ci. Les prochaines phases de nos recherches, qui nous aideront à répondre aux questions concernant la diffusion et la réussite, font intervenir la création et l'envoi d'un questionnaire qui nous aidera à discerner le nombre de femmes touchées et le lieu dont elles sont originaires. Nous rassemblerons également autant que nous le pourrons les coordonnées géographiques qui nous permettront d'analyser ces

données à l'aide du logiciel ARCGIS et d'analyser les réseaux pour cartographier les conclusions.

Notes

1. LINDSEY, Linda L., *Gender Roles: A Sociological Perspective*, 5th ed., Upper Saddle River, New Jersey : Pearson Prentice Hall, 2011, p. 55.

2. *Id.*

3. MOGHADAM, Valentine M., *Modernizing Women: Gender and Social Change in the Middle East*, Boulder, CO : Lynne Rienner Publishers, 1993, pp. 1–2.

4. *Id.*

5. CRASKE, Nikki, « Women's Political Participation in Colonial Populares in Guadalajara, Mexico », in *"Viva": Women and Popular Protest in Latin America*, ed. RADCLIFFE, Sarah A. et WESTWOOD, Sallie, Londres : Routledge, 1993, pp. 112–35.

6. KUUMBA, M. Bahati, *Gender and Social Movements*, Walnut Creek, CA : Alta Mira Press, 2001, p. 20.

7. *Id.*

8. *Id.* Voir aussi RANDALL, Margaret, *Sandino's Daughters: Testimonies of Nicaraguan Women in Struggle*, Toronto : New Star Books, 1981 ; et FREEMAN, Jo, « The Origins of the Women's Liberation Movement », *American Journal of Sociology* 78, no. 4, janvier 1973, pp. 792–811.

9. KUUMBA, *Gender and Social Movements*, pp. 52–53.

10. *Id.*, p. 54.

11. *Id.*, p. 56.

12. MOGHADAM, *Modernizing Women*, p. 5.

13. *Id.*

14. *Id.*

15. *Id.*

16. « Issam Abdul-Hadi », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=2087 ; « Amneh Kamal Sulaiman », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=2114 ; et « Zahira Kamal », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=2090.

17. « Issam Abdul-Hadi ».

18. « Amneh Kamal Sulaiman ».

19. « Zahira Kamal ».

20. « Angelica Edna Calo Livne », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=357 ; et WALSH, Neil Ryan, KURIANSKY, Judy, et TOPPANO, Lorenzo, « Kites Fly for Peace: Staging Palestinian-Israeli Peace », in *Beyond Bullets and Bombs: Grassroots Peacebuilding between Israelis and Palestinians*, ed. KURIANSKY, Judy, Westport, CT : Praeger, 2007, pp. 185–87.

21. « Angelica Edna Calo Livne ».

22. WALSH, KURIANSKY, et TOPPANO, « Kites Fly for Peace », pp. 185–87.

23. « Rela Mazali », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=681.
24. AVNI, Ronit, « Just Vision: In Search of Israeli and Palestinian Morning-After Leadership », in KURIANSKY, *Beyond Bullets and Bombs*, pp. 167–70.
25. « GPIW Mission », *Global Peace Initiative of Women*, consulté le 25 février 2014, www.posibl.com/gpiw--global-peace-initiative-of-women/our-dream-is-to-see-the-mission--vision-of-gpiw-realized-through-partnerships-with-conscious-people-and-organizations-15875289.
26. MERRIAM, Dena, « The Peace Candle and Beyond: Women as Partners in Innovative Projects for Peace in the Middle East », in KURIANSKY, *Beyond Bullets and Bombs*, pp. 287–92.
27. Dr. ZAATARI, Zeina, « Women's Rights in the Middle East and North Africa—Lebanon », *Freedom House*, 14 octobre 2005, www.refworld.org/docid/47387b6c2f.html.
28. NAZIR, Sameena et TOMPPERT, Leigh, eds., *Women's Rights in the Middle East and North Africa: Citizenship and Justice*, Lanham, MD : Rowman & Littlefield, 2004, p. 155.
29. « Bahia Hariri », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=1232.
30. « Bouthaina Shaaban », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=2371.
31. « Haifa Abu Ghazaleh », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=1249.
32. « Laurice Hlass », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=327.
33. « Lubna Al Qasimi », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=153 ; et « Tiba Al Maoli », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=2374.
34. « Laila Nabih Alnamani », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=1121.
35. « Haifa Jamal Al-Lail », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=299.
36. Nous n'avons pas été en mesure de recueillir des informations sur les dirigeantes et les organisations féminines en Libye.
37. BEN SALEM, Lilia, « Women's Rights in the Middle East and North Africa 2010—Tunisia », *Freedom House*, 3 mars 2010, www.refworld.org/docid/4b99011cc.html.
38. ECHEL, Mike, « Egypt's Leading Female Voice for Change Warns That Revolution Is Backsliding », *Christian Science Monitor*, 5 octobre 2012, www.csmonitor.com/World/Global-News/2012/1005/Egypt-s-leading-female-voice-for-change-warns-that-revolution-is-backsliding.
39. « Women in the Egyptian Revolution: An Evolution of Rights », *National Public Radio*, 13 juillet 2013, www.npr.org/templates/story/story.php?storyId=201851115 ; et KORTAM, Hend, « Women's Rights Groups Demand End to Defamation Campaigns », *Daily News Egypt*, 5 mai 2013, www.dailynewsegypt.com/2013/05/05/womens-rights-groups-demand-end-to-defamation-campaigns/.
40. KORTAM, « Women's Rights Groups ».
41. MARZOUKI, Nadia, « Women's Rights in the Middle East and North Africa 2010—Algeria », *Freedom House*, 3 mars 2010, www.refworld.org/docid/4b99012676.html.
42. « Louisa Hanoun », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=2276.

43. « Fawzia Talout Meknassi », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=2280.

44. « Najat M'jid », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=2003 ; et « Ms. Najat Maalla M'jid », United Nations Human Rights, consulté le 12 février 2014, www.ohchr.org/EN/Issues/Children/Pages/NajatMjidMaalla.aspx.

45. CHIKWANHA, Annie, « Women's Bodily Integrity, Peace and Security in Africa: 'How Do We Level the "Battlefields"?' », in *Regional Consultative Meeting Report*, ed. BUTEGWA, Christine et NAKAWEESI-KIMBUGWE, Solome, Kampala, Uganda : *Akina Mama wa Afrika*, 2009, pp. 11–13.

46. *Id.*, p. 13.

47. *Id.*, p. 17.

48. NKUNDA, Dismus, « My Mother Is a Man », in BUTEGWA et NAKAWEESI-KIMBUGWE, *Regional Consultative Meeting Report*, p. 20.

49. *Id.*

50. *Id.*

51. Voir BUTEGWA et NAKAWEESI-KIMBUGWE, *Regional Consultative Meeting Report*.

52. *Id.*, p. 9.

53. OLONISAKIN, Funmi, « Liberia », in *Arms to Fight, Arms to Protect: Women Speak Out about Conflict*, ed. BENNETT, Olivia, BEXLEY, Jo, et WARKNOCK, Kitty, Londres : Panos, 1996, pp. 29–47.

54. United States Agency of International Development, *Women and Conflict*, Washington, DC : United States Agency of International Development, 2007, p. 11, http://transition.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/conflict/publications/docs/cmm_women_and_conflict_toolkit_december_2006.pdf.

55. « Liberia », *NGO Directory*, National Women's Commission, UN.org, consulté le 12 février 2014, www.un.org/africa/osaa/ngodirectory/dest/countries/Liberia.htm.

56. OLONISAKIN, « Liberia », pp. 29–47.

57. « Amna Abd El Rahman Abd El Rasoul », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=1034.

58. « Bakhita Mohmed Osman », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=798.

59. « Fatima Ahmed Mohamed Ibrahim », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=804 ; et « Ester Kuku Rahal », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=802.

60. « Rachael Nyadak Paul », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=810.

61. « Anita Batris Amiro », *PeaceWomen across the Globe*, consulté le 12 février 2014, www.1000peacewomen.org/eng/friedensfrauen_biographien_gefunden.php?WomenID=1036.

62. ANDERLINI, Sanam Naraghi, *Women Building Peace: What They Do, Why It Matters*, Boulder, CO : Lynn Rienner, 2007 ; et GBOWEE, Lehman et GBOWEE, Leymah avec MITHERS, Carol, *Mighty Be Our Powers: How Sisterhood, Prayer, and Sex Changed a Nation at War; A Memoir*, New York : Beast Books, 2011.

Un capitalisme africain néo-patrimonial ?

Aventures conceptuelles via John Kenneth Galbraith

ADAM SNEYD, PHD*

Les chercheurs disposent d'une abondance de ressources qu'ils peuvent exploiter pour percer les futilités associées à de nombreuses ébauches journalistiques de l'histoire des périodes d'apparent essor économique en Afrique. Toutefois, certaines sources précieuses qui pourraient les aider à le faire sont beaucoup moins évidentes que d'autres. Le présent article examine les possibilités d'appuyer les analyses du capitalisme en Afrique en se référant à un analyste dont l'œuvre n'a pas encore pénétré le marché de la connaissance des économies politiques africaines. Il s'interroge sur ce que les écrits de John Kenneth Galbraith peuvent apporter à des outils analytiques qui incorporent déjà l'héritage intellectuel de spécialistes des sciences sociales tels que Max Weber. Ce faisant, il soutient que divers concepts, approches et idées que Galbraith développa ou popularisa peuvent améliorer notre compréhension de la dynamique associée aux capitalismes africains. Employé conjointement à l'attention accordée au néo-patrimonialisme, Galbraith peut corriger les représentations trop statiques de la vie politique africaine et élargir les analyses de l'exercice du pouvoir économique. Assurément, l'Afrique connaît un grand nombre de *capitalismes* différents et ses réflexions pourraient mieux s'appliquer dans des contextes où les forces du marché rivalisent maintenant de manière durable avec les *puissants* pour être les moteurs de la vie politique et économique. Cela dit, l'attention accordée par Galbraith au pouvoir des grandes entreprises, ainsi qu'à l'approche conventionnelle et à la pauvreté, peut éclairer de nombreuses similitudes panafricaines. L'œuvre de Galbraith peut également être utilisée avec profit pour évaluer l'évolution et la

* Adam Sneyd est professeur adjoint de science politique et du programme des *International Development Studies* à l'University of Guelph, au Canada. Il dirige des recherches sur l'économie politique des matières premières. *Governing Cotton*, son livre publié en 2011 dans la série *International Political Economy* de Palgrave Macmillan, analysait la façon dont la mondialisation pourrait transformer les rapports entre production cotonnière et pauvreté dans toute l'Afrique sub-saharienne. Il travaille actuellement sur un livre consacré à la géopolitique du coton pour la série *Resources* de Polity Press. Il poursuit depuis quelques années des recherches sur les difficultés en matière de matières premières que connaît le Cameroun.

dynamique du capitalisme dans les situations propres à différents pays présentés auparavant comme des *paradis* néo-patrimoniaux.

Le présent article commence par un bref passage en revue des écrits consacrés au néo-patrimonialisme. Il examine ensuite les voies possibles de pénétration panafricaine des concepts élaborés par Galbraith en employant certains aspects de la délimitation par Timothy M. Shaw des contours de l'apparente renaissance économique de l'Afrique¹. Une étude de cas préliminaire du secteur agro-industriel au Cameroun est ensuite présentée. Ce bref exemple met en évidence la façon dont la méthode galbraithienne de concentration sur un seul élément du capitalisme basé sur l'agro-alimentaire et les ressources naturelles en voie de développement au Cameroun complète et élargit les analyses axées principalement sur le néo-patrimonialisme. Pour ce faire, il s'inspire largement des données recueillies par l'auteur au cours d'une période de cinq mois lors de quatre voyages d'études effectués au Cameroun entre juin 2010 et décembre 2012. En particulier, il se sert de l'observation participante et directe menée dans les milieux de la recherche sur le développement dans le pays, ainsi que des idées et opinions recueillies lors de nombreuses conversations informelles avec des fonctionnaires et des cadres du secteur privé². La conclusion résume les possibles raisons pour lesquelles il convient d'accorder à l'avenir une attention accrue à John Kenneth Galbraith dans le contexte africain.

Néo-patrimonialisme : une fenêtre exceptionnelle sur la politique en Afrique

La conceptualisation du néo-patrimonialisme ne s'est pas faite dans le vide. Comme de nombreux autres concepts controversés liés au développement tels que la démocratie ou la pauvreté, celui-ci a commencé à être utilisé et a été affiné dans un contexte de recherche très fragmenté. D'après l'un des principaux promoteurs du concept, les spécialistes de la politique en Afrique ont eu tendance à choisir entre deux approches. Selon Patrick Chabal, les adeptes de la première ont été enclins à employer des théories souvent appliquées au reste du monde en voie de développement dans leurs études des économies politiques de l'Afrique³. Pour leur part, les tenants de la deuxième approche ont été enclins à maintenir que l'Afrique est une exception ou un cas unique exigeant une étude et un développement théorique distincts. Ce camp a été la source principale des recherches orientées de plus en plus vers le néo-patrimonialisme. Il peut légitimement prétendre avoir garanti la place éminente du concept dans les écrits sur les défis du développement en Afrique, du moins parmi la moitié de ceux qui traitent l'Afrique comme une exception en matière de développement.

Au plus simple, la règle néo-patrimoniale dans les états-nations africains modernes est perçue comme particulièrement omniprésente dans des régimes administratifs ou institutions bureaucratiques par ailleurs légaux ou rationnels⁴. Les pratiques patrimoniales en vigueur dans ces régimes ou institutions sont définies comme étant des activités qui dénaturent les pouvoirs attribués formellement ou officiellement. Lorsqu'elles sont exécutées, les actions officielles s'écartent du véritable intérêt public pour satisfaire des intérêts privés. Autrement dit, les distinctions entre public et privé s'effondrent lorsque les intérêts personnels des chefs d'état et de gouvernement, ministres, représentants élus, secrétaires permanents, responsables de la réglementation et fonctionnaires de moindre rang imprègnent et dénaturent leurs fonctions officielles. Entre autres résultats regrettables, les experts en la matière maintiennent que le néo-patrimonialisme a été particulièrement favorable au développement de systèmes du pouvoir personnel et fortement autocratique, ainsi qu'à l'enrichissement de groupes⁵. Ces spécialistes ont également prétendu que la persistance de cette structure de gouvernance hybride, ou parallèle, a enraciné les réseaux de clientélisme comme *modus operandi* du *statu quo* politico-économique en Afrique. Ce *modus operandi* a à son tour influencé l'affectation des crédits et subventions ainsi que les droits de douane et les impôts, et la mauvaise allocation ou la disparition de ces fonds via des déboursements personnalisés et la consommation finale : la *restauration* qui a alimenté ce que Bayart a appelé la *politique du ventre*⁶.

Même les critiques les plus acerbes des analyses qui mettent l'accent sur le néo-patrimonialisme reconnaissent que, dans leur forme idéale, les contributions dans ce domaine peuvent offrir bien plus qu'un cynique afro-pessimisme. Aaron deGrassi, par exemple, a insisté sur le fait que ceux qui usent et abusent du concept ont montré une appréciation pour la *politique politicienne*⁷. En tant que tel, il estime qu'ils ont en cela contribué aux efforts de rejet de la tendance dominante de la science politique d'inspiration américaine, qui consiste à traiter la politique comme un *sous-ensemble* [des modèles] *abstraits* d'acteurs rationnels. DeGrassi et d'autres, ont également loué la pression que de nombreux contributeurs à cette théorie ont exercée sur la compréhension des liens entre l'état, l'économie et la société dans des pays africains particuliers. Cette insistance a encouragé l'élaboration, l'exécution et la publication d'études de cas de pays et de recherches panafricaines qui saisissent les nuances locales et les tendances générales associées à ce phénomène. Les recherches réalisées montrent clairement que les spécialistes qui mettent l'accent sur le néo-patrimonialisme ont apporté des contributions significatives à notre compréhension dans au moins quatre domaines interdépendants. Ils ont soigneusement défini le secteur informel et ses relations avec les institutions formelles, expliqué clairement le rôle central et le fonctionnement des réseaux de redistribution

des ressources, attiré l'attention sur la persistance de la corruption et la résilience de l'impunité, tout en plaçant la politique et les opérations de l'état au cœur de l'analyse des difficultés et des chances de l'Afrique.

En ce qui concerne la première contribution générale de ces écrits, la reconnaissance de l'existence simultanée d'institutions formelles et informelles en Afrique a attiré une attention utile sur les facteurs qui entravent et rendent possible le développement politique, social et économique. Elle a aidé à corriger le discours à sens unique au sein et en dehors des milieux universitaires qui considéraient les économies politiques africaines comme étant essentiellement *dysfonctionnelles*⁸. En particulier, l'effort de délimitation minutieuse par Goran Hyden de la quasi-institutionnalisation des pratiques informelles dans le contexte du règne du *big-man* représente une importante contribution à la compréhension du fonctionnement de la gouvernance économique africaine contemporaine⁹. En juxtaposant et étudiant dans tous ses détails la présence parallèle de normes formelles et informelles de marché en Afrique concernant le type d'échange (impersonnels, par opposition à personnels), l'approche des règles (règle de droit, par opposition aux règles en usage), la nature de l'échange (contractuel, par opposition à non contractuel) et d'autres aspects fondamentaux des transactions économiques, Hyden a rendu possible une réinterprétation de l'échec économique de l'Afrique. Dans cette optique, des échecs ou succès africains précis peuvent désormais être liés en théorie au fonctionnement relativement *efficace* d'institutions informelles ou formelles particulières. L'expression claire de cette réalité complexe a remis en question des exposés qui affirment explicitement ou présument implicitement qu'une dépendance accrue à l'égard des normes formelles (occidentales) de gouvernance du marché augmentera nécessairement la fréquence ou l'ampleur des victoires de développement. Dans le contexte de l'intérêt intense exprimé par les nouveaux investisseurs, qui est documenté rigoureusement dans les pages de *Jeune Afrique*, *This is Africa*, *African Business* et autres publications, cette contribution met l'accent sur le fait que les économies politiques africaines sont fortement différenciées. Il est simplement impossible de garantir quel aspect particulier de la grammaire de gouvernance hybride dominera où et quand. Comme tels, les outils analytiques de Hyden pourraient également être utilisés pour situer et contextualiser les perspectives de développement de la croissance en flèche de l'Afrique et l'optimisme qui lui est associé dans la presse économique.

Les études consacrées au néo-patrimonialisme ont également apporté une contribution significative à la compréhension des systèmes de redistribution des ressources. Ce faisant, elles ont aidé à affiner la perception des particularités exactes du néo-patrimonialisme et ont fait progresser la conceptualisation de phénomènes associés ou accessoires tels que le clientélisme, le népotisme, la mise en

commun des ressources et les systèmes d'autodéfense. Les spécialistes en la matière ont excellé dans la perception des différences entre la pratique néo-patrimoniale et les relations d'échange patrimoniales¹⁰. Ils ont montré que le nouvel aspect du patrimonialisme en Afrique est le fait que les échanges entre *puissants* et *faibles* ne se déroulent généralement plus sur des bases interpersonnelles. Ces échanges se déroulent aujourd'hui généralement par l'intermédiaire de réseaux de courtiers qui assurent la liaison entre les centres de pouvoir politique et économique et les zones périphériques, et vice-versa. Gero Erdmann et Ulf Engel ont également attiré l'attention sur le besoin pour les analystes de ne plus employer des concepts tels que le clientélisme et le népotisme de façon interchangeable¹¹. Ils ont demandé instamment aux spécialistes de reconnaître que le népotisme suppose des échanges motivés par des considérations politiques et hautement symboliques entre des personnes occupant des positions leur donnant le pouvoir d'influencer des groupes. Par contre, clientélisme devrait, selon eux, être employé pour désigner les échanges asymétriques fermés classiques entre personnes inégales¹². De plus, nous savons également, grâce aux travaux de William Reno, que les systèmes de redistribution des ressources ne font pas qu'aspirent des ressources hors des activités économiques formelles¹³. Ces systèmes sont, dans certains cas, beaucoup plus que des activités à rente de situation visant à manipuler le contexte social ou politique des activités économiques formelles. Reno a montré que, dans différents contextes, les *big-men* ont fait de nombreux efforts *réussis* de contrôle des activités économiques par transfert de celles-ci au secteur informel. L'informalisation active des marchés a permis à des *chiens de garde* de haut niveau de répartir l'accès à des possibilités qui, sinon, n'auraient pas existé et d'exercer un contrôle plus strict des populations faisant l'objet de ces mesures.

Les écrits sur le néo-patrimonialisme ont également amélioré notre connaissance de la façon dont l'impunité continue d'être encouragée dans le contexte d'une corruption endémique et, en fin de compte, de la nature du pouvoir politique en Afrique. Sur le premier point, les spécialistes ont documenté la mesure dans laquelle les structures administratives postcoloniales n'ont pas obtenu les résultats attendus (ou les ont obtenus, suivant le point de vue que l'on adopte) en matière de corruption¹⁴. Les spécialistes ont montré à quel point les états hybrides n'ont pas garanti l'indépendance des commissions anti-corruption et des tribunaux, ainsi que l'omniprésente *corruption avec impunité* qui en a résulté¹⁵. Sur le deuxième point, nous savons maintenant que le pouvoir politique est souvent un pouvoir personnel et que la politique est en général considérée comme un genre de commerce¹⁶. Nous savons également que ces facteurs vont à l'encontre de l'apparition de campagnes politiques spécifiques à certains thèmes, ainsi que de la capacité, de la prévisibilité et de l'intégrité des institutions de gouvernance. Enfin,

grâce aux travaux de Chabal, nous en savons plus sur la complexité et la nature masquée de tous les types de systèmes informels qui contribuent à donner aux *systèmes politiques africains* certaines caractéristiques qui leur sont relativement propres¹⁷.

Cela ne signifie pas que les analyses du néo-patrimonialisme en Afrique ont été sans défaut. Les auteurs d'ouvrages consacrés à ce sujet se sont vus reprocher de présumer parfois *a priori* que le néo-patrimonialisme est un phénomène toujours important dans chacun des cinquante-quatre états souverains de l'Afrique. Les textes qui ont caractérisé la vie politique africaine comme étant de nature essentiellement néo-patrimoniale et ceux qui ont employé le terme comme explication passe-partout des difficultés du développement sur le continent ont également fait l'objet d'une remise en question croissante¹⁸. En outre, les critiques ont soulevé des questions très précises à propos des bases empiriques de ces écrits. Ils ont affirmé qu'il n'y a tout simplement pas eu assez d'études du néo-patrimonialisme pour justifier l'application panafricaine de ce concept. Certains ont également mis l'accent sur les difficultés méthodologiques intrinsèques associées à l'observation et à l'explication des activités informelles¹⁹. Ils ont ce faisant souligné à quel point il est difficile d'obtenir des données fiables sur les relations clientélistes et brandi le spectre d'une tendance chez certains spécialistes à déformer ou à appliquer incorrectement ce concept dans ce contexte. Les critiques ont également lancé des accusations d'eurocentrisme. Plusieurs ont détecté des sous-entendus de supériorité occidentale dans des écrits qui ont associé le néo-patrimonialisme au désordre politique profond qui règne en Afrique et présumé implicitement que la mise en place d'administrations publiques évoluées fonctionnant sur des bases rationnelles et légales serait intrinsèquement préférable au *statu quo*²⁰.

Enfin, et cela s'applique peut-être le mieux à l'objet du présent article, certains critiques ont également dénoncé ce qu'ils considèrent comme une tendance des auteurs d'ouvrages consacrés à ce sujet à être autoréférentiels. DeGrassi a caractérisé les initiés ou spécialistes comme constituant une communauté épistémique. Il a évoqué des problèmes concernant les façons dont le regard collectif de ce groupe a masqué d'autres institutions politiques et sociales qui pourraient être importantes pour le développement en Afrique. On peut trouver la preuve de cette caractérisation dans les récents appels à *ramener* [d'autres] *institutions dans l'étude* de l'Afrique. En prônant plus d'explications historiques et institutionnalistes de la politique en Afrique et un élargissement de la focalisation de la communauté, des spécialistes tels qu'Orvis ont souligné les périls intellectuels de la concentration presque exclusive du groupe sur l'élaboration d'un concept directeur²¹.

Application des concepts de Galbraith aux économies politiques de l'Afrique

Le présent article répond aux appels critiques à une plus grande attention aux institutions à travers l'application des concepts associés à un célèbre institutionnaliste économique dans un contexte qui a généralement été soumis à des approches qui donnaient la priorité aux considérations politiques et se concentraient sur le néo-patrimonialisme. Si les efforts de deGrassi visant à porter remède aux points faibles évidents de ces écrits consistaient en échanges avec un autre ensemble de travaux distinct, les recherches sur l'agriculture africaine, l'approche recommandée par cet article irait beaucoup plus loin. Il s'agit essentiellement d'une tentative préliminaire visant à semer quelques idées sur la façon d'analyser l'Afrique qui pourraient donner des fruits mais, sinon, ne s'épanouiraient pas au sein d'une communauté épistémique relativement repliée sur elle-même. L'effort visant à appliquer plusieurs des concepts élaborés par J.K. Galbraith à l'Afrique en général, et au Cameroun en particulier, est basé sur l'opinion selon laquelle le néo-patrimonialisme a un autre point faible. En termes simples, la qualité autoréférentielle de ces recherches a jusqu'ici continué d'empêcher l'introduction de concepts qui pourraient étayer leur analyse de la puissance économique. Dans ces écrits, tous les chemins ont, pour ainsi dire, mené au président. On espère que l'emploi de concepts précédemment sous-utilisés dans le contexte africain pourrait élucider la dynamique de puissance économique qui passe souvent inaperçue dans les analyses donnant la priorité à la politique. L'application de ces idées à un pays qui a particulièrement préoccupé les spécialistes dans la section qui suit laisse également espérer qu'on pourra ajouter quelque chose aux travaux déjà consacrés aux réalités néo-patrimoniales contingentes et liées au contexte du pouvoir politique au Cameroun²².

En adoptant une prémisse d'économie politique, le présent article vise également à aller au-delà d'une focalisation statique sur les conditions politiques et à apporter un éclairage analytique sur le dynamisme naissant des économies politiques de l'Afrique et du Cameroun²³. Les activités et les intérêts des hommes et des femmes d'affaires à esprit d'entreprise très poussé et à vocation internationale, ainsi que les liens qui les unissent, à l'échelle du continent, sont prêts pour l'application d'une optique galbraithienne. Il ne fait aucun doute que d'autres penseurs occidentaux éminents ont de la même façon été cooptés ou cités hors contexte et leurs thèses appliquées avec profit à l'Afrique. Hegel, Hobbes, Malthus, ainsi que Marx et Weber en particulier, ont influencé diverses approches des études de la stagnation et de l'état en Afrique. La question est alors de savoir pourquoi les spécialistes ont continué d'exploiter de manière restrictive l'héritage, ou les inter-

prétations de celui-ci, du même groupe fermé d'intellectuels classiques et plus récents. Il ne manque pas de piliers des générations plus contemporaines dont les travaux dans d'autres contextes pourraient être exploités pour enrichir les analyses des conditions et des perspectives du siècle africain. Il convient de ne pas considérer la tentative d'exploitation de certains aspects des travaux de ces générations présentés en détail plus loin comme un effort de remplacement d'un concept directeur défectueux par un petit nombre de concepts imparfaits. Cet exercice aspire plutôt à combler quelques lacunes par un choix très sélectif et l'exploitation de certains éléments de l'héritage de Galbraith.

Il est intéressant de noter que les africanistes qui se sont focalisés sur le néopatrimonialisme ne sont pas les seuls spécialistes de l'Afrique à ne pas avoir encore essayé de récolter ce qui est à portée de la main. Au sein du groupe axé sur l'économie politique du développement, l'autre groupe de spécialistes cité par Chabal s'efforcent de comprendre la politique en Afrique en employant des théories qui ne s'appliquent pas exclusivement à ce continent, même les récentes contributions, à la suite de recherches rigoureuses, ne se sont pas inspirées explicitement de Galbraith²⁴. Même si cette omission est regrettable, elle est également compréhensible dans la mesure où les opinions de Galbraith à l'égard du capitalisme américain et du pouvoir de l'appareil militaire et des grandes entreprises sont mieux connues que ses perspectives en matière de pauvreté de masse. Cela dit, son analyse des premiers est aussi appropriée que celle des secondes pour un premier *dégrossissage* d'un point de vue galbraithien à propos de l'Afrique et du Cameroun.

Galbraith offre une abondance de points de départ potentiels à partir desquels on pourrait essayer de comprendre le monde du pouvoir politico-économique qui échappe de plus en plus aux *big-men* en Afrique. Certains aspects de l'œuvre de sa vie focalisent notre attention sur l'exercice du pouvoir qui prend place au-delà des lignes reliant les activités économiques et ceux qui ont des responsabilités ministérielles aux présidents, à leurs proches et à leur famille éloignée, à leurs parents et à leur communauté réelle ou imaginaire. Il faut toutefois, pour commencer, reconnaître que cette tentative d'application des concepts de Galbraith dans un nouveau contexte spatio-temporel pourrait poser les mêmes problèmes que ceux signalés par les critiques à propos des efforts d'importation du patrimonialisme de Weber en Afrique. L'idée selon laquelle les thèses de cette figure dominante de la pensée économique occidentale du XX^e siècle pourraient s'appliquer à un niveau ou à un autre dans l'Afrique d'aujourd'hui présume que ses idées pourraient être acceptables. De même, les efforts de résurrection de ses idées pourraient rencontrer des problèmes considérables en matière de méthodologie. Ceux, y compris cet auteur, qui appliquent les concepts de Galbraith pourraient avoir recours à des sources non confirmées en l'absence de données objectives ou fiables

difficiles à obtenir. Qui plus est, si d'autres se laissaient en fait convaincre d'incorporer certains de ses concepts à leurs travaux, rien ne garantit que les écrits qui en résulteraient éviteraient l'aspect autoréférentiel évoqué plus haut.

Compte tenu de ces mises en garde, il semble que, au niveau théorique, certaines dimensions de la prétendue *renaissance* africaine peuvent au moins justifier logiquement, au minimum, la prise en considération de rapports plus étroits avec les thèses de Galbraith. Timothy M. Shaw a produit un cadre louable de délimitation de cette renaissance. Ses travaux offrent un guide pratique pour la possible pénétration panafricaine des concepts galbraithiens²⁵. Tout d'abord, si un nombre croissant d'états africains peuvent être qualifiés de *développemental*, comme le suggère Shaw, il se pourrait alors que le concept de *puissance compensatrice* avancé par Galbraith ait de nombreuses autres applications potentielles²⁶. Dans les économies africaines en pleine croissance, les efforts des consommateurs, des organismes non gouvernementaux et des travailleurs visant à remettre en cause ou compenser le contrôle exercé par le pouvoir économique organisé sur les prix ou les coûts sont désormais des traits marquants du paysage politico-économique. Le récent activisme dans les mines sud-africaines et plusieurs campagnes réussies lancées par des consommateurs avec le soutien de la société civile dans des états africains stables sont la preuve d'une contestation du pouvoir des grandes entreprises en cours dans un nombre croissant de pays dans lesquels la menace d'une faillite de l'état s'est éloignée.

Alors que s'accroît le nombre des entreprises publiques et privées contrôlées par un ensemble plus varié de pays ou cotées en bourse dans ceux-ci, qui effectuent des investissements directs en Afrique, Galbraith peut nous aider à comprendre les similarités et les différences entre les priorités de ces entreprises et, en conséquence, leur implications peut-être divergentes pour le développement. En d'autres termes, l'attention qu'il apporte aux *besoins* à la fois de *protection* (revenus) et *d'affirmation* (croissance) que les gestionnaires doivent satisfaire nous rend mieux à même d'établir des distinctions plus claires entre les divers investisseurs directs participant à la nouvelle ruée²⁷.

Prenons par exemple les récentes implantations d'EADS en Tunisie et de la société sud-africaine Tiger Brands au Nigeria²⁸. Dans le premier cas, EADS a transplanté une usine d'assemblage dans une zone économique spéciale principalement pour contrôler ses coûts et ainsi assurer des revenus adéquats. Cet investissement par une entreprise habituée à contrôler étroitement ses fournisseurs et clients peut être caractérisé comme ayant un objet de protection ou défensif. Compte tenu des fondements de protection, les perspectives de développement de liaisons en aval ou en amont à partir de cette usine diffèrent considérablement de celles qui pourraient être associées à un investissement lié plus concrètement à la

croissance de l'entreprise via un développement des ventes. Pour sa part, lorsque la société agro-industrielle Tiger Brands acquit une participation majoritaire dans la société nigériane Dangote Flour Mills en 2012, la croissance fut la principale incitation. Grâce à cette acquisition, Tiger Brands s'efforçait essentiellement de s'implanter solidement sur un des marchés dont la croissance est la plus rapide sur le continent. La société dispose maintenant d'une plateforme à partir de laquelle elle peut essayer d'accroître ses ventes en employant son pouvoir, qui a fait ses preuves, pour persuader les consommateurs de manger plus d'aliments préemballés. Cette transaction a accru le prestige de la direction de Tiger et favorisera le développement en aval des secteurs de la publicité et de la distribution au Nigeria. Les implications pour le développement de la position agressive de Tiger contrastent radicalement avec celles associées à l'investissement défensif et potentiellement sans attache d'EADS. Prêter attention à ces considérations galbraithiennes permet ainsi de délimiter clairement les perspectives de la *renaissance* des IDE en cours. Les idées de Galbraith quant aux priorités de gestion pourraient faciliter l'élaboration de réponses plus propres et subordonnées au contexte à la question pertinente de Shaw visant à savoir à qui exactement profite pour l'instant le réveil africain.

Les analyses par Galbraith des multiples dimensions du *pouvoir économique* que détiennent les bureaucraties des grandes entreprises peuvent également être utilisées comme un outil de différenciation des nombreuses *variétés* de grandes entreprises opérant sur le continent. Ces différences sont de plus en plus frappantes et méritent un bref aperçu, même s'il est incomplet :

- la chaîne sud-africaine de grande distribution Massmart est devenue une créature de Wal-Mart,
- les sociétés pétrolières et gazières nationales algérienne (Sonatrach) et angolaise (Sonagol) ont les deux chiffres d'affaires les plus élevés parmi toutes les entreprises du continent,
- un grand nombre des sociétés les plus performantes au Maroc restent des *affaires familiales*,
- via des acquisitions ou investissements de création (*greenfield*), des groupes internationaux de télécommunications cotés en bourse (France Telecom/Orange), producteurs de biens de consommation et d'équipement (Nestlé, Proctor & Gamble, SAB Miller, General Electric), compagnies privées de transport maritime (CMA CGM) et négociants transnationaux en denrées alimentaires (Cargill, Olam) ont établi ou développé des filiales importantes, ou sont en voie d'en lancer,

- des entreprises minières secondaires australiennes, canadiennes et chinoises (nationales) se sont précipitées pour créer de nouvelles entreprises mixtes,
- une banque togolaise expansionniste (Ecobank) fait aujourd'hui parler d'elle en prêchant les vertus du *panafricanisme* dans ses actions de relations publiques, alors que des banques internationales (Barclays) et des fonds d'investissement privés tels que Helios Partners, basé à Londres, et le groupe 8 Miles de Bob Geldof se livrent à des rachats d'entreprises sur tout le continent.

Même si ces *variétés* d'entreprises ne visent pas toutes à servir les acheteurs ou consommateurs africains, elles finissent par s'engager dans des efforts visant à assurer ou accroître les profits qu'elles tirent de la vente de biens ou services. Cette réalité constitue une pénétration des concepts galbraithiens. Alors que plus de grandes entreprises s'efforcent de protéger et/ou d'accroître leurs revenus dans des endroits de plus en plus nombreux en Afrique, les efforts faits par Galbraith pour montrer que le pouvoir exercé dans la vie économique et politique réside de moins en moins dans le *consommateur soi-disant souverain* ou le citoyen peuvent aisément être mis en application²⁹. En particulier, son idée selon laquelle les plus grandes entreprises exercent un pouvoir considérable sur leurs prix, leurs coûts, leurs consommateurs, leurs fournisseurs et leurs dirigeants peut être employée pour différencier et développer des taxinomies du monde des entreprises évoqué plus haut. Les futures études de cas transsectorielles ou comparatives des entreprises qui essayent de distinguer les sociétés d'après leurs capacités de contrôler leurs prix, leurs coûts, leurs consommateurs, leurs fournisseurs et leurs dirigeants pourraient produire une image plus fiable des possibilités offertes aux efforts visant à rendre le renouveau économique de l'Afrique plus inclusif et des difficultés qui les attendent.

Les recherches récentes ont effectivement abordé certaines de ces considérations. Les études de l'industrie agricole mondiale, ainsi que des normes applicables aux entreprises de ce secteur et de leur responsabilité sociale, nous ont montré comment le pouvoir des grandes entreprises est généralement exercé sur les agriculteurs africains et les consommateurs de produits africains³⁰. Il existe également une abondante documentation sur le pouvoir des grandes entreprises dans l'industrie extractive et ses implications pour les gouvernements, les citoyens et les clients. Ceci dit, la documentation est plus éparse quant au pouvoir exercé par le secteur de la grande distribution et les prestataires de services à l'échelle du continent et aucune tentative n'a encore été faite pour délimiter les multiples dimensions du contrôle exercé par les grandes entreprises dont parle Galbraith et ses implications pour la souveraineté des consommateurs en Afrique. Compte tenu du récent re-

doublement des efforts visant à influencer la consommation, tels que le rachat en 2009, sous la direction de Helios, d'une société d'affichage publicitaire présente dans au moins quatorze pays africains, cette omission n'est pas une petite affaire. Alors qu'une attention croissante est accordée à la projection selon laquelle la population africaine passera de moins d'un milliard d'habitants aujourd'hui à plus de deux milliards d'ici 2050, il ne semble plus approprié de ne faire qu'effleurer la question de la compréhension des différentes formes de sociétés³¹. La capacité des entreprises africaines et des sociétés internationales opérant en Afrique de contrôler leurs coûts, de budgéter leurs prix et d'influencer les consommateurs, les gouvernements et les fournisseurs varie dans et entre les secteurs de l'agriculture, des produits de consommation, de l'énergie, de l'industrie, des mines, des services et des télécommunications. Le recours aux outils de Galbraith en particulier éclaire ou, à l'échelle panafricaine, pourrait encore mieux éclairer cette complexité.

Si on examine un autre des profils de renaissance établis par Shaw, on voit que Galbraith enrichit également les analyses des nouvelles relations financières et commerciales toujours plus étroites et étendues de l'Afrique avec le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (BRICS) et d'autres puissances émergentes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique. Il a toujours soutenu que le pouvoir peut être exercé sur le marché par des acheteurs puissants vis-à-vis de vendeurs faibles et vice versa, et que les efforts visant à contrebalancer ce pouvoir sont généralement une force auto-génératrice³². À cet égard, il n'est absolument pas surprenant que le gouverneur de la banque centrale du Nigeria ait interrompu un torrent relativement constant d'articles et de reportages flatteurs dans la presse économique internationale à propos des actions de la Chine en Afrique en 2013 par des commentaires gênants³³. Encourageant les Africains à admettre la réalité néocoloniale des relations financières et commerciales avec la Chine, Lamido Sanusi conseilla vivement aux Africains de combattre leur situation de vendeurs faibles de matières premières et d'acheteurs faibles de biens de consommation vis-à-vis de la Chine. Il conseilla aux Africains d'accroître la production de ce qu'ils consomment et la consommation de ce qu'ils produisent. L'intervention de Sanusi était révélatrice d'un courant sous-jacent bouillonnant de pensée sur la transformation structurelle qui ne fait que commencer à former un mouvement destiné à contrebalancer le pouvoir naissant des partenaires financiers et commerciaux émergents de l'Afrique.

Un autre des concepts politiques de Galbraith, celui de la *croyance populaire*, peut être employé pour expliquer l'apparent manque de réaction de la part des échelons les plus élevés des gouvernements et des milieux d'affaires contre la puissance disproportionnée des nouveaux acheteurs et vendeurs en Afrique. Pourquoi les dirigeants africains ont-ils apparemment accueilli avec indifférence les nom-

breuses contributions de haute qualité et très critiques de la société civile et des spécialistes sur ce sujet ? Comment se fait-il que les mises en garde répétées du FMI à propos des menaces associées à la possible dépendance excessive de l'Afrique vis-à-vis des investissements financés par des emprunts dans les infrastructures tournées vers l'exportation n'ont pas été prises au sérieux ? La réponse galbraithienne est que *des rites et une sanction puissants* ont mené les fonctionnaires ou professionnels du secteur privé en Afrique à des interprétations *acceptables* du déroulement des événements³⁴. Depuis les éloges et le respect mutuels offerts par les participants lors des divers sommets du Forum sur la coopération sino-africaine jusqu'à la défense vigoureuse et fort applaudie des actions de la Chine en Afrique présentée par Dambisa Moyo lors de la Conférence sur l'investissement dans le secteur minier africain de 2013, le climat entourant les initiés, les acteurs et l'opinion *admise* a été sans aucun doute enthousiaste. Comme dans le cas d'autres schémas de pensée et de croyances admis dans les groupes sociaux, les membres de cette élite politique ont été fortement incités professionnellement à croire en la croyance populaire selon laquelle il convient de célébrer le rôle de la Chine en Afrique. Les commentaires de Sanusi et une série d'autres contributions intellectuelles qui contredisent cette croyance populaire ont été boudés. Pourtant, comme le rappelle Galbraith, il reste très probable qu'un concours de circonstances ou un tournant dans la connaissance contraire finira par prendre le pas sur l'utilité de l'interprétation acceptable aujourd'hui³⁵. La digue que constituent les commentaires admis, qui empêche actuellement un débat élargi sur ce qui est pertinent concernant la Chine, n'est pas impénétrable. Un noyau organisé de décideurs politiques, de fonctionnaires, de responsables de la réglementation, de chefs d'entreprises, de banquiers et d'autres investisseurs potentiels cherchant à contrebalancer la puissance économique de la Chine pourrait achever ce que la société civile et des universitaires hérétiques ont érodé pendant un certain temps.

En plus de la Chine, les autres pays de la zone BRICS et des puissances émergentes telles que le Qatar, la Turquie et les Émirats arabes unis ont été accueillis par de comparables acclamations africaines et internationales. Les remarques incisives de Galbraith à propos du *mythe du consommateur souverain* ainsi que de l'inégalité et de la pauvreté permettent de contextualiser de tels éloges. Il est également possible d'utiliser ces concepts pour détacher la dynamique associée à l'ascension de ces puissances en tant que vendeurs, investisseurs et financiers. À propos de la consommation, par exemple, l'essentiel de ses « écrits suggère [que] l'obsession de la consommation privée constituait un important obstacle culturel au progrès³⁶ ». Au fur et à mesure que de plus en plus d'entreprises basées dans la zone BRICS ou dans d'autres marchés émergent et mettent à exécution leurs plans de commercialisation accrue en Afrique, leurs activités ont plus d'effet sur

les préférences des consommateurs. De nouvelles armées d'analystes de marchés et de testeurs, de développeurs de stratégies publicitaires, de spécialistes des ventes et du marchandisage, ainsi que d'innovateurs et de concepteurs de produits sont en cours de déploiement sur le continent. Leurs efforts visent à exercer autant que possible le pouvoir, il est vrai *imparfait*, que les producteurs peuvent exercer sur les consommateurs individuels³⁷. L'idée de Galbraith selon laquelle il existe une ou des « différence[s] importante[s] entre l'acquisition générale de goûts via l'interaction sociale et l'imposition systématique de goûts pour satisfaire les besoins de puissants intérêts particuliers » est particulièrement pertinente dans ce contexte³⁸.

La possibilité que des vendeurs de grande envergure, quelle que soit leur origine, nationale ou internationale, influencent les attitudes des consommateurs, allant même jusqu'à créer de nouveaux besoins de produits de bas, milieu et haut de gamme chez les consommateurs par des moyens qui servent les intérêts légitimes ou positifs des grandes entreprises ne peut être rejetée a priori. Si certaines de ces interventions encourageant de nouvelles idées fixes chez les consommateurs, elles pourraient avoir un coût d'opportunité significatif pour le développement : le détournement de revenus disponibles de l'épargne ou des dépenses des particuliers manifestement mieux adaptées aux objectifs nationaux ou internationaux de développement social. Cela dit, les folies des consommateurs ne sont pas obligatoirement coûteuses. Les entreprises communautaires et sociales, PME à but lucratif, organisations à but non lucratif, coopératives et grandes entreprises qui distribuent des produits adaptés aux besoins véritables des particuliers ou des ménages peuvent satisfaire la demande réelle. Pour répéter, les consommateurs africains ne sont pas forcément des marionnettes. Les gros vendeurs de boissons fraîches, de biens durables, d'articles ménagers, de produits de luxe, de produits de beauté et de snacks font simplement beaucoup plus aujourd'hui qu'ajouter quelques cordes à leur arc. Dans une perspective galbraithienne, la fameuse révolution du téléphone portable et des TIC en Afrique ne devrait pas être considérée comme un moteur unidirectionnel du choix des consommateurs³⁹. Elle aussi est une source de nouveaux filons. Lorsqu'une nouvelle classe de consommateurs émerge grâce à l'accès à ces technologies, elle le fait dans une voie à double sens qui a ouvert de nombreuses possibilités nouvelles de persuasion et de contrôle des grandes entreprises.

Si nous examinons les inégalités et la pauvreté, les travaux de Galbraith dans ce domaine pourraient appuyer les efforts d'évaluation et de différenciation de l'impact des investissements directs, des importations et des exportations liés aux puissances émergentes et plus traditionnelles. Si ses études du capitalisme américain firent mentir la notion selon laquelle *le système économique a tendance à se perfectionner*, ses écrits sur l'inégalité du développement montrèrent que le *système* tend à perpétuer les injustices et les inégalités⁴⁰. Même si les travaux de Galbraith

dans ce domaine n'étaient pas très originaux, il écrivit avec clarté et perspicacité pour parler des facteurs qui tendent à perpétuer la condition des pauvres. En particulier, il adopta une variante de la perspective du piège de la pauvreté sur le cercle vicieux de celle-ci auquel les plus démunis sont souvent confrontés. Se référant à cette interaction négative comme à un équilibre de la pauvreté, il soutenait que ceux qui réussissent tout juste à survivre ne pourraient pas économiser suffisamment pour investir dans des pratiques ou technologies novatrices qui accroîtraient leurs revenus. Selon son estimation, toute amélioration de revenu parmi les plus pauvres d'entre les pauvres était le plus souvent « ouvertement soumise aux pressions [insistantes] de la consommation⁴¹ ». Galbraith s'appuya sur son opinion selon laquelle « un accroissement de revenu pourrait mettre en branle les forces qui élimineraient cet accroissement et rétabliraient le niveau de privations antérieur » en se livrant à un examen de ce qu'il considérait comme le principal facteur renforçant cette interaction : l'absence d'aspirations chez les pauvres. Il soutenait que « les pauvres... s'accommodent de leur pauvreté », de même que les riches « ont adapté leurs pensées et leurs attentes » à l'accroissement de leur revenu⁴². Alors que, selon lui, les pauvres ont tendance à accepter logiquement leur manque de chance, il remarqua que certains, même dans les pires circonstances, ne l'accepteront pas et s'efforceront d'échapper au piège de la pauvreté. Finalement, les idées de Galbraith sur *l'équilibre de la pauvreté* et *l'accommodation* peuvent être facilement appliquées à l'analyse des difficultés de la connaissance de l'Afrique contemporaine telles que le besoin d'en savoir plus sur les conséquences de la pauvreté pour la croissance des entrées d'IDE, qui atteignirent presque quarante-six milliards de dollars US en 2012⁴³.

Lorsque nous revenons aux délimitations de Shaw, les concepts de Galbraith peuvent être appliqués avec profit à au moins une autre dynamique du Siècle de l'Afrique. À propos de *l'incidence et [des] effets régionaux irréguliers* de la crise financière mondiale, les concepts de Galbraith facilitent une meilleure compréhension des possibles implications du nouveau discours afro-optimiste selon lequel le continent devient rapidement le moteur de la croissance mondiale⁴⁴. Alors que les échos de la crise continuent de résonner, la perception de l'Afrique comme étant en plein essor s'appuie sur la réalité du fait que la plupart des établissements financiers du continent ont émergé de la crise relativement indemnes. À ce titre, une supposition galbraithienne dans le contexte actuel serait que certaines des banques africaines (dans une plus ou moins grande mesure) pourraient avoir évité la vague de vérifications comptables plus poussées qui furent menées dans l'après-krach à l'épicentre de la crise. Si les recherches devaient confirmer l'hypothèse selon laquelle certaines grandes institutions bancaires africaines ont été soumises à un contrôle relativement plus lâche alors que de nouveaux investissements de porte-

feuilles continuent d'affluer, les conditions pourraient être favorables à une croissance nominale de ce que Galbraith appelait le *bezzle*, les détournements de fonds passés inaperçus dans le système⁴⁵. De ce point de vue, il est probable que la montée spectaculaire des cours boursiers, des indices qui suivent les marchés frontières de l'Afrique et de l'afro-spéculation plus généralement a alimenté une multiplication du nombre de ceux qui, consciemment ou non, imitent les méthodes d'escrocs tels que Bernard Madoff ou Ramalinga Raju. En d'autres termes, Galbraith montre que les forces du marché produisent le *bezzle* de façon endogène. À ce titre, il convient de ne pas voir les détournements de fonds en Afrique exclusivement dans l'optique du néo-patrimonialisme : ils peuvent également représenter un phénomène déterminé par le marché qui se déroule indépendamment des rapports entretenus avec le pouvoir politique.

Rappelons que les écrits sur le néo-patrimonialisme ont placé les relations de clientélisme au cœur de l'analyse de la vie politique en Afrique. Ils ont évité la modélisation économétrique abstraite, établi les grandes lignes de la coexistence d'institutions formelles et informelles, ainsi que mis en évidence l'importance des réseaux de redistribution liés aux centres de pouvoir politique. Ils ont, ce faisant, offert une explication de la résistance ou de la persistance de la corruption et présenté une abondance de preuves qui suggèrent que l'état fonctionne en Afrique de façon très particulière. Galbraith a, pour sa part, attiré l'attention sur l'exercice du pouvoir de marché et les efforts que font ceux qui sont soumis à un tel pouvoir pour le contrebalancer. Il a encouragé l'analyse des priorités de gestion et appelé à de plus nombreuses évaluations des moyens qu'emploient les grandes entreprises pour essayer de contrôler leurs prix et leurs consommateurs, d'influencer leurs coûts et leurs fournisseurs, ainsi que ceux qui cherchent à régir leurs activités. Il nous a également légué le concept de la croyance populaire, une explication de la persistance de la pauvreté et l'idée selon laquelle les marchés peuvent produire d'eux-mêmes les détournements de fonds et la fraude.

Une application préliminaire : Galbraith va au Cameroun

Cette section lie deux discussions conceptuelles apparemment sans rapport, présentées plus haut. Elle le fait en appliquant à l'économie politique du Cameroun des perspectives d'analyse empruntées à ces deux réflexions. Elle soutient finalement ci-après qu'une attention apportée aux réalités néo-patrimoniales ainsi qu'aux considérations galbraithiennes peut plus contribuer au développement d'une compréhension en profondeur de l'évolution et de la dynamique du capitalisme au Cameroun qu'une dépendance exclusive vis-à-vis de l'une ou l'autre approche. La présentation commence par un examen du dynamisme économique du

pays puis passe à un rappel de phénomènes politiques que connaissent bien les spécialistes de la vie politique camerounaise : relations de clientélisme ; institutions formelles et informelles ; et réseaux de redistribution et corruption. Les concepts galbraithiens sont ensuite appliqués à une brève étude de cas du secteur agro-alimentaire du Cameroun. L'analyse qui la suit est axée sur le pouvoir de marché et sur les efforts visant à contrebalancer ce pouvoir et conclut par quelques anecdotes sur l'approche conventionnelle et la persistance de la pauvreté. En rappelant d'abord ce qu'est le système politique du Cameroun puis la politique du pouvoir des grandes entreprises dans un des secteurs de son économie, cette approche offre une image de l'économie politique du Cameroun, espérons-le, plus nuancée qu'un cadre essentiellement politique ou exclusivement économiciste. Pour des raisons de place, ce qui suit est loin de représenter une analyse complète : il s'agit seulement d'un bref aperçu des possibles points de départ d'une future conceptualisation théorique.

Il faut d'abord remarquer que le capitalisme est de plus en plus dynamique au Cameroun. Une telle affirmation pourrait paraître paradoxale dans la mesure où la Société Nationale de Raffinage (SONARA) et la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) restent les deux plus grandes entreprises du pays⁴⁶. La dépendance continue du Cameroun vis-à-vis de son panier traditionnel d'exportations à faible valeur ajoutée de pétrole, de produits dérivés du bois, de cacao, de caoutchouc, de thé, de coton, de bananes et d'autres produits de base paraît également contredire cette affirmation⁴⁷. Ces réalités relativement statiques de génération de revenus et de prospérité n'expliquent néanmoins pas tout à propos des perspectives de l'économie politique du Cameroun. Les changements associés aux flux financiers, commerciaux et d'investissements directs au cours de la dernière décennie ont commencé à remettre en cause le *statu quo* camerounais. Concernant les premiers, des prêts de la China Exim Bank ont permis le lancement de nombreux programmes d'infrastructures, y compris la construction d'un nouveau barrage et d'un port en eau profonde, ainsi que l'élargissement de la route principale reliant Douala, la capitale commerciale, à Yaoundé, la capitale politique. En plus de la Chine, d'autres sources de financement *non traditionnelles* ou sur de nouveaux marchés ont facilité les efforts du gouvernement visant à accroître le stock de logements sociaux dans les principaux centres urbains et à poursuivre ses autres priorités d'investissement.

En plus de la plus grande dépendance du Cameroun vis-à-vis d'un éventail plus diversifié de créanciers étrangers, des changements considérables se sont également produits dans la composition et l'origine des importations du pays. Le commerce relativement figé de matériel agricole d'origine européenne qui domina le marché de Douala pendant des décennies, par exemple, a été abandonné. Une

concurrence acharnée pour la vente de produits comparables à meilleur marché l'empêche aujourd'hui entre importateurs et vendeurs de machines agricoles brésiliennes, chinoises et indiennes⁴⁸. De même, les motos chinoises à bas prix ont dans une large mesure relégué la concurrence japonaise au secteur haut de gamme à faible volume du marché et ont sapé la demande de véhicules d'occasion importés. Ce changement a été associé à l'évolution des activités génératrices de revenus qui vit les taxis-motos faire concurrence aux systèmes de taxis collectifs du pays. Les importations croissantes de versions authentiques et de copies d'appareils électroménagers et électroniques, de téléphones, d'articles ménagers et de vêtements de grandes marques, ainsi que de leurs modèles bas de gamme ont également transformé fondamentalement la nature du commerce de détail dans le pays. Au fur et à mesure que l'offre de biens de consommation et les emplois générés par les industries locales ont diminué, un petit commerce informel est devenu une source de grand esprit d'entreprise⁴⁹. Le nombre de petites et moyennes entreprises s'est accru en conséquence et on assista au démarrage de nombreuses entreprises visant à substituer des articles produits localement à des importations particulières. Pour leur part, les nouveaux venus dans le secteur du commerce électronique ont fondamentalement transformé les méthodes par lesquelles de nombreux Camerounais recherchent et se procurent des produits d'origine étrangère de plus grande valeur. Au fur et à mesure de la croissance des besoins de transport dans les secteurs du commerce et des voyages dans ce contexte, Turkish Airlines a fait son entrée sur le marché et la concurrence pour remettre en question la position dominante de Delmas Cameroun, une filiale du groupe de transport maritime CMA CGM, s'est intensifiée à Douala.

Pour ce qui est du dynamisme associé aux investissements directs étrangers, le Cameroun veille actuellement au développement d'un secteur minier embryonnaire. Le gouvernement devint en 2012 un participant au régime pluripartite de certification des diamants prévu par le processus de Kimberley et lança ensuite la production de diamants de qualité industrielle par C & K Mining, l'entreprise commune qu'il a créée avec la Corée du Sud. Il signa également une convention minière avec Cam Iron, une filiale de la société australienne Sundance Resources, pour développer un gisement massif de minerai de fer situé à Mbalam, près de la frontière avec le Congo-Brazzaville. Sundance a l'intention de faire appel au marché des capitaux pour poursuivre ce projet de 4,7 milliards de dollars américains et de trouver des partenaires pour construire la voie ferrée associée et un terminal d'exportation spécialisé. Les IDE se sont également intensifiés dans l'agriculture. Un décret présidentiel a autorisé Sud-Cameroun Hévéa, une filiale du groupe d'exploitation de plantations GMG Global coté à la bourse de Singapour (un groupe dont la majorité du capital est détenue par Sinochem International) pour

développer une plantation d'hévéas près du village ancestral du président, Mvomeka'a. SG Sustainable Oils (SGSOC), une filiale de Herakles Farms (une société elle-même filiale de Herakles Capital, dont le siège se trouve à New York), développe actuellement au milieu des polémiques une plantation de palmiers à huile de 20.000 hectares dans le Sud-ouest du pays⁵⁰.

En plus d'acquisitions de terres, Somdiaa, une entreprise agro-industrielle diversifiée, a effectué des investissements considérables dans les méthodes et capacités de traitement et de production de ses filiales camerounaises dans les secteurs du sucre (Sosucam) et du blé (SGMC). Des investisseurs étrangers ont également manifesté de l'intérêt pour le développement de la capacité de nettoyage et de grillage des fèves de cacao du pays, ainsi que de sa capacité de production de liqueur et de beurre de cacao. De plus, d'importants nouveaux investissements ont également été effectués par des entreprises étrangères dans d'autres secteurs. La société nigériane Dangote a construit une cimenterie et la filiale camerounaise de Viettel est devenue le troisième opérateur de réseau de téléphonie mobile du pays après l'opérateur sud-africain MTN et la filiale Orange Cameroun de France Telecom.

Les concepts associés aux écrits consacrés au néo-patrimonialisme attirent l'attention sur les aspects politiques de la statique et de la dynamique du capitalisme camerounais. Dans la période allant des postindépendances au début des années 1980, le président Ahmadou Ahidjo, un Musulman du Nord d'origine Fulani, favorisa le développement économique en poursuivant une industrialisation devant se substituer aux importations. Au fur et à mesure que cet objectif était mis en pratique, un vaste réseau de népotisme qui liait les provinces d'une grande diversité linguistique et culturelle du Cameroun au centre de pouvoir politique apparut et se développa. Malgré cela, chez un grand nombre des deux cent cinquante ethnies du pays se créa une perception de favoritisme de la part de la stratégie du régime Ahidjo au profit des hommes d'affaires et des chefs traditionnels originaires du Nord, ces derniers étant devenus des personnalités influentes du gouvernement. Lorsque Paul Biya, un Chrétien du Sud, prit le pouvoir plus tard et appliqua des prescriptions libérales à l'économie à partir du milieu des années 1980, il remit directement en question le système d'Ahidjo. Le président Biya exclut systématiquement les clients de l'ancien régime des postes de pouvoir et créa de nouvelles activités génératrices de revenus et de prospérité à l'intention de ses partisans originaires du Sud. C'est ainsi en particulier que les nouveaux puissants de cette région eurent accès au crédit et qu'une *kleptocratie* (gouvernement de voleurs) s'ensuivit, avec son cortège de prêts non remboursés, de banques locales en faillite et de milliards de francs CFA s'enfuyant à l'étranger⁵¹. Les privatisations qui suivirent offrirent également à de nombreux amis du régime Biya

de nouvelles chances de produire et d'accaparer des rentes économiques en *avantant* (dépouillant de leurs actifs) des entreprises anciennement nationalisées.

L'apparition et l'existence continue d'un réseau de distribution des ressources axé sur le Sud au cours des trois dernières décennies ont eu des implications considérables pour le développement des régions septentrionales du Cameroun. La persistance de l'insécurité alimentaire dans le Nord et l'extrême Nord, par exemple, est révélatrice des externalités engendrées par la base de pouvoir du Sud. Alors que ces régions connaissaient des insuffisances de ressources alimentaires liées au climat avant l'avènement de la domination du Sud, la malnutrition et la pauvreté chroniques se sont installées sur des bases pan-saisonnnières dans tout le Nord rural, dans des zones où ces conditions jouaient un moindre rôle par le passé⁵². De plus, si l'on en croît les chiffres de la Banque mondiale, les riches citoyens du Sud ont été les principaux bénéficiaires des mesures prises par le gouvernement pour subventionner les carburants et suspendre les droits à l'importation frappant le poisson surgelé, le riz et le blé à la suite de la crise alimentaire mondiale de 2008 et de la vague d'émeutes de la faim⁵³. Cette tendance à privilégier les villes, identifiée à l'origine par Nicolas van de Walle, a encore été aggravée par la réaction du gouvernement qui consista à stocker les denrées importées et à organiser périodiquement des ventes à des prix inférieurs à ceux du marché⁵⁴. À la suite d'un massacre d'éléphants, qui aurait pu être évité, dans le parc national de Bouba N'Djida ainsi que d'une vague d'assassinats et d'un enlèvement lié à des Islamistes étrangers en 2012-2013, Yaoundé fut également critiqué pour avoir dans une large mesure ignoré d'autres problèmes affectant le Nord tels que des frontières poreuses et l'exclusion sociale. Alors que plusieurs hommes d'affaires originaires du Nord continuent d'être à la tête d'industries telles que celle de la viande de bœuf et ont également pu devenir des personnalités politiques importantes, ils n'ont pas été fortement encouragés à remédier à l'inégalité croissante entre les régions. La politique du *Big-man* au Cameroun a semblé jusqu'ici déboucher de manière endogène sur de tels déséquilibres.

La notion néo-patrimoniale d'une coexistence des institutions formelles et informelles au Cameroun éclaire de même un monde de réflexion et d'action politiques et économique qui, sinon, pourrait rester dans l'obscurité. Alors que le pays est officiellement bilingue, par exemple, les anglophones ont en réalité été pendant longtemps des citoyens de deuxième classe. Les fonctionnaires anglophones aptes à assumer de hautes responsabilités ont historiquement été mutés aux quatre coins du pays où ils languissent dans des postes subalternes. Les systèmes d'enseignement et de communication sous contrôle étatique ont encouragé agressivement l'usage du français⁵⁵. Sur un autre front peut-être encore plus important, de larges secteurs de l'électorat potentiel considèrent aujourd'hui les élec-

tions officielles au Cameroun comme une façade⁵⁶. Cela fait plus de trois décennies que le président Biya est au pouvoir et plus de vingt ans que les anglophones et les Musulmans vivant dans l'Ouest et le Nord ont rejeté en vain les résultats du premier scrutin pluraliste au cours duquel il fut réélu. L'épuisement, le cynisme et l'apathie politiques se sont installés avec la perception que le pouvoir informel a perverti le système électoral⁵⁷. Parallèlement, la Commission nationale de lutte contre la corruption et ceux qui militent contre la corruption plus généralement continuent à faire l'objet de tentatives informelles visant à discréditer, marginaliser et autrement dénaturer leur action⁵⁸. À la suite d'allégations de corruption à l'encontre de Franck Biya, le fils du président, à la fin de 2012, par exemple, les membres de la presse sous contrôle étatique rivalisèrent ouvertement les uns avec les autres pour jeter le discrédit sur ces allégations.

De même, la campagne lancée par la présidence sous le nom de code *Opération Épervier* pour éradiquer la corruption aux échelons les plus élevés a fait l'objet d'une manipulation politique constante. Cette opération a compromis des anciens premiers ministres, secrétaires généraux de la présidence, ministres, directeurs et cadres d'agences, entreprises et organismes de réglementation sous contrôle étatique dans des dizaines d'affaires de fraude grave et de détournement de fonds. Plus d'une dizaine de ces affaires ont aujourd'hui donné lieu à des poursuites devant des tribunaux qui ont été loin de faire preuve d'indépendance⁵⁹. On ne connaît tout simplement pas si la campagne anti-corruption elle-même a réduit la fréquence des actes de corruption ou le nombre d'escroqueries passées inaperçues dans le système *bezzle*. Ce qu'on peut toutefois affirmer avec certitude est que, à la lumière de cette réalité, nombreux sont les Camerounais moyens qui se demandent pourquoi ils payent des impôts à un gouvernement qui continue de *hacher* ou *dévor*er leur argent⁶⁰. Comme indiqué plus haut, les écrits de science politique traitent généralement le Cameroun comme un véritable paradis néo-patrimonial. Il y a de très bonnes raisons de continuer de le faire mais il y en a d'autres qui incitent à sortir des sentiers battus.

Galbraith attira l'attention sur les implications du pouvoir de marché exercé par les plus grandes entreprises dans les secteurs de la haute technologie, de l'industrie et des finances aux États-Unis pour le modèle concurrentiel d'économie. Selon son estimation, le secteur agricole s'inscrit tout à fait dans le cadre de l'ancien modèle de l'économie de marché, qui ne semblait plus s'appliquer aux activités des entreprises américaines dans les secteurs aérospatial, automobile, bancaire et de la défense. Ceux qui connaissent bien Galbraith pourraient donc être surpris de voir que ses idées sont aisément applicables dans le secteur agro-industriel au Cameroun.

Outre les acteurs principaux mentionnés plus haut (SGMC, SGSOC et Sosucam), figurent également dans ce secteur la Cameroon Development Corporation (CDC), le principal employeur et l'entreprise agroalimentaire intégrée verticalement la plus diversifiée du pays. En 2011, le chiffre d'affaires de la CDC, 143 millions de dollars américains, était environ le double de celui de Socapalm, un grand producteur d'huile de palme appartenant au groupe Bolloré⁶¹. La SA (société anonyme) des brasseries du Cameroun, un brasseur dont le chiffre d'affaires est presque le quadruple de celui de la CDC relève également de ce secteur à cause des liens étroits qu'elle entretient en amont avec les producteurs de maïs du pays. La Société de développement du coton (Sodecoton), Nestlé Cameroun, et le producteur d'huile de palme La Ferme Suisse complètent le principal groupe d'entreprises agro-industrielles. En outre, les filiales de négociants internationaux de produits de base tels que Louis Dreyfus et Olam s'approvisionnent aujourd'hui en produits de base camerounais ; Cargill, Sime Darby et plusieurs autres spécialistes des plantations envisagent d'investir dans la production et le traitement d'huile de palme sur une échelle industrielle. Du fait que les entreprises productrices de caoutchouc sont techniquement considérées comme des entreprises forestières, les deux usines des deux filiales de GMG (Hévécam et la nouvelle société Hévécam Sud) ne rentrent pas dans cette catégorie. Cela dit, leurs établissements et ceux des nouvelles mines du pays, ainsi que leurs principaux clients et fournisseurs étrangers pourraient également relever d'un traitement galbraithien.

En bref, de nombreuses entreprises agro-industrielles du Cameroun ont fait des efforts considérables afin de *contrôler leurs coûts* par des moyens ne relevant pas de l'économie de marché. Celles auxquelles ont été accordées lors des années récentes de nouvelles concessions de production de produits alimentaires, par exemple, ont réussi à maintenir les coûts fixes associés à leurs baux fonciers et à leurs impôts annuels en dessous des moyennes de ces coûts dans d'autres secteurs⁶². Olivier De Schutter, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation a également attiré l'attention sur les violations des droits de l'homme qui s'ensuivent dans les endroits où les opérateurs de plantations ont fait de l'excès de zèle pour contrôler les coûts associés aux prétendus vols de récoltes. Les efforts faits par les employés pour se syndiquer ont été activement bloqués dans de nombreuses plantations où les coûts de la main d'œuvre restent faibles. Qui plus est, la plupart des grandes entreprises agro-industrielles n'ont adopté que les normes environnementales volontaires ou les approches de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) les moins chères possible pour atténuer ou éliminer leurs externalités⁶³. Sur ce front, il est significatif que la SGSOC, par exemple, se soit retirée de la Table ronde sur l'huile de palme durable en 2012. Cette entreprise applique aujourd'hui une approche unilatérale de la RSE via une

fondation interne. Les entreprises de ce secteur ont également cherché à contourner les coûts ponctuels et récurrents du respect des lois et règlements en influençant les ministres et les responsables de la réglementation. Dans l'ensemble, l'exercice du contrôle des coûts a, comme on pouvait s'y attendre, engendré un pouvoir compensateur. Des organisations communautaires, des groupes de la société civile, ainsi que les universitaires, avocats et promoteurs de cette politique qui les soutiennent se sont regroupés dans un mouvement qui cherche à s'opposer au pouvoir de minimisation des coûts exercé par les entreprises de l'agro-alimentaire⁶⁴. Même si les manifestations particulières de ce pouvoir compensateur n'ont pas encore entravé les efforts de contrôle des coûts, elles ont établi solidement une autre source d'informations et créé un réseau mondial de soutien.

Les entreprises qui produisent des aliments industriels se sont de même efforcées de *contrôler leurs prix*. Elles ont fait une campagne intense pour le maintien ou l'élargissement des régimes tarifaires afin de protéger leurs efforts visant à remplacer les importations d'aliments préparés par des produits locaux. Alexandre Vilgrain, président du Conseil français des investisseurs en Afrique et P.D.G de Somdiaa, la société-mère de Sosucam, par exemple, appela publiquement à une progressivité tarifaire en faveur des intérêts industriels du secteur alimentaire au début de 2013. Dans les coulisses, d'autres sociétés implantées à Douala qui produisent des aliments préparés, en conserve ou préemballés ont également demandé des mesures formelles et informelles d'exclusion des importations de produits européens et asiatiques comparables moins chers. Certaines ont fait campagne pour une surveillance accrue de la salubrité des aliments industriels importés et se sont opposées au commerce *néocolonial* des aliments préparés en appelant à des mesures d'autolimitation des exportations. Les politiques de réorientation des dépenses favorisant le développement de la capacité industrielle locale, là où elles réussissent, ont créé des emplois et une prospérité durables. Elles ont également limité, voire éliminé, fort à propos la concurrence en matière de prix. Dans ce contexte, la bière, les légumes en conserve, les céréales préemballées, le café traité et les plats cuisinés importés qui peuvent être produits et commercialisés localement sont devenus des denrées consommées par des gens relativement riches. Les prix que payent les Camerounais moyens pour des produits alimentaires fabriqués, où et quand ils peuvent se le permettre, sont par conséquent loin de l'idéal théorique. L'importance de la réalisation de profits excessifs dans ce contexte n'est pas encore connue. Comme telle, la possibilité d'une dissociation entre l'impératif du développement industriel et ses implications pour les prix des biens de consommation de base mérite une étude plus poussée.

En ce qui concerne le *contrôle des fournisseurs*, plusieurs entreprises ont pris des mesures pour resserrer leurs liens en amont avec des exploitations agricoles ou

pour intégrer leurs fournisseurs. Dans le premier cas, de nombreux spécialistes de la sécurité alimentaire du pays ont décrié en privé l'intensification des efforts des plus grandes brasseries du pays visant à garantir leurs approvisionnements en maïs. Ils soupçonnent la production, la commercialisation et le marketing du maïs au Cameroun d'être de plus en plus soumis aux manigances des brasseries avides d'approvisionnements. Sur ce point, les efforts que fait le secteur privé pour étancher la soif de bière des Camerounais reposent sur une manipulation du marché. Les brasseries ont utilisé leur puissance d'achat supérieure pour détourner les approvisionnements vers leurs installations et ont en conséquence fait monter les prix du maïs pour ceux qui ne disposent pas d'un réseau d'approvisionnement vaste, jouissant de moyens importants ou potentiellement menaçant. Le public consommateur de maïs a inévitablement souffert. Quant à l'autre tendance de contrôle des approvisionnements, plusieurs entreprises agro-industrielles ont suivi une variante du modèle d'intégration verticale de la CDC. Leurs P.D.G. ont choisi de contrôler directement leurs approvisionnements plutôt que de compter sur des systèmes de production basés sur des agriculteurs sous-traitants ou des contrats. L'opinion dominante derrière la tendance à acquérir des terres est qu'un contrôle direct donnera de meilleurs résultats. De ce point de vue, l'élimination des fournisseurs par une intégration verticale est le meilleur moyen de garantir la subordination des stocks de récoltes aux impératifs (industriels) en aval.

Les entreprises agro-industrielles ont également fait des efforts considérables de *contrôle des consommateurs* au Cameroun. Par exemple, la production, l'image de marque et la commercialisation des boissons sportives, une catégorie de produits qui, il y a seulement quelques années, représentait une part négligeable du marché des boissons rafraîchissantes, constituent aujourd'hui un secteur d'activité important. S'inspirant de leur stratégie publicitaire pour la bière, les brasseries et d'autres producteurs ont couvert les panneaux d'affichage du pays d'une imagerie à caractère sexuel vantant les soi-disant qualités de nombreuses marques. Compte tenu du fait que le Programme alimentaire mondial a annoncé qu'une famille sur trois saute parfois des repas pour joindre les deux bouts, la demande accrue de boissons sportives ou énergétiques haut de gamme colorées artificiellement, salées et riches en sucre pourrait être associée à des coûts d'opportunité sévères. La création et la manipulation des besoins des consommateurs ont également transformé les moyens qu'ont les gens d'accéder aux denrées de base. Au-delà des efforts tristement célèbres de Nestlé dans ce domaine, un nombre croissant de Camerounais se tournent aujourd'hui vers la consommation de sucre en sachets et d'huile de cuisine raffinée en bouteilles dont les étiquettes s'ornent d'une super-héroïne. Il est au mieux douteux que ces produits à valeur ajoutée puissent être qualifiés à juste titre de produits de consommation courante pour lesquels des préférences

sont exprimées. La canne à sucre est cultivée à quelques kilomètres des villes principales et la plupart des citoyens ont des liens familiaux étroits avec les zones rurales dans lesquelles l'huile est produite d'une façon artisanale créatrice d'emplois.

Bien que n'étant pas toujours pernicieuse, la force de persuasion privée a eu des coûts publics élevés où et quand un gavage de nouveaux goûts et désirs a réduit la capacité des Camerounais de satisfaire leurs besoins. Une publicité sophistiquée a sans aucun doute suscité de nouveaux désirs qui ont incité certaines personnes à se libérer des routines qui ont encouragé leur adaptation à la pauvreté. La croissance intensive et extensive de la publicité pour les produits alimentaires au Cameroun a néanmoins représenté un gaspillage. Pour paraphraser Galbraith, la duperie organisée qui a visé à convaincre l'affamé de manger a forcément engendré l'inefficacité et l'injustice.

Enfin, en ce qui concerne la *croyance populaire* à propos de ce secteur, les membres agro-industriels du Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM) et des membres du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ont notamment fait pression sur le pays pour qu'il change son image aux yeux des investisseurs. Même parmi les membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le Cameroun a été considéré lors des dernières décennies plutôt comme *stagnant* du point de vue des IDE. Le régime a pris des mesures pour contrecarrer cette image en raccourcissant considérablement les délais nécessaires à la création d'entreprises et en créant un centre national d'investissement à accès unique. Depuis que ces réformes sont entrées en vigueur, plus d'une demi-douzaine d'investisseurs potentiels dans le secteur de l'huile de palme et d'autres secteurs agro-industriels ont manifesté un intérêt renouvelé pour l'établissement d'activités au Cameroun. En outre, visant à enterrer la vieille image, le gouvernement a mené une campagne de relations publiques de grande envergure dans la presse économique mondiale⁶⁵. L'approche conventionnelle favorable aux affaires à la base de cette campagne intense a été que les investissements agro-industriels permettraient forcément d'atteindre les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté exprimés clairement dans la stratégie nationale et dans le document sur la vision nationale. Il n'est pas étonnant que les particuliers et les organisations de la société civile se soient dressés contre les tentatives de cataloguer le pays comme paradis de l'investissement. L'ancienne approche selon laquelle le pays continue d'être un paradis du clientélisme est maintenant en conflit avec une version fortement aseptisée propice à l'investissement. Accorder une plus grande attention galbraithienne aux points chauds du débat d'idées en cours à propos des IDE agro-industriels et du développement pourrait contribuer à l'élaboration d'une stratégie à long terme plus viable dans ce domaine pour le pays.

Conclusions

Comme le rappelle William Easterly, les économistes ont connu aussi bien des aventures que des mésaventures sous les tropiques. Il n'y a aucune garantie que de futures aventures conceptuelles faisant appel à J.K. Galbraith en Afrique se termineront bien. Comme toutes les recherches en économie politique, celles-ci pourraient être utilisées et abusées à des fins politiques. Elles pourraient également ne pas nous apprendre grand-chose de nouveau. Les chercheurs exploitant les enseignements de Innis, Marx ou Polanyi pourraient arriver à des idées globalement semblables à celles présentées plus haut (ou les avoir déjà clairement exposées). L'éventail possible d'idées nouvelles que l'on pourrait glané en appliquant plus avant le *vieil* institutionnalisme de Galbraith risquerait également d'être tronqué compte tenu de l'ampleur de la recherche institutionnaliste sur l'Afrique⁶⁶. Des dangers évidents sont associés à l'extraction d'une ressource intellectuelle de son contexte et de la traiter dans un autre contexte pour une nouvelle catégorie de consommateurs. Cela dit, il y a de bonnes raisons de suivre ce *modèle* d'exportation. Dans une perspective d'inspiration keynésienne, il pourrait plutôt, au minimum, accroître le nombre d'économistes défunts, spécialistes des sciences sociales et scribouilleurs académiques que l'on ressuscite régulièrement sur le continent.

Galbraith aide à corriger les exposés trop afro-centriques des problèmes et des possibilités du développement africain dans le système capitaliste mondial. Son œuvre est ainsi loin d'être unique. La *valeur ajoutée* provient de l'attention qu'il portait à des sources nominaleme nt privées de pouvoir économique et à la résistance à l'exercice de ce pouvoir. Dans les écrits consacrés au néo-patrimonialisme en Afrique, quand il s'agit de l'exercice du pouvoir, les manœuvres des mécènes et présidents sont considérées comme primordiales. Nous avons appris de Galbraith que cette perspective pourrait être nécessaire mais qu'elle est clairement insuffisante. Les forces du marché et les efforts de contrôle de ces forces peuvent être et sont souvent suscités indépendamment des centres officiels de pouvoir politique. Comme le rappelle Galbraith dans son historique de l'ascension des industries aérospatiale et de défense américaines, au fur et à mesure que les entreprises deviennent plus grandes et plus complexes, elles exercent obligatoirement un pouvoir accru sur leurs clients et fournisseurs. L'Afrique n'est, ni ne sera, pas immunisée contre la montée du pouvoir des entreprises pendant que son réveil économique se poursuit.

L'application des travaux de John Kenneth Galbraith peut également attirer l'attention sur la gestion des choix des consommateurs en Afrique. Ses écrits font également surgir la possibilité que l'expansion ou la contraction du *bezzle* en Afrique soient plus importante que le succès ou l'échec relatif des efforts anti-

corruption. Alors que des entrepreneurs africains plus nombreux lancent publiquement des appels plus fréquents à l'encouragement des forces du marché, Galbraith conseille aux chercheurs d'identifier les façons dont les milieux d'affaires s'efforcent en privé de contrôler, voire même d'éliminer, les marchés. Au-delà de ces voies possibles de futures recherches, les écrits de Galbraith sur la pauvreté, ainsi que sur l'autorité des idées et des institutions plus généralement sont une source possible. Il incombe à d'autres de décider si oui ou non la renaissance africaine a besoin d'une résurrection galbraithienne.

Notes

1. SHAW, Timothy M., « Africa's Quest for Developmental States: 'Renaissance' For Whom? », *Third World Quarterly* 33, n° 5, juin 2012, pp. 837–851.

2. Le Collège des sciences sociales et humaines appliquées de l'Université de Guelph finança le premier de deux voyages d'étude. Une allocation de recherche du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI) dans le cadre du programme Initiative pour l'Afrique (www.africaportal.org) rendit les deux dernières visites possibles. L'aide et le soutien de Florence Munoh et d'Ekane Ivo, du bureau de Yaoundé du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) sont également vivement appréciés. Lauren Sneyd, Olufunso Somorin, E.D.G. Fraser, Carolyn Peach Brown et d'autres personnes préférant garder l'anonymat ont tous collaboré de façon significative à cette étude. Aucune des organisations ou personnes énumérées ci-dessus ne saurait être tenue pour responsable de toute erreur rencontrée dans cet article.

3. CHABAL, Patrick, « Power in Africa Reconsidered », in *The African Exception*, éd. ENGEL, Ulf et OLSEN, Gorm Rye, Hants : Ashgate Publishing, 2005, pp. 17–34.

4. ERDMANN, Gero et ENGEL, Ulf, « Neopatrimonialism Reconsidered: Critical Review and Elaboration of an Elusive Concept », *Commonwealth & Comparative Politics* 45, n° 1, février 2007, pp. 95–119.

5. PITCHER, Ann, MORAN, Mary H., et JOHNSTON, Michael, « Rethinking Patrimonialism and Neopatrimonialism in Africa », *African Studies Review* 51, n° 1, avril 2009, pp. 125–156.

6. BAYART, Jean-François, *The State in Africa: The Politics of the Belly*, 2^e éd., Cambridge, Royaume-Uni : Polity Press, 2009.

7. DEGRASSI, Aaron, « Neopatrimonialism and Agricultural Development in Africa: Contributions and Limitations of a Contested Concept », *African Studies Review* 51, n° 3, décembre 2008, p. 108.

8. Voir BØÅS, Morten, « Liberia and Sierra Leone – Dead Ringers? The Logic of Neopatrimonial Rule », *Third World Quarterly* 22, n° 5, octobre 2001, pp. 697–723 ; et CAMMACK, Diane, « The Logic of African Neopatrimonialism: What Role for Donors », *Development Policy Review* 25, n° 5, septembre 2007, pp. 599–614.

9. HYDEN, Goran, *African Politics in Comparative Perspective*, Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press, 2006, p. 84.

10. Erdmann et Engel, « *Neopatrimonialism Reconsidered* ».

11. *Id.*

12. Pour un examen des échanges informels fermés, ouverts, verticaux et latéraux ainsi que leur catalogage, voir HYDEN, 2006, *African Politics in Comparative Perspective*, sur l'« économie de l'affection ».

13. RENO, William, *Corruption and State Politics in Sierra Leone*, Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press, 1995, p. 9.

14. KISER, Edgar et SACKS, Audrey, « African Patrimonialism in Historical Perspective: Assessing Decentralized and Privatized Tax Administration », *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 636, juillet 2011, pp. 129–149.

15. Cammack, « *The Logic of African Neopatrimonialism* », p. 601.

16. Bøås, « *Liberia and Sierra Leone* », p. 700.

17. CHABAL, « *Power in Africa Reconsidered* », p. 23.

18. DEGRASSI, « *Neopatrimonialism' and Agricultural Development in Africa* », p. 109.

19. ERDMANN et ENGEL, « *Neopatrimonialism Reconsidered* ».

20. Voir PITCHER, MORAN et JOHNSTON, « *Rethinking Patrimonialism and Neopatrimonialism in Africa* », p. 138 ; et par exemple CHABAL, « *Power in Africa Reconsidered* », p. 31. L'une des cibles implicites de ces critiques semble être CHABAL, Patrick et DALOZ, Jean-Pascal, *Africa Works: Disorder as Political Instrument*, Bloomington : Indiana University Press, 1999.

21. ORVIS, Stephen, « Conclusion: Bringing Institutions Back into the Study of Kenya and Africa », *Africa TODAY* 53, n° 2, hiver 2006, pp. 95–110. Orvis considère les institutions comme des ensembles de « règles, normes ou modes opératoires normalisés » communément « reconnus et acceptés, qui structurent et limitent les actions des citoyens dans un domaine particulier » (*id.*, p. 98).

22. Voir en particulier VAN DE WALLE, Nicolas, « Rice Politics in Cameroon: State Commitment, Capability and Urban Bias », *The Journal of Modern African Studies* 27, n° 4, décembre 1989, pp. 579–599 ; et BAYART, Jean-François, *L'État au Cameroun*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1979. Pour un exposé plus récent parmi d'autres, voir KONINGS, Piet, *Neoliberal Bandwagonism: Civil Society and the Politics of Belonging in Anglophone Cameroon*, Bamenda, Cameroun : Langaa Research and Publishing Common Initiative Group (RPCIG), 2009.

23. Pour un récent examen du besoin de multiplier les analyses d'économie politique, voir LYNCH, Gabrielle, « The Economic is Political and the Political is Economic: Protest, Change, and Continuity in Contemporary Africa », *Review of African Political Economy* 39, n° 134, décembre 2012, pp. 547–550. Pour des preuves du dynamisme du Cameroun, voir « *Business in Cameroon* », consulté le 31 janvier 2014, www.businessincameroon.com.

24. Voir par exemple HARRISON, Graham, *Neoliberal Africa: The Impact of Global Social Engineering*, Londres : Zed Books, 2010 ; POWER, Marcus, MOHAN, Giles, et TAN-MULLINS, May, *China's Resource Diplomacy in Africa: Powering Development?*, Basingstoke, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan, 2012 ; et HARRISON, Graham, *New Political Economy* 17, n° 5, novembre 2012, pp. 657–698.

25. SHAW, « *Africa's Quest for Developmental States* ».

26. GALBRAITH, John Kenneth, *American Capitalism: The Concept of Countervailing Power*, Boston : Houghton Mifflin, 1952.

27. GALBRAITH, John Kenneth, *Economics and the Public Purpose*, Boston : Houghton Mifflin, 1973, p. 93.

28. Voir MAURY, Frédéric, « Industrie : sur Les trace des pionniers », *Jeune Afrique, Les 500 premières entreprises africaines* 32, 2013, pp. 68–70.

29. Galbraith, *Economics and the Public Purpose*, p. xi. Dans cet ouvrage, Galbraith révisa son opinion initiale sur le pouvoir des grandes entreprises, exprimée dans *The New Industrial State*, Boston : Houghton Mifflin, 1967. Des économistes néoclassiques avaient reproché à ce point de vue de présenter apparemment les consommateurs comme de simples *marionnettes* des publicitaires de Madison Avenue. Il s'efforça ultérieurement de montrer que certains consommateurs moyens conservaient parfois leur pouvoir de décision, soulignant le caractère dual ou *bimodal* de l'économie américaine et les limites du choix offert aux consommateurs dans les secteurs dominés par de grandes entreprises. Pour une excellente analyse de cette révision et une présentation des contributions et, plus généralement, de l'héritage diversifié de Galbraith, voir STANFIELD, James Ronald, et STANFIELD, Jacqueline, *John Kenneth Galbraith*, Basingstoke, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan, 2011.

30. Pour des analyses rigoureuses d'une dimension plus internationale de ce pouvoir, voir CLAPP, Jennifer, *Food*, Cambridge, Royaume-Uni : Polity Press, 2012 ; PONTE, Stefano, GIBBON, Peter, et VESTERGAARD, Jakob, éd., *Governing Through Standards: Origins, Drivers and Limitations*, Basingstoke, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan, 2011.

31. Voir par exemple WALLIS, William, « Africa Calling », *Financial Times*, 11 mars 2013, p. 6, et d'autres articles et tribunes libres de la série « Africa Inc. » de 2013 dans le *Financial Times*.

32. GALBRAITH, *American Capitalism*.

33. SANUSI, Lamido, « Africa Must Get Real About its Romance with China », *Financial Times*, 12 mars 2013, p. 9.

34. STANFIELD et STANFIELD, *John Kenneth Galbraith*, p. 97.

35. GALBRAITH, John Kenneth, *The Affluent Society: 40th Anniversary Edition*, Boston : Houghton Mifflin, 1998.

36. STANFIELD et STANFIELD, *John Kenneth Galbraith*, p. 231.

37. GALBRAITH, *Economics and the Public Purpose*, p. 137. Ces armées ne sont certainement pas sous le contrôle exclusif du groupe BRICS ou d'autres acteurs émergents sur le marché. General Electric, L'Oréal, SAB Miller et d'autres multinationales ayant leurs racines dans l'OCDE sont assurément engagées dans des activités visant à contrôler les consommateurs africains et sont également en tant que telles mûres pour les efforts de mise en application des idées de Galbraith.

38. STANFIELD et STANFIELD, *John Kenneth Galbraith*, p. 103.

39. Pour une opinion qui fit l'objet d'un énorme battage sur la responsabilisation et les TCI, voir MANSON, Katrina, « Continent takes lead in mobile revolution », *Financial Times*, 15 mars 2013, p. 17.

40. GALBRAITH, *Economics and the Public Purpose*, p. 211.

41. GALBRAITH, John Kenneth, *The Nature of Mass Poverty*, Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press, 1979, p. 45.

42. *Id.*, p. 61. Voir également GALBRAITH, John Kenneth, *The Culture of Contentment*, Boston : Houghton Mifflin, 1992.

43. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Global Investment Trends Monitor*, n°11, 23 janvier 2013, p. 6.

44. Voir SHAW, « Africa's Quest for Developmental States », p. 840. Pour des contributions à cette perception, voir « Special Report: Emerging Africa », *The Economist*, 2 mars 2013 ; et FINE, David et al., *Africa at Work*, New York : McKinsey Global Institute, 2013, p. 1.

45. GALBRAITH, John Kenneth, *The Great Crash 1929*, Boston : Houghton Mifflin, 1954, p. 133.

46. GAUTHIER, Bernard et ZEUFACK, Albert, « Governance and Oil Revenues in Cameroon », in *Plundered nations? Successes and Failures in Natural Resource Extraction*, COLLIER, Paul et VENABLES, Anthony J., éd., Basingstoke, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan, 2011, pp. 27–78.

47. Banque mondiale, *Cameroon Economic Update*, n° 3, janvier 2012, http://blogs.worldbank.org/african/files/african/economic_update_issue_no_3_-_jobs_in_cameroon.pdf.

48. Communications personnelles, bureaux du PAM et du FMI, Yaoundé, 3 juillet 2012.

49. Voir République du Cameroun, *Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE)*, Yaoundé : République de Cameroun, 2009.

50. HOYLE, David et LEVANG, Patrice, *Oil Palm Development in Cameroon*, Yaoundé : Rapport ad hoc du WWF, en partenariat avec l'IRD et le CIFOR, avril 2012.

51. MENTAN, Tatah, « Cameroon: the Political Economy of Poverty », in *Cameroon: Politics and Society in Critical Perspectives*, GROS, Jean-Germain, éd., Lanham, Maryland : University Press of America, 2003, p. 112.

52. L'Assemblée Générale des Nations Unis, *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, Addendum, mission au Cameroun, A/HRC/22/50/Add.2*, 18 décembre 2012, www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session22/A-HRC-22-50-Add2_en.pdf.

53. SNEYD, Lauren Q., LEGWEGOH, Alexander et FRASER, Evan D.G., « Food Riots: Media Perspectives on the Causes of Food Protest in Africa », *Food Security* 5, n°4, août 2013, pp. 485–497.

54. Communications personnelles, NGUIFFO, Samuel et SCHWARTZ, Brendan, juillet et décembre 2012.

55. FRU DOH, Emmanuel, *Africa's Political Wastelands: The Bastardization of Cameroon*, Bamenda, Cameroun : Langaa RPCIG, 2008.

56. Bertelsmann Stiftung, *Cameroon Country Report*, Gutersloh, Allemagne : Bertelsmann Stiftung, 2012.

57. TAKOUGANG, Joseph, et KRIEGER, Milton, *African State and Society in the 1990s: Cameroon's Political Crossroads*, Boulder, Colorado : Westview Press, 1998, p. 243.

58. Voir CONAC, *Report on the Status of Corruption in Cameroon*, Yaoundé, Cameroun : CONAC, 2012 ; ainsi que la place consacrée au problème par la presse sous le contrôle de l'état, y compris ESSOGO, Armand, « Les révélations de la CONAC », *Cameroon Tribune*, 30 novembre 2012, p. 5.

59. OWONO, Julie, « Paranoia and despair rule Cameroon », *Al Jazeera*, 8 juillet 2012.

60. TABE EGBE OROCK, Rogers et MBUAGBO, Oben Timothy, « Why Government Should Not Collect Taxes: Grand Corruption in Government and Citizens Views on Taxation in Cameroon », *Review of African Political Economy* 39, n° 133, septembre 2012, pp. 479–499.

61. *Jeune Afrique, Les 500 premières entreprises africaines* 32, 2013.

62. Communication personnelle, DE SCHUTTER, Olivier (sur sa mission), à Kribi, au Cameroun, 21 juillet 2013.

63. Pour un aperçu général sur la RSE au Cameroun, voir la section qui lui est consacrée dans GIZ, *Shaping Corporate Social Responsibility in Sub-Saharan Africa: Guidance Notes from a Mapping Survey*, Bonn : GIZ, 2013.

64. SCHWARTZ, Brendan, HOYLE, David, et NGUIFFO, Samuel, *Emerging Trends in Land-Use Conflicts in Cameroon*, Yaoundé, Cameroun : WWF, DEC et RELUFA, 2012.

65. Voir, entre autres : « Cameroun : Potentialités en quête d'investissements » (Annonce publicitaire), *Jeune Afrique, Les 500 premières entreprises africaines* 32, 2013, pp. 113–116 ; « Cameroon: The Window of Africa » (Annonce publicitaire), *Financial Times* (édition américaine), 15 juillet

2011, p. 5 ; et « Cameroon's Commitment to the Green Economy » (annonce publicitaire), *Financial Times Special Report: Africa and the Green Economy*, 20 juin 2012, p. 1, pp. 4-5. Voir également la couverture de ces annonces dans l'organe officiel du gouvernement : « Cameroon: Financial Times hails Cameroon's Environmental Progress », *Cameroon Tribune*, 3 juillet 2012, www.allAfrica.com.

66. LEYS, Colin, « Rational Choice or Hobson's Choice? The 'New Political Economy' as Development Theory », *Studies in Political Economy* 49, printemps 1996, pp. 37-69.

Le Printemps arabe

État d'urgence et réforme constitutionnelle

ANDREJ ZWITTER, PHD*

Depuis la création des constitutions familières avec le concept de l'état d'urgence, ces pouvoirs ont été utilisés par des régimes dictatoriaux pour consolider leur position. Cela ne veut pas dire que le mécanisme juridique de l'état d'urgence n'existe que dans ces régimes. Au contraire, l'état d'urgence est une fonction de l'état démocratique¹. Lors de catastrophes naturelles (incendies de forêt, tornades, etc.), les gouverneurs des États-Unis déclarent l'état d'urgence sous la forme de décrets afin d'accéder à des fonds d'urgence fédéraux et/ou de mobiliser la garde nationale. En raison de cette fonction administrative, l'état d'urgence est déclaré aux États-Unis plus fréquemment que dans d'autres états². Ceci est révélateur du fait que les déclarations de l'état d'urgence font l'objet d'un examen par la branche exécutive si tout type d'événement ne peut être traité dans les limites des lois et règlements ordinaires.

Le rôle stratégique de l'état d'urgence qui est imposé par des régimes répressifs, cependant, reste incontesté. Ainsi, alors qu'en général les lois d'urgence sont pour la plupart conçus pour donner une mesure extraordinaire de flexibilité et une portée étendue à la branche exécutive pour faire face à une crise, leur utilisation effective et leur durée peuvent suggérer différents objectifs finaux, comme la répression des ennemis d'un régime. En se penchant sur les pays qui ont récemment connu ce qui est maintenant communément connu comme le Printemps arabe, il devient évident que les états d'urgence ont souvent été mis en place

- pour stabiliser un leadership politique qui avait perdu (ou n'a jamais eu) une légitimité populaire,
- pour dissuader préventivement des manifestations et des troubles en menaçant de sanctions à travers la loi martiale,
- pour réprimer l'opposition et les défenseurs des droits de l'homme, et

* L'auteur est chef de la section des relations internationales au département de la Théorie du droit de l'Université de Groningue, aux Pays-Bas. Il a été consulté par des diplomates égyptiens, des partis politiques tunisiens et par AFRICOM sur les questions de réformes constitutionnelles et de la réglementation sur l'état d'urgence en Afrique du Nord.

- pour contourner les obligations relatives aux droits de l'homme qui, autrement, limite la détention administrative et d'autres pouvoirs des forces de sécurité et des militaires.

Le constitutionnalisme a été un thème central dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA) à la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle³. Il fallait le Printemps arabe pour déclencher de nouveaux processus de réforme. Avec le Printemps arabe, à partir de la Tunisie en janvier 2011, la région MENA en particulier connaît maintenant une vague sans précédent de réformes politiques et constitutionnelles. Si les réformes constitutionnelles mènent en effet à des états plus démocratiques et libéraux, l'un des tests cruciaux reste de savoir comment ces états exercent l'état d'urgence.

Cet article présente les développements constitutionnels actuels autour du Printemps arabe. Il analyse les perspectives de contrôle démocratique et de la primauté du droit à la vue des dispositions constitutionnelles relatives à l'état d'urgence. Chaque section décrit brièvement le contexte politique et juridique du pays et jette un coup d'œil sur les normes juridiques concernant l'état d'urgence. Les pays choisis pour cet article sont ceux qui, en raison du Printemps arabe, sont engagés dans des processus de réforme constitutionnelle de grande envergure : l'Égypte, la Tunisie et la Libye. Mais d'abord, l'article identifie les éléments clés de freins et de contrepoids qui découlent des principes de la démocratie et la primauté du droit pour les règles d'urgence.

Les conditions de l'État de droit et la démocratie

Les urgences exigent des états à agir plus vite (urgence) et/ou de manière plus efficace (meilleure) qu'il serait possible dans les limites imposées par la loi lors de situations normales. En règle générale, nous observons que les régimes dictatoriaux peuvent adopter une législation *ad hoc* pour des problèmes concrets, les processus de prise de décision législative et d'exécution sont plus rapides puisqu'aucun consensus de la majorité n'est nécessaire, et les freins et contrepoids démocratiques exercent peu de contrôle sur l'exécutif⁴.

Si ceci est une recette pour l'efficacité et l'efficience, alors les démocraties libérales ont principalement quatre outils à leur disposition pour faire face aux situations d'urgence :

1. déplacer le pouvoir législatif à l'exécutif ;
2. accorder un pouvoir administratif élargi à la branche exécutive (vis-à-vis les droits des citoyens) ;
3. réduire le contrôle démocratique (freins et contrepoids) sur l'exécutif ;

4. installez des procédures judiciaires accélérées (par exemple les normes de la loi martiale qui permettent de juger les civils par des tribunaux militaires)⁵.

Il en résulte le paradoxe que, pour protéger l'état démocratique en temps de crise, l'état doit devenir moins démocratique. Pour que la démocratie survive à son état d'urgence, les constitutions modernes imposent des limites sur les pouvoirs d'urgence, en particulier à travers les principes de contrôle démocratique, l'urgence, la proportionnalité et l'état de droit⁶. Comme on peut l'observer dans les pays du Printemps arabe, les régimes autoritaires ont tendance à violer ces principes pendant l'état d'urgence à travers la déclaration inutile, l'extension excessive de l'état d'urgence, et/ou l'utilisation disproportionnée des pouvoirs d'urgence. Cela est possible parce que les freins et les contrepoids constitutionnels ne sont pas en place. Ces freins et contrepoids constitutionnels que les démocraties ont à leur disposition pour limiter les abus de l'état d'urgence sont :

- Le contrôle parlementaire et/ou judiciaire des pouvoirs d'urgence de la branche exécutive ;
- La nécessité des mesures prises en vertu, ou l'étendue, des pouvoirs d'urgence ;
- La proportionnalité des pouvoirs d'urgence en fonction de la menace posée par la situation d'urgence ;
- La date limite des pouvoirs d'urgence ;
- Les garanties contre la modification des lois formelles et le droit constitutionnel en général ;
- La limite des pouvoirs exécutif-législatifs ;
- La préservation des libertés civiles.

La principale question de cet essai est donc de savoir si les réformes constitutionnelles déclenchées par le Printemps arabe vont améliorer les règles d'urgence à être moins sujettes à des abus. Les études de cas suivants illustrent les processus de réforme constitutionnelle et les propositions des lois d'urgence réformées.

L'Égypte

L'Égypte est l'un des cas les plus proéminents de l'utilisation abusive des lois d'urgence. En effet, l'Égypte était sous l'état d'urgence depuis la guerre israélo-arabe de 1967. L'état d'urgence a été levé pendant une période de dix-huit mois en 1980, mais a été de nouveau imposé après l'assassinat de Sadate en 1981. L'état d'urgence en Égypte a été basé sur la Constitution égyptienne et depuis le 30 mars 2011, de la *Constitutional Declaration* adoptée par le *Supreme Council of Armed Forces* (SCAF)⁷.

Dans la version de 2007 et celle de 2011 de la constitution, la déclaration constitutionnelle se réfère à la loi générale pour déterminer la manière dont l'état d'urgence est déclaré (voir l'Article 148, de la constitution de 2007 et l'article 59, de la déclaration constitutionnelle de 2011). Malgré les appels de l'Union européenne pour mettre fin à l'état d'urgence dans son intégralité avant les élections présidentielles du 23 mai 2012, Nathan Brown déjà prédit que le SCAF garderait l'état d'urgence partiellement en vigueur dans certaines zones pour éviter la violence, jusqu'à son expiration automatiquement le 1^{er} juin 2012⁸.

La fin automatique de l'état d'urgence n'a pas aboli la loi martiale qui guide l'exécution de l'état d'urgence, et comme on le verra ci-dessous, reste un grave sujet de préoccupation. En outre, le 13 juin 2012, le décret 4991/2012 a été émis afin de permettre aux forces militaires de détenir les personnes qui violent certaines dispositions du code pénal (généralement une prérogative de la police) afin de combler un vide juridique jusqu'à ce que la nouvelle constitution soit prête⁹. Cela a soulevé des craintes chez les militants des droits de l'homme qui craignaient que l'état d'urgence redouté serait appliqué à nouveau dans le nouvel État¹⁰.

En ce qui concerne le processus de rédaction de la Constitution, l'opposition avait fortement contesté la légitimité de l'Assemblée constituante et douze libéraux se sont retirés le 18 novembre 2012, après cinq Coptes qui l'avaient fait auparavant. Ces retraits étaient les conséquences des Frères musulmans qui ne permettaient pas que tous les articles de la nouvelle constitution soient discutés à l'Assemblée¹¹. De plus, le 22 novembre, le président Mohammed Morsi promulgua un décret lui attribuant des pouvoirs extrêmement larges. Les raisons de ce décret peuvent être comprises dans la nécessité de contrôler l'instabilité croissante et pour contrer ce que le Tribunal administratif du Caire a appelé une affaire concernant la légalité de l'Assemblée constituante à la Cour constitutionnelle suprême. L'article VI de l'arrêté notifie que « Le président peut prendre les actions et mesures nécessaires pour protéger le pays et les objectifs de la révolution¹² ». Les décisions de Morsi devraient être définitives jusqu'à ce que le nouveau Parlement soit élu et ils ne peuvent pas faire l'objet de recours selon l'article II, mais en raison de la pression politique qui suivit, cette position radicale fut plus tard retirée¹³.

La nouvelle constitution égyptienne (de 2012) a été signée dans la loi par le président Mohamed Morsi le 26 décembre 2012, après deux tours de scrutin résultant en un taux d'approbation de soixante-trois pour cent et un taux de participation de seulement trente pour cent¹⁴. Après un coup d'état militaire soutenu par la population, la constitution égyptienne, en vigueur pendant six mois, a été suspendue par l'armée, ce qui a également renversé le président des Frères musulmans, le 3 juillet 2013¹⁵. Le nouveau président intérimaire Adly Mansour a publié

une déclaration constitutionnelle provisionnelle de trente-trois Articles en vigueur jusqu'à ce qu'une constitution révisée, sur la base de celle de 2012, soit prête¹⁶. Le Comité des Dix (dix experts constitutionnels et juges) remet au président une constitution radicalement reformulée, qu'un Comité des Cinquante discutera¹⁷. Cependant, la légitimité du Comité des Cinquante, affirmant représenter toutes les parties prenantes sociales, n'est pas entièrement contestée¹⁸. En ce qui concerne les pouvoirs présidentiels, Nathan Brown prévoit qu'ils

pourraient être un peu réduits constitutionnellement dans les amendements. Même au début 2013, les tribunaux avaient commencé à interpréter son autorité un peu limitativement et, pour toutes les charges de *Brotherhoodization* de l'État, Morsi avait de la peine à exercer un contrôle sur les militaires et les services de sécurité. Son successeur, à moins qu'il ne vienne de ces rouages de l'État, ne va probablement pas faire mieux¹⁹.

En attendant, la présidence provisoire avait déclaré un état d'urgence le 14 août 2013 pour donner une base légale à la police d'entreprendre deux raids pour démonter des camps de protestation des Frères Musulmans²⁰. Ces raids ont fait six cent morts environ et approximativement quatre mille blessés dans le camp de Morsi²¹.

En 2006, Hosni Moubarak promet de lever l'état d'urgence mais, au lieu de cela, les normes constitutionnelles concernant la proclamation d'état d'urgence furent amendées et ce dernier persista. L'article clé de la Constitution régissant cette proclamation, qui fut présenté le 26 février 2007 par une commission nommée par le CSFA, est l'article 148 qui a été révisé en 2007. Il accordait au président le pouvoir de déclarer un état d'urgence qui devrait être soumis à l'Assemblée du peuple pour une décision dans les quinze jours qui suivent. Cet article 148 n'imposait pas de date limite ce qui rend la permanence de l'état d'urgence possible²².

Les amendements présentés, inclus dans la dernière constitution de 2012, devaient limiter la capacité d'imposer un long état d'urgence et donna une date limite absolue à la période d'urgence²³. Le texte amendé de l'Article 148 réduisit le temps de soumission de la déclaration à la Chambre des représentants à sept jours et, si dissous, il fournirait au Conseil *Shura* (la Chambre haute) le pouvoir de décider la continuation de la déclaration d'urgence. De plus, un délai absolu de six mois (extensible d'un an par référendum) avait aussi été présenté²⁴. Par comparaison, les vieux règlements ont permis à la déclaration de rester en force jusqu'à trois ans²⁵. Malgré ces amendements proposés, qui ont certainement amélioré le contrôle parlementaire et populaire, il reste fortement douteux qu'un tel règlement constitutionnel satisfèrait les exigences de freins et contrepoids et des principes de l'état de droit, comme décrit ci-dessus.

La loi d'exception no 162 de 1958, déclenchée par une proclamation d'état d'urgence, a été rétablie de nouveau par une déclaration de président Mansour le

13 août 2013 quand des heurts entre les partisans des Frères Musulmans et la police devenaient plus importants²⁶. Cette loi prévoit, entre autres dispositions, le droit de restreindre la liberté de réunion pour les civils, d'imposer la censure, de fermer des magasins et de nationaliser des entreprises, ainsi que la détention sans procès pendant six mois des personnes condamnées aux travaux forcés, plus une amende de 40.000 livres égyptiennes, approximativement 5.700 dollars américains²⁷. Cette norme de mise en œuvre, la loi d'exception no 162 de 1958, a le plus grand potentiel pour des abus et des violations de droits de l'homme si elle sera rétablie de la même manière après la clôture du processus de réforme. Les développements autour de l'effort du gouvernement de créer une nouvelle loi d'urgence sont actuellement très contestés. D'après certaines ONG et informations publiées dans la presse, le gouvernement a l'intention d'incorporer simplement un grand nombre des anciennes dispositions au droit pénal ordinaire et de laisser les autres inchangées tout en changeant le nom de la loi : « Cela ne se voit qu'en Égypte : vous vous élevez contre la loi sur l'état d'urgence, ils la rebaptisent la loi "protégeant la société des criminels" ; vous vous élevez contre cela et son nom devient la loi "sauvegardant les gains de la révolution"²⁸ ».

En ce qui concerne les pouvoirs extraordinaires constitutionnels, le Comité des Cinquante devra particulièrement examiner de près les pouvoirs étendus du président dans la constitution de 2012 que les érudits et quelques diplomates égyptiens considèrent encore plus vaste que ceux accordés dans la vieille constitution (cf. les articles 101 [le droit de proposer des lois], 104 [le droit d'objecter aux lois], 146 [le droit de déclarer la guerre], 147 [la nomination du personnel civil et militaire], 148 [des pouvoirs d'urgence, voire ci-dessus] et 150 [le droit de faire appel aux référendums]). Si le SCAF garde des dispositions constitutionnelles favorables, comme c'est le cas actuellement, et si un système présidentiel fort reste l'autre pouvoir de l'État, la stabilité politique de l'Égypte pourrait rester structurellement faible. De possibles options constitutionnelles, qui pourraient améliorer ce point de rupture structurel de conflit politique, seraient de réduire les pouvoirs présidentiels en faveur d'un plus fort système ministériel équilibré par la surveillance parlementaire, aussi bien que celle de l'armée.

En outre, les dispositions suivantes en relation des pouvoirs de l'état d'urgence ont besoin de révisions pour respecter des normes modernes : onze (quant à l'éthique, la moralité publique et l'ordre public), quarante-huit, para. 2 (la censure pendant la guerre ou la mobilisation publique), cent trente et un (le droit de publier des décrets avec la force de loi dans des cas urgents), deux cent quinze (le rôle peu clair du nouvel (et à établir) Conseil national des médias). L'article 131, en particulier, peut être dangereux car il est semblable au décret présidentiel de Morsi qui

lui a accordé les pouvoirs absolus en novembre 2012 avant que la constitution de 2012 rentre en vigueur.

La Libye

Le 29 janvier 2011, *Al Jazeera* rapporta que le régime de Mu'ammar Kadhafi en Libye avait annulé tous les matches de football, déclaré l'état d'urgence et une alerte de sécurité lorsque commencèrent les révolutions tunisienne et égyptienne, par crainte de voir l'agitation s'étendre en Libye²⁹. Aux environs du 20 février, les manifestations s'intensifièrent à la Libye, conduisant à un état d'urgence de fait causé par un conflit armé intérieur. À la fin février, l'Italie suspendit un traité d'amitié interdisant la guerre et les confrontations armées³⁰. Le 17 mars, le Conseil de sécurité des Nations Unies adopta à l'unanimité au titre du Chapitre VII de la Charte la résolution 1973 imposant une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye, un gel des avoirs du pays et un embargo sur les armes. En outre, il autorisa

les états membres qui ont adressé au secrétaire général une notification à cet effet et agissant à titre national ou dans le cadre d'organismes ou arrangements régionaux et en coopération avec le secrétaire général, à prendre toutes mesures nécessaires, nonobstant le paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011), pour protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque dans la Jamahiriya arabe libyenne, y compris Benghazi, tout en excluant le déploiement d'une force d'occupation étrangère sous quelque forme que ce soit et sur n'importe quelle partie du territoire libyen³¹.

Le 27 octobre, le Conseil de sécurité de l'ONU décida à l'unanimité de mettre fin au mandat de protection civile de l'OTAN en Libye³².

Le Royaume de la Libye était *de facto* mis en place avec l'entrée en vigueur de la Constitution le 7 Octobre 1951, et l'installation d'une monarchie constitutionnelle et héréditaire sous le roi Idris. Compte tenu du temps de sa création, ce document était relativement progressif. En tant que mécanisme de contrôle, il limite les pouvoirs d'urgence du roi en exigeant l'approbation du Parlement pour leur maintien³³.

Le Conseil du commandement révolutionnaire publia la Proclamation constitutionnelle de 1969, l'instrument juridique en vigueur après le renversement du gouvernement du roi Idris en 1969, avec l'intention de le remplacer par une véritable constitution, ce qui ne se produisit jamais³⁴. La Déclaration d'établissement de l'autorité du peuple établit le Congrès général du peuple, parallèlement à la Proclamation constitutionnelle³⁵. Celle-ci réglementait la loi martiale (Article 24) et l'état d'urgence (Article 25) :

Le Conseil du commandement de la Révolution prend les décisions concernant la loi martiale ou l'état d'urgence chaque fois que la sécurité intérieure ou extérieure de l'État

est menacée et que le Conseil l'estime nécessaire pour la protection et la défense de la Révolution³⁶.

En plus de ces deux documents, le *Livre vert*, qui définissait la philosophie politique de Kadhafi, est également devenu un fondement quasi-légal/quasi-religieux de l'État libyen, et une source obligatoire d'étude pour tous les Libyens. Selon le premier volume, un système de congrès populaires et de comités populaires, remplaçant le système parlementaire, conduiraient à une forme idéale de la démocratie directe, conformément à ce que Kadhafi a appelé la *Troisième théorie universelle*³⁷.

Même en l'absence d'indications contraires, l'expiration du mandat de l'OTAN semble avoir marqué *de facto* la fin de l'état d'urgence imposé de l'extérieur par le conflit. Alors qu'on pourrait supposer *de jure* que l'état d'urgence avait officiellement pris fin avec la dissolution du Congrès général du peuple, la promulgation de la nouvelle *Déclaration constitutionnelle* le 3 août 2011 (voir plus loin), ou n'avait pas pris fin du tout³⁸. Cette confusion constitutionnelle fut clarifiée par *Malta Today* qui rapporta en avril 2012 que le gouvernement libyen pensait rétablir l'état d'urgence par suite d'un risque réel de recrudescence de la violence³⁹. Une telle proclamation devrait être faite conformément au document de transition que le Conseil national de transition libyen promulgua le 3 août 2011 sous forme de déclaration constitutionnelle indiquant que l'état d'urgence n'est pour l'instant pas déclaré⁴⁰. Cela serait, sur le plan formel, quelque peu problématique puisque la Déclaration constitutionnelle ne prévoit pas de mesures d'urgence, une telle proclamation ne pourrait reposer que sur l'article 17 qui, dans sa troisième phrase, donne *carte blanche* sous la forme d'une clause générale :

Le Conseil national de transition se verra confier la garantie de l'unité nationale, la sûreté du territoire national, l'incarnation et la diffusion des valeurs et de la morale, la garantie de la sécurité des citoyens et des expatriés, la ratification des accords internationaux et l'établissement des bases de l'État civil démocratique constitutionnel⁴¹.

Un projet de nouvelle loi d'exception a déjà été publié par le gouvernement provisoire qui, d'après le *Libya Herald*, les autorités peuvent prendre les mesures suivantes : collecter ou confisquer des armes, munitions et explosifs ; déclarer un couvre-feu ; arrêter et placer en détention quiconque est soupçonné de menacer la sécurité du public ou est un récidiviste ; arrêter et détenir quiconque peut être une menace pour la sécurité publique ou qui est un récidiviste ; intercepter les communications et imposer des contrôles aux médias ; [et] déclarer n'importe quel endroit zone militaire placée sous le commandement d'un chef militaire⁴² ».

Le 14 novembre 2012, le premier gouvernement libyen jamais élu entra en fonction pour remplacer le gouvernement provisoire⁴³. Un mois plus tard, le 7

décembre, *Russia Today* rapporta que le nouveau gouvernement avait déclaré l'état d'urgence dans les régions de *Ghadamès, Ghat, Obari, Al-Shati, Sebha, Mourzouq* et *Koufra*, au Sud du pays, afin de les ramener sous le contrôle du gouvernement⁴⁴. Le 16 juillet 2013, le Congrès national général, le successeur du Conseil national de transition, passa une loi électorale pour installer une commission de soixante membres pour rédiger la future constitution⁴⁵.

Les options pour un projet de constitution comprennent l'utilisation de la constitution 1951 (dans sa forme de 1963), qui, selon Mohammed Ben Ghalbon, président de l'Union constitutionnelle libyenne, a l'avantage de déjà prévoir un système fédéral et d'établir la base juridique pour récupérer le siège de la Libye à l'ONU⁴⁶. Bien sûr, de nombreux articles devront être modifiés. En ce qui concerne l'utilisation des règles sur l'état d'urgence de la constitution de 1951, deux dispositions sont particulièrement préoccupantes : l'article 70, qui donna au roi le droit de proclamer l'état d'urgence avec seulement le Parlement pour décider de la poursuite de la proclamation, et l'absence d'autres limitations, ou d'autres freins et contrepoids, sur la proportionnalité. En outre, l'Article 195 permettrait la suspension des dispositions constitutionnelles en cas d'urgence. En combinaison avec l'Article 70 et en vue de l'expérience avec la Constitution de Weimar, cette dernière disposition pourrait être utilisée pour dissoudre le parlement et installer un régime d'état d'urgence permanent. Cela pourrait nécessiter des garanties constitutionnelles spécifiques ou, de préférence, l'abolition même de l'article 195. L'option du système fédéral tel que prévu par la Constitution de 1951 (éliminé par les amendements de 1963, qui ont conduit à des instabilités sociales graves), cependant, pourrait offrir un moyen de sortir de l'impasse politique provoquée par la politique tribale et les milices régionales revendiquant leur propre rôle dans la processus politique. Mais cette option n'est valable que si elle tient compte des changements politiques et économiques des soixante dernières années⁴⁷.

La Tunisie

La Tunisie fait dans une certaine mesure l'exception à la règle. Bien que gouvernée par un régime *de facto* autocratique sous la présidence de Zine el Abidine Ben Ali, les pouvoirs de ce dernier ne dérivait pas d'une loi d'exception maintenue en vigueur pour limiter le contrôle parlementaire et renforcer le pouvoir exécutif. Alors que le pays était encore sous le régime du président Bourguiba, le dernier cas d'état d'urgence avant la récente révolution fut celui des émeutes du pain en 1984. Après l'annonce par le gouvernement que les prix du pain et d'autres produits à base de céréales seraient doublés et pour protester contre les pratiques répressives du régime, une agitation commença dans tout le pays le 1^{er} janvier

1984. Une police démoralisée parut incapable de maîtriser les manifestations et, le trois janvier, l'état d'urgence fut proclamé. Cela permit le déploiement d'unités de l'armée qui firent usage d'armes automatiques contre la foule, ainsi que contre les manifestants barricadés dans les rues de Tunis pour juguler la violence, les pillages et la destruction de symboles du régime. Selon certains témoignages, quatre-vingt-neuf Tunisiens périrent au cours des émeutes, au moins neuf cent trente-huit autres furent blessés et plus de mille arrêtés⁴⁸. Le premier ministre Mzali nomma le général de brigade Zine El Abidine Ben Ali directeur de la sécurité nationale au ministère de l'Intérieur. En dépit des promesses affirmant le contraire, la nomination de Ben Ali par le gouvernement conduisit à des politiques plus répressives⁴⁹.

Le 14 janvier 2011, c'est-à-dire le jour où celui qui était alors le président Ben Ali s'enfuit du pays face aux manifestations antigouvernementales, il proclama un autre état d'urgence. Cet état d'urgence, qui fut initialement décrété pour une durée indéterminée, a été prolongé jusqu'au mois d'octobre 2013⁵⁰. Après les attaques à l'ambassade américaine, l'état d'urgence était perpétué encore le 5 octobre 2012⁵¹. Jusqu'en novembre 2012, l'état d'urgence ne fut prorogé que de trente jours à la fois. Cependant, le 1^{er} novembre, le président tunisien le prorogea jusqu'en janvier 2013, ce qui fut considéré comme une décision relativement dangereuse dans la perspective du processus de transition en cours en Tunisie⁵². Selon l'analyste politique Salah Eddine Jorchi, la décision a été motivée par la poursuite des tensions sociales, la contrebande d'armes en provenance de la Libye vers la Tunisie et le risque pour la saison touristique⁵³. La poursuite des pouvoirs d'urgence durant l'été 2013 découle d'une lutte militaire en cours avec l'Algérie contre l'*Uqba Ibn Nafaa Brigade*, un groupe ayant des liens présumés avec Al-Qaïda au Maghreb islamique, occupant une forteresse sur le mont *Chaambi*⁵⁴.

À ce jour, l'état d'urgence en Tunisie demeure en vigueur conformément à la constitution intérimaire qui donne au président des pouvoirs d'urgence illimités ayant comme freins et contrepoids une simple consultation avec le président de l'Assemblée nationale constituante (ANC) et le premier ministre (Article 11, paragraphe 7)⁵⁵. Ce règlement est dérivé de l'ancienne constitution (Article 46), ajoutant que les seules limitations seraient que le président ne peut pas dissoudre le parlement ni présenter une motion de censure contre le gouvernement⁵⁶.

L'ANC, avec six commissions, ont travaillé à la finalisation de la constitution. Le 6 août 2013, l'ANC suspendit ses travaux en raison de l'assassinat politique de Mohammed Brahmi, un député de l'opposition séculaire de la NCA, le 25 juillet 2013. Sa mort constitue le deuxième acte d'assassinat politique après l'assassinat du journaliste laïque Chokri Belaid le 6 février 2013, qui a conduit à une grave crise politique, un remaniement au sein du gouvernement et la démission du pre-

mier ministre Hamadi Jebali (du parti *Ennahda*)⁵⁷. Ces événements ont ajouté à une légitimité déjà contestée du projet de constitution tunisienne, causée en partie par l'inclusion de normes se rapportant à la Tunisie comme un État islamique, un échec d'inclure une référence au droit international et le refus de l'ANC d'accepter les conseils de sa propre commission d'experts⁵⁸.

Malheureusement, la réglementation du projet de Constitution concernant l'état d'urgence dans ses diverses formes tout au long d'août 2012, décembre 2012 et juin 2013 a vu une détérioration progressive, ce qui rend peu différent de l'ancienne constitution de 1957⁵⁹. Comme dans ce dernier document, l'article 79 du projet de Constitution de juin 2013 consent que le président puisse déclarer l'état d'urgence, mais d'abord il doit consulter le président du parlement et le premier ministre. Les conseils de ces deux représentants de l'exécutif et du législatif, cependant, ne sont pas contraignants. Ce qui reste dans le projet actuel est un élément supplémentaire à son prédécesseur, à savoir, le droit du président du parlement ou les deux tiers de ses membres de référer le décret d'urgence présidentiel à la Cour constitutionnelle après une période d'attente d'au moins trente jours. Clairement, cette période d'attente est deux fois plus longue que celle régie par la Constitution égyptienne de 2007. En outre, la majorité des deux tiers requise au parlement présente un obstacle exceptionnellement élevé. En combinaison, ces règlements rendraient les mécanismes de limitation dans le temps et le contrôle parlementaire presque inutile. En outre, en combinaison avec la simple fonction consultative du premier ministre et du président du parlement avant la déclaration d'urgence, le projet de constitution actuel reste très vulnérable à une mauvaise utilisation. Le seul côté positif est que, avec la déclaration d'urgence, le parlement se met automatiquement en session permanente, fournissant potentiellement un contrôle démocratique sur les pouvoirs d'urgence présidentiels, contrecarrant ainsi la dissolution du parlement par les pouvoirs d'urgence (Article 79, le projet de constitution de juin 2013). Son efficacité en tant que mécanisme de contrôle reste douteuse.

L'article 17 (projet de Constitution de juin 2013) fournit une base juridique pour l'utilisation de l'armée à l'appui des autorités civiles en cas d'urgence. Cette disposition pourrait devenir particulièrement problématique parce que l'utilisation de l'armée régulière dans le pays est généralement un sujet contesté dans la littérature⁶⁰. En dessous du niveau constitutionnel, le décret 78-50 de 1978 règle les modalités des déclarations sur l'état d'urgence et les pouvoirs d'urgence⁶¹.

Même si la Tunisie n'est pas l'un des principaux suspects qui ont abusé de l'état d'urgence, les réformes constitutionnelles actuelles doivent examiner attentivement cette réglementation si elle doit devenir une loi. Il faut savoir pourquoi l'état d'urgence n'a été déclaré que le 14 janvier 2011 malgré un état de sécurité

extrêmement répressif qui étouffa à ses racines toute résistance potentielle⁶². Considérant les libertés nouvellement acquises du peuple tunisien, l'instabilité politique répandue, la menace d'assassinats politiques et les attaques terroristes, ainsi que le fossé profond entre les factions islamistes et laïques, la nouvelle constitution doit prendre des précautions particulières en ce qui concerne un nouveau système d'urgence. Cela doit se faire parce que les règles constitutionnelles en cours ainsi que les anciens n'avaient pas de mécanismes de contrôle complets, des limites de temps, ou d'autres contraintes à la déclaration et à l'exécution des pouvoirs d'urgence.

Conclusion

Il n'est certainement pas justifié d'affirmer que tous les régimes autoritaires et les états moins démocratiques peuvent imposer l'état d'urgence à leur goût et sans limites. En général, on peut distinguer deux cas assez clairs concernant le rôle de l'état d'urgence avant, pendant et après le Printemps arabe. L'Égypte, d'une part, était en un état permanent et à long terme sous l'état d'urgence utilisé pour réduire les droits civils et politiques et à renforcer et protéger un gouvernement impopulaire contre des demandes de son peuple. Après le coup d'état qui a écarté Moubarak du pouvoir, l'état d'urgence a été jugé nécessaire pour renforcer la sécurité comme un moyen de faire face à des protestations qui ont émergé après la poursuite des luttes entre les forces politiques laïques et islamistes. Ainsi, le pré-Printemps arabe égyptien constitue un cas solide pour l'usage abusif des états d'urgence sur une période prolongée. D'autre part, la Tunisie sous Ben Ali a utilisé différents outils répressifs de contrôle, tel qu'un appareil de sécurité très agressif et des lois de détention préventive qui réduisaient l'importance de l'état d'urgence. Le pré-Printemps arabe en Libye, dirigé par l'arbitraire d'un dictateur, n'a pas connu un état d'urgence juridique due à l'absence d'une constitution.

La formulation des normes d'état d'urgence est, comme nous l'avons vu, très variée. La constitution libyenne de 1951, tout comme les constitutions égyptiennes précédentes, donne le pouvoir à un individu-roi (et en Égypte, au président) à déclarer l'état d'urgence et au Parlement le seul contrôle réel contre les abus. Tout comme avant la révolution, la Tunisie a opté pour un mécanisme de consultation très inefficace entre le président, le premier ministre et le président du parlement. Dans les trois cas, le parlement joue un rôle déterminant dans la poursuite de l'état d'urgence. Le rôle faible du parlement dans le projet de Constitution tunisienne actuelle exige le président du parlement ou les deux tiers de ses membres d'attendre trente jours avant de renvoyer le décret à la Cour constitutionnelle.

Indépendamment des résultats éventuels, le processus de réforme constitutionnelle dans tous les pays, spécifiquement et concrètement en Égypte et en Tunisie, était accompagnée par une fragilité politique dans lequel les assassinats politiques et les protestations ont pu déstabiliser les nouveaux gouvernements. Dans les cas ci-dessus, on peut identifier plusieurs dangers potentiels qui pourraient accompagner les périodes transitoires induits ou accompagnés par l'état d'urgence⁶³ :

1. La règle transitoire de l'état d'urgence devient permanente ou récurrente. La règle de Moubarak, semblable à la situation en Algérie, témoigne du danger des régimes d'état d'urgence devenant permanents. Bien que l'Égypte et la Tunisie semblent être en train de formuler de véritables réformes, l'instabilité politique causée par la fragmentation politique et les factions tentant de détourner ou faire dérailler ces processus de réforme, pourrait entraîner une instabilité qui pourrait inciter le recours permanent à l'état d'urgence.
2. La reconnaissance que les institutions libérales pourraient ne pas être suffisantes pour faire face aux instabilités récurrentes, les assassinats politiques et similairement les événements déstabilisants tels que les terroristes dans les montagnes *Châambi*, pourraient donner lieu à une surenchère sur les pouvoirs de l'exécutif, en temps de normalité et d'état d'urgence en reconcevant la constitution.
3. L'utilité de l'état d'urgence pour les coups d'état et le maintien au pouvoir des forces réactionnaires et le rôle ambivalent de l'armée égyptienne à intervenir chaque fois qu'elle constate une évolution défavorable, doivent être observés avec prudence. De même, l'Algérie a connu une gouvernance à travers l'état d'urgence. Jusqu'à une transition réussie des pouvoirs politique et juridique, la société civile devra rester attentive quant aux tentatives de prise du pouvoir à travers des événements qui justifieraient des déclarations de l'état d'urgence.
4. Les empreintes juridiques et politiques laissées par les anciens arrangements constitutionnels tels que la suspension de la constitution égyptienne de 2012 et la mise en place par les militaires d'un nouveau régime transitoire, menacent de délégitimer le processus de réforme. L'état d'urgence perpétuel en Tunisie affaiblit également la légitimité populaire du gouvernement. En outre, l'utilisation des anciennes constitutions en tant que modèles en Tunisie, en Libye et en Égypte pourrait instaurer un degré de confiance, mais cela risque de perpétuer les faiblesses des anciennes constitutions. Tout comme ses voisins du Printemps arabe, la Libye pourrait

utiliser sa constitution de 1951 comme modèle. Si elle décide de le faire, la mise en place de modèles fonctionnels occidentaux et non-occidentaux de freins et de contrepoids est nécessaire pour réduire le risque de détournement de l'état d'urgence. La Libye pourrait même opter pour un système fédéral qui transférerait certains états d'urgence aux provinces ou états de la fédération.

5. Les violations individuelles des pouvoirs d'urgence telles que la déclaration présidentielle de Morsi qui lui a octroyé des pouvoirs considérables, reste une possibilité dans la constitution de 2012 (voir Article 131). L'Égypte a connu l'abus des pouvoirs présidentiels, ce qui provoque la population à réagir avec une mobilisation massive à chaque fois que les actes du président sont allés trop loin. Par conséquent, installer un système présidentiel fort ne serait pas souhaitable, il pourrait s'avérer désavantageux pour légitimer la position des présidents dans l'avenir de l'Égypte. Cela pourrait être vrai pour la Libye.

Même si les lois régissant l'état d'urgence semblent bien avancées, l'efficacité des freins et contrepoids dans le contrôle des pouvoirs d'urgence dépend fortement de la configuration politique de l'état, la composition du gouvernement, l'exclusivité de la police et la nomination des juges. L'expérience avant et après le Printemps arabe a entraîné un changement juridique concret en Libye, en Tunisie et en Égypte. Cependant, en termes de l'importance du rôle que l'état d'urgence joue actuellement en Tunisie et comment le projet constitutionnel pourrait le régler, la Tunisie devient un cas d'inquiétude quant à la mauvaise utilisation des pouvoirs d'urgence. Similairement, on peut prédire que l'Égypte, compte tenu de l'instabilité politique et le projet de constitution, les déclarations sur l'état d'urgence et la violence exercée sous la justification juridique des pouvoirs d'urgence, continueront à hanter le peuple égyptien, qui est déjà las de la dictature constitutionnelle. Quant à la réglementation sur l'état d'urgence devenant une loi constitutionnelle en Libye, il est tout simplement trop tôt pour faire des prédictions.

Tous les projets actuels de constitution, en particulier l'élaboration de normes concernant les pouvoirs de l'état d'urgence, y compris les dérogations aux libertés civiles durant ce temps, nécessitent un examen minutieux. Parce que les systèmes constitutionnels existants sont extrêmement sujettes à une mauvaise utilisation, des révisions minutieuses telles que définies dans le cadre théorique ci-dessus sont indispensables. La plupart des pays révisent continuellement leurs constitutions. Il n'y a aucune raison, ni aucun besoin, d'avoir une constitution parfaite en un si court laps de temps. Cependant, l'importance de l'achèvement de la première

ébauche de réformes d'une constitution qui préserve les grandes libertés et est compatible avec le droit international ne peut pas être surestimée. C'est pourquoi il est impératif que le public reste attentif aux abus des pouvoirs exécutifs et demande des modifications et des réformes quand il est nécessaire pour le bien de la coexistence pacifique des citoyens.

Notes

1. ZWITTER, Andrej, ed., *Notstand und Recht: Im Überblick: Rechtstheorie, Völkerrecht, Europa-recht, deutsches- und österreichisches Recht*, Heidelberg : Nomos, 2012.
2. Basé sur les recherches continues du *State of Emergency Mapping (STEM) Project à Research in Ethics and Globalisation (REG)*. « GSG [Globalisation Studies Groningen]-REG », *University of Groningen*, consulté le 13 août 2013, www.rug.nl/research/globalisation-studies-groningen/sections/reg/stem_-_state-of-emergency-mapping. Tout site Web.
3. ROBERTS, Hugh, « The Struggle for Constitutional Rule in Algeria », *Journal of Algerian Studies* 3, 1998, pp. 19–30.
4. ZWITTER, Andrej, « The Rule of Law in Times of Crisis: A Legal Theory on the State of Emergency in the Liberal Democracy », *Archives for Philosophy of Law and Social Philosophy* 98, no. 1, 2012, p. 107.
5. *Id.*, p. 108.
6. *Id.*, p. 110.
7. « The Constitution of the Arab Republic of Egypt, 1971 (tel qu'amendée en 2007) », *Constitution.net*, consulté le 6 mars 2014, www.constitutionnet.org/files/Egypt%20Constitution.pdf ; et Supreme Council of the Armed Forces, *Constitutional Declaration 2011*, adopté le 30 mars 2011, *World Intellectual Property Organization*, consulté le 6 mars 2014, www.wipo.int/wipolex/en/details.jsp?id=13112.
8. LYNCH, Marc, « Ending Egypt's State of Emergency (Sort Of) », *Foreign Policy*, 24 janvier 2012, http://mideast.foreignpolicy.com/posts/2012/01/24/ending_egypts_state_of_emergency_sort_of. Voir aussi AL-YOUM, Al-Masry, « EU Urges Egypt to Lift State of Emergency before Elections », *Egypt Independent*, 16 mai 2012, www.egyptindependent.com/news/eu-urges-egypt-lift-state-emergency-elections.
9. « Mubarak-Era 'Emergency Law' Creeps Back into Egypt Politics », *Al-Monitor*, consulté le 24 février 2014, www.al-monitor.com/pulse/politics/2012/06/the-state-of-emergency-is-return.html.
10. « Egypt Is a Military State! The Minister of Justice Decree Authorizes Military Police and Military Intelligence of the Judicial Arrest of Civilians », *AllAfrica*, 13 juin 2012, <http://allafrica.com/stories/201206140097.html>.
11. ELYAN, Tamim, « Egypt Liberals Quit Assembly Drafting Constitution », *Reuters*, 18 novembre 2012, www.reuters.com/article/2012/11/18/us-egypt-constitution-idUSBRE8AH0EO20121118.
12. « English Text of Morsi's Constitutional Declaration », *Ahram Online*, 22 novembre 2012, <http://english.ahram.org.eg/News/58947.aspx>.
13. « Egypt Judges Call for Nationwide Strike », *Al Jazeera*, 25 novembre 2012, www.aljazeera.com/news/middleeast/2012/11/201211255459324484.html.

14. « Egyptian Constitution 'Approved' in Referendum », *BBC News*, 23 décembre 2012, www.bbc.co.uk/news/world-middle-east-20829911.

15. HAUSLOHNER, Abigail, BOOTH, William, et AL-HOURANI, Sharaf, « Egyptian Military Ousts Morsi, Suspends Constitution », *Washington Post*, 3 juillet 2013, www.washingtonpost.com/world/egypts-morsi-defiant-under-pressure-as-deadline-looms/2013/07/03/28fda81c-e39d-11e2-80eb-3145e2994a55_story.html.

16. « Egypt's Constitutional Declaration Issued, Defines Transitional Period », *Abram Online*, 8 juillet 2013, <http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/76065/Egypt/Politics-/Egypts-constitutional-declaration-issued,-defines-.aspx> ; et « Full Text of the July 2013 Egyptian Constitutional Declaration », *Carnegie Endowment for International Peace*, consulté le 6 mars 2014, <http://egyptelections.carnegieendowment.org/2013/07/15/full-text-of-the-july-2013-egyptian-constitutional-declaration>.

17. EL-DIN, Gamal Essam, « UPDATED: Amended Draft of Egyptian Constitution Passed to President », *Abram Online*, 20 août 2013, <http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/79525/Egypt/Politics-/UPDATED-Amended-draft-of-Egyptian-constitution-pas.aspx>.

18. CASPANI, Maria, « Infographic: Egypt's Constituent Assembly », *Thomson Reuters Foundation*, 3 septembre 2013, www.trust.org/item/20130903155620-wae6d/.

19. BROWN, Nathan J., « Mrs. Lincoln's Egyptian Constitution », *Foreign Policy*, 20 août 2013, http://mideast.foreignpolicy.com/posts/2013/08/20/mrs_lincoln_s_egyptian_constitution?wp_login_redirect=0.

20. KIRKPATRICK, David D., « Hundreds Die as Egyptian Forces Attack Islamist Protesters », *New York Times*, 14 août 2013, www.nytimes.com/2013/08/15/world/middleeast/egypt.html?pagewanted=all&_r=0.

21. MICHAEL, Maggie, « Death Toll Soars to 638 in Egypt Violence », *Associated Press*, 15 août 2013, <http://bigstory.ap.org/article/after-hundreds-killed-egypt-faces-new-uncertainty>.

22. « *Constitution of the Arab Republic of Egypt, 1971* ».

23. « Amendments of the Constitution 2011 », *Egypt State Information Service*, consulté le 6 mars 2014, www.sis.gov.eg/En/LastPage.aspx?Category_ID=204 ; et BROWN, Nathan J. et DUNNE, Michele, « Egypt's Draft Constitutional Amendments Answer Some Questions and Raise Others », *Carnegie Endowment for International Peace*, consulté le 20 février 2014, <http://egyptelections.carnegieendowment.org/2011/03/03/egypt%e2%80%99s-draft-constitutional-amendments-answer-some-questions-and-raise-others>.

24. YOUSSEF, Nariman, « Egypt's Draft Constitution Translated », *Egypt Independent*, 12 février 2012, www.egyptindependent.com/news/egypt-s-draft-constitution-translated.

25. REYNOLDS WOLFE, Lisa, « Cold War Legacy: Egypt's Emergency Law 162 of 1958 », *Cold War Studies*, 1er février 2011, www.coldwarstudies.com/2011/02/01/cold-war-legacy-egypts-emergency-law-162-of-1958/.

26. Emergency Law no. 162/1958: Official Gazette of 28 September 1958, no. 28, Bis. ; et « State of Emergency: What Does It Imply? », *Abram Online*, 14 août 2013, <http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/79036/Egypt/Politics-/State-of-emergency-What-does-it-imply-.aspx>.

27. « Emergency Law [no. 162/1952 in translation] », *Carnegie Endowment for International Peace*, consulté le 6 mars 2014, <http://egyptelections.carnegieendowment.org/2010/09/09/emergency-law>.

28. « Ce fut la réaction de l'avocat et activiste Malek Adly sur Twitter ». AFIFY, Heba, « The New Faces of the Emergency Law », *Egypt Independent*, 22 octobre 2012, www.egyptindependent.com/news/new-faces-emergency-law.

29. DORSEY, James M., « Libya Bans Soccer Matches in Fear of Anti-Government Protests », *Bleacher Report*, 30 janvier 2011, <http://bleacherreport.com/articles/590352-libya-bans-soccer-matches-in-fear-of-anti-government-protests>.

30. ZEVI, Nathania et MEICHTRY, Stacy, « Italy Suspends 'Friendship' Treaty with Libya », *Wall Street Journal*, 26 février 2011, <http://online.wsj.com/news/articles/SB10001424052748703796504576168774016612758>.

31. Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 1973, 3, par. 4.

32. Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 2016 (2011), S/RES/2016 (2011), <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/567/10/PDF/N1156710.pdf?OpenElement>.

33. « [Article 70,] Libya's Constitution, Promulgated by the 'National Constituent Assembly' on 7th October 1951 », consulté le 6 mars 2014, www.libyanconstitutionalunion.net/constitution%20of%20libya.htm. L'article 195, qui permettait la suspension de ses provisions serait le plus important problème de cette constitution.

34. « Libya - Constitution », adopté le 11 décembre 1969 (ICL Document Status 1992), consulté le 24 février 2014, www.servat.unibe.ch/icl/ly00000_.html.

35. « Libya - Declaration on the Establishment of the Authority of the People », adopté le 2 mars 1977 (ICL Document Status 2 mars 1977), consulté le 24 février 2014, www.servat.unibe.ch/icl/ly01000_.html.

36. « Libya - Constitution ».

37. GADHAFI, Mu'ammarr, « The Green Book », consulté le 4 septembre 2013, <http://web.archive.org/web/20100820193107/www.geocities.com/Athens/8744/readgb.htm> ; et CHAPIN METZ, Helen, « The Green Book », *Library of Congress*, consulté le 6 mars 2014, <http://countrystudies.us/libya/80.htm>.

38. SIMPKINS, John L. S., « Libya's Legal System and Legal Research », *GlobaLex*, janvier 2008, www.nyulawglobal.org/Globalex/Libya.htm.

39. VELLA, Matthew, « Libya Mulls Declaring State of Emergency », *Malta Today*, 5 avril 2012, www.maltatoday.com.mt/en/newsdetails/news/world/Libya-mulls-declaring-state-of-emergency-20120405.

40. « Draft Constitutional Charter for the Transitional Stage: The Constitutional Declaration », passé par le *Interim National Transitional Council* le 3 août 2011, énoncé publiquement le 10 août par GHOGA, Abdul Hafiz, vice-président, http://portal.clinecenter.illinois.edu/REPOSITORY-CACHE/114/w1R3bTIKEIG95H3MH5nvrSxchm9QLb8T6EK87RZQ9pfnC4py47DaBn9j-LA742IFN3d70VnOYueW7t67gWXEs3XiVJjxM8n18U9Wi8vAoO7_24166.pdf.

41. *Id.* p. 5.

42. « Congress Draft State of Emergency Law Published », *Libya Herald*, 27 septembre 2012, www.libyaherald.com/2012/09/27/gnc-draft-state-of-emergency-law-published/.

43. GUMUCHIAN, Marie-Louise et SHUAIB, Ali, « Libya Swears in First Elected Government », *Reuters*, 14 novembre 2012, www.reuters.com/article/2012/11/14/us-libya-government-swearing-idUSBRE8AD15F20121114.

44. « Libya Declares Emergency Law in Southern Regions », *Russia Today*, 17 décembre 2012, <http://rt.com/news/libya-south-borders-emergency-164/>.

45. SMITH, Rhiannon, « Women Left Behind As Libya's Constitution-Drafting Moves Forwards », *OpenDemocracy.net*, 22 juillet 2013, www.opendemocracy.net/rhiannon-smith/women-left-behind-as-libyas-constitution-drafting-moves-forwards.

46. BEN GHALBON, Mohammed, « I Call Upon the Transitional Council to Adopt the Constitution of the Independence Era », *Asbarq Al-Awsat*, 13 juin 2011, www.libyanconstitutionalunion.net/aaa25feb2011.htm#aaa4eng.

47. PICKARD, Duncan, « Libya's Constitution Controversy », *Foreign Policy*, 5 septembre 2012, http://mideast.foreignpolicy.com/posts/2012/09/05/libyas_constitution_controversy.

48. « The Riots of 1984 and Their Aftermath », *GlobalSecurity.org*, consulté le 24 février 2014, www.globalsecurity.org/military/world/tunisia/politics-1984.htm.

49. *Id.*

50. « Tunisia: President Zine al-Abidine Ben Ali Forced Out », *BBC News*, 15 janvier 2011, www.bbc.co.uk/news/world-africa-12195025.

51. « Tunisia Extends State of Emergency », *Press TV*, 5 octobre 2012, www.presstv.ir/detail/2012/10/05/265018/tunisia-extends-state-of-emergency/.

52. « Tunisia Extends State of Emergency after Attacks », *Gulf News*, 1 novembre 2012, <http://gulfnews.com/news/region/tunisia/tunisia-extends-state-of-emergency-after-attacks-1.1097153>.

53. AJMI, Sana, « State of Emergency in Tunisia Extended until the End of This Month », *Tunisia Live*, 1 avril 2012, www.tunisia-live.net/2012/04/01/state-of-emergency-in-tunisia-extended-to-next-april/.

54. HUSSEIN, Tam, « Tunisia's Militant Struggle: Elusive Militants of Chaambi Mountains Could Be Linked to Algeria », *Huffington Post*, 1 août 2013, www.huffingtonpost.co.uk/tam-hussein/tunias-militant-struggle_b_3687394.html ; et ARFAOUI, Jamel et RAMZI, Walid, « Jebel Chaambi Heroes Describe Border Horror », *Magharebia*, 31 mai 2013, http://magharebia.com/en_GB/articles/awi/reportage/2013/05/31/reportage-01.

55. Loi constitutive n°2011-6 du 16 décembre 2011, relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, consulté le 6 mars 2014, www.legislation-securite.tn/fr/node/30479.

56. Constitution tunisienne, adopté le 1 juin 1959, amendé le 12 juillet 1988 (ICL Document Status 1991), consulté le 24 février 2014, www.servat.unibe.ch/icl/ts00000_.html.

57. KHLIFI, Roua, « Ennahdha Deems Decision to Suspend NCA 'Coup d'Etat' », *Tunisia Live*, 7 août 2013, www.tunisia-live.net/2013/08/07/ennahdha-deems-decision-to-suspend-nca-coup-detat/.

58. JENAYAH Ridha, interviewé par l'auteur, Sousse, Tunisie, 26 juillet 2013. Le docteur Jenayah, professeur de la loi publique, préside la Commission des experts chargés de la réforme des médias au sein de la Haute Instance chargée de la Réalisation des Objectifs de la Révolution / HIROR.

59. « Preliminary Draft Constitution of the Tunisian Republic », publié par le *National Constituent Assembly* la semaine du 13 août 2012, Conseil d'Europe, Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), [www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-REF\(2012\)035-e](http://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-REF(2012)035-e) ; « Draft Constitution of the Republic of Tunisia », 14 décembre 2012 ; et « Draft Constitution of the Republic of Tunisia », traduction française produit par le Programme de développement des Nations Unies en Tunisie, 1 juin 2013. Le docteur BOUBAKRI, Amor, Université de Sousse, les a traduit pour l'auteur.

60. Voir HERTWIG, Jana, « Staatsnotstandsrecht in Deutschland », in ZWITTER, *Notstand und Recht*, pp. 111-159.

61. Décret n°78-50 du 26 janvier 1978, réglementant l'état d'urgence, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, consulté le 6 mars 2014, www.legislation-securite.tn/fr/node/28159.

62. LAMONT, Christopher K. et BOUJNEH, Héra, « Transitional Justice in Tunisia: Negotiating Justice during Transition », *Politička Misao: Croatian Political Science Review* 49, no. 5, 2012, pp. 32–49.

63. Ces cinq points sont basés librement sur ROSSITER mais sont modifiés concernant leur applicabilité aux pays du Printemps arabe et aux réformes constitutionnelles. ROSSITER, Clinton L., *Constitutional Dictatorship: Crisis Government in the Modern Democracies*, New Brunswick, NJ : Transaction Publishers, 2002, pp. 294–297.

La Chine et Israël

Relations et perspectives futures

DR. ARON SHAI*

En arrivant ces dernières années en République populaire de Chine (RPC), les dirigeants israéliens trouvèrent un pays ancien avec un nouveau visage. Au cours des années précédentes en effet, la Chine avait pris la décision de ne plus se contenter de l'admiration que des pays étrangers pouvaient avoir pour son essor sans précédent dans le secteur du bâtiment, de sa production et ses impressionnants résultats commerciaux, éloges inévitablement teintés de paternalisme, voire même de la condescendance d'un monde développé à l'égard d'un pays en retard. La Chine, un pays en plein essor géopolitique (et non plus seulement économique), doté de l'arme nucléaire et suscitant de profondes inquiétudes pour nombre de responsables politiques américains, connaît actuellement une transformation visible. Elle se concentre sur la nécessité de traduire les remarquables résultats de sa politique économique de la porte ouverte, adoptée au début des années 1980, en une influence diplomatique globale. Les somptueux Jeux olympiques et les projets d'exposition sont deux grands pas supplémentaires dans ce sens. De la même manière, les visites que les dirigeants chinois ont effectuées ces dernières années en Amérique du Sud et en Afrique témoignent en partie de ce nouvel élan qui ne saurait être qu'une question de fierté et de prestige. Il s'agit d'assurer l'influence politique qui doit permettre à la Chine un ancrage en divers points du globe et peut-être, plus important encore, dans la conscience globale mais également de renforcer ses acquis sur la scène internationale. Ainsi, il semble que la lutte globale pour des matières premières, menée jusqu'au début de la crise économique de 2008, semble avoir été le présage de la confrontation économique et diplomatique des décennies à venir.

En raison de la confrontation fondamentale sous-jacente entre la Chine et les États-Unis qui, ces dernières années, a caractérisé les relations sino-américaines, pour des matériaux, des gains géopolitiques, et, de plus en plus, pour une hégémonie politico-diplomatique dans différentes enceintes globales, il est bien évident que les États-Unis se sont empêtrés plus souvent dans leur propre marasme éco-

*L'auteur est recteur de l'Université de Tel Aviv et professeur à la chaire *Shoul N. Eisenberg for East Asian Affairs*. Il a écrit plusieurs ouvrages sur la Chine, dont *The Fate of British and French Firms in China, 1949–54* et la biographie *Zhang Xueliang: The General Who Never Fought*.

nomique. L'immense déficit budgétaire a entraîné une augmentation considérable de la dette, aussi bien intérieure qu'extérieure¹. Le plan de sauvetage de plusieurs milliards de dollars a, dans une certaine mesure, accru le déficit interne. Comme le gouvernement dépense pour la défense (y compris, bien sûr, pour l'engagement au Pakistan et en Afghanistan) bien plus que ce qu'il ne perçoit en impôts, l'économie américaine, à la différence de l'économie chinoise, est littéralement étouffée par les dépenses stratégiques financées par l'emprunt en interne et à l'étranger. De plus, non seulement le gouvernement dépense plus qu'il ne perçoit mais les taux d'épargne nationaux sont également tombés. La crise des *subprimes* dans le secteur immobilier a engendré une menace majeure supplémentaire pour l'économie américaine. Cette dernière est-elle réellement la *pire combine à la Ponzi*² ?

Compte tenu de cette situation, il paraît évident que les États-Unis ne peuvent prétendre dicter leur ligne économique à la Chine. À certains égards, et à différents moments, Pékin semble même avoir intimidé les planificateurs de Washington en élaborant une réponse délicate mais ferme au souhait des États-Unis de contrôler les intérêts globaux de la Chine. Pékin continue à prendre pied en Amérique du Sud, en Afrique, en Arabie saoudite, en Iran et dans de nombreux autres pays³. Récemment, la Chine est également intervenue dans la guerre civile syrienne lorsque, le 4 octobre 2011, elle a, avec la Russie, opposé son veto au projet de résolution élaboré par des états occidentaux et qui aurait menacé le gouvernement syrien de sanctions ciblées si ce dernier poursuivait ses actions militaires contre les opposants⁴. En août et septembre 2013, suite aux attaques chimiques du gouvernement syrien contre sa propre population civile, et à l'intention des États-Unis d'agir contre la Syrie, la Russie et la Chine ont clairement fait savoir qu'elles useraient de leur droit de veto au Conseil de sécurité des Nations unies pour bloquer, de nouveau, les projets de résolutions qui viseraient à condamner le régime de Bachar el-Assad, sans parler de frappes contre la Syrie. Aux dires d'officiels du Moyen-Orient, les forces aériennes syriennes avaient pu bénéficier de renseignements fournis par la Chine pour bombarder une cargaison d'armes occidentales à destination des rebelles syriens⁵.

Même s'il aurait aimé que la Chine n'ait qu'un rôle secondaire au Moyen-Orient, Pékin semble poursuivre ses investissements dans la région et s'y impliquer de plus en plus. Ce sont là sans aucun doute des développements majeurs à considérer. De la même manière, la Chine peut s'enorgueillir d'impressionnants indicateurs économiques. Son économie a atteint une croissance annuelle significative même si récemment un certain recul est perceptible. C'est la deuxième économie mondiale en termes de produit intérieur brut (PIB) nominal et de parité des pouvoirs d'achat⁶. Il s'agit également d'une économie majeure enregistrant la croissance la plus rapide à l'échelle mondiale avec des taux de croissance de dix pour

cent en moyenne au cours des trente dernières années⁷. Il semble que la Chine pourrait devenir la première économie mondiale (en termes de PIB) dès les années 2020. Depuis le début des réformes entreprises à la fin des années 1970 et au début des années 1980, le nombre de Chinois vivant au dessus du seuil de pauvreté a considérablement augmenté et en 2012, le revenu par habitant avait atteint les 6.076 dollars (9.233 dollars à l'international en termes de parité des pouvoirs d'achat). Les réserves de change du pays s'élèvent à 3.3 trillions de dollars (les plus importantes au monde), et son taux d'épargne est extrêmement élevé – environ cinquante pour cent du PIB⁸. Alors que ces indicateurs sont largement reconnus, la théorie de l'*effondrement de la Chine* ne devrait peut-être pas être totalement écartée ; cette dernière prévalait à l'aube de la crise financière. Les données contradictoires qui remettent en question le scénario optimiste pour la Chine ne devraient pas non plus être ignorées.

Il y a plus d'une décennie, Gordon Chang affirmait, dans son ouvrage *The Coming Collapse of China*, qu'il était possible d'avancer que ce pays dominerait l'Asie puis le reste du monde⁹. La Chine a le potentiel et la vision nécessaires pour atteindre cet objectif et a ainsi recherché la reconnaissance devant lui permettre de devenir une puissance égale des États-Unis et de l'Union européenne sur la scène internationale. Cependant, Chang a défendu l'idée selon laquelle la Chine était un dragon en papier au bord de l'effondrement. On trouve notamment parmi les indicateurs l'ayant conduit à sa conclusion, la forte corruption au sein du Parti communiste chinois et du gouvernement, les *armées de chômeurs* errant à travers le pays, les entreprises d'État dominantes mais dépourvues de rentabilité, les banques avec leurs prêts improductifs, ainsi que l'augmentation du déficit budgétaire dans les années qui ont précédé la parution du livre de Chang. Selon ce dernier, même l'accession du pays à l'Organisation mondiale du commerce n'était pas de bon augure mais allait *profondément ébranler la Chine*¹⁰. En bref, les dirigeants chinois ne seraient aucunement en mesure d'empêcher ce qu'il considérait comme un processus déterministe, une *tragédie* en gestation.

Au cours de la décennie qui s'est écoulée depuis la publication du livre de Chang, ses prévisions pessimistes ne se sont pas matérialisées. L'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce, par exemple, n'a pas engendré les dommages prévus, et encore moins un effondrement national. Cependant, certains milieux ont continué à adhérer à la thèse de Chang. *Alternative Perspective Newsletter* a adopté une ligne similaire. Un article détaillé a réitéré l'argument selon lequel les données disponibles posaient de sérieuses questions concernant les prévisions et extrapolations annonçant un futur prometteur pour la Chine¹¹. Les faits suivants ont été mis en évidence : plus de cinquante pour cent du commerce international chinois est dirigé par les investissements directs étrangers (à

savoir mené par des entreprises à capitaux étrangers) ; plus de cinquante pour cent du commerce international chinois représente des échanges internes aux entreprises ; et la Chine est souvent le dernier maillon dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, ayant de ce fait des déficits commerciaux avec presque toutes les économies d'Asie de l'Est, même si elle a pu avoir d'importants surplus commerciaux avec les États-Unis (et dans une moindre mesure avec d'autres économies développées). Un pourcentage considérable du commerce international chinois est dû au commerce des matières premières, des biens intermédiaires, des produits semi-finis et des services plutôt que des produits finis. Par ailleurs, la Chine souffre d'un écart de richesse en croissance rapide et d'une grande disparité de revenus entre la population rurale et urbaine ; en 2012, 13,4 pour cent de la population chinoise vivait en dessous du seuil de pauvreté¹². Il convient toutefois de noter qu'en 2011 le pays a établi un nouveau seuil de pauvreté à 2.300 renminbi – soit environ 363 dollars. Ce nouveau standard est considérablement plus élevé que celui défini en 2009 ; de ce fait, 128 millions de Chinois sont actuellement considérés comme vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Une prévision très sombre concernant la Chine a été publiée en 2011 par Nouriel Roubini, qui a critiqué les projets chinois d'infrastructure ; ces derniers sont, selon lui, totalement injustifiés dans un pays avec un tel niveau de développement économique. Roubini prévoit également que l'actuel *surinvestissement* de la Chine s'avérera déflationniste, tant sur le plan interne que mondial, que lorsqu'il deviendra impossible d'augmenter l'investissement fixe, le plus probablement après 2013, la Chine connaîtra un brusque ralentissement¹³.

Bien sûr, des données supplémentaires décourageantes pourraient venir en sus : avant le début de la crise de 2008, au moins 150 millions de travailleurs ruraux avaient dérivé entre villages et villes, nombre d'entre eux subsistant à l'aide d'emplois à mi-temps, faiblement rémunérés. De plus, l'une des conséquences démographiques de la politique de l'enfant unique est le fait que la Chine est à présent l'un des pays au vieillissement le plus rapide au monde. On peut considérer qu'une autre menace à long terme pesant sur la croissance de la Chine tient à la détérioration de l'environnement, notamment la pollution atmosphérique, l'érosion du sol et la baisse constante de la nappe phréatique, en particulier dans le nord. De la même manière, le pays continue à perdre des terres arables du fait de l'érosion et du développement économique.

Toutefois, si l'on compare les deux écoles avec leurs calculs respectifs et les conclusions totalement différentes auxquelles elles sont parvenues, les perspectives d'un avenir optimiste pour la Chine s'avèrent, dans l'ensemble, peser davantage. Cela tient au fait que la Chine est parvenue à freiner et à équilibrer les vagues contreproductives globales en allant à leur rencontre. Aussi bien les Jeux olym-

piques que l'Expo 2010 semblent avoir aidé le pays à avancer sur les plans économique et politique, et à surmonter les difficultés internes. En outre, le gouvernement central a pris des mesures drastiques pour contrebalancer et dépasser les répercussions négatives de la crise mondiale de 2008. Il n'y a aucun doute que l'absence relative d'une véritable société civile et la neutralisation réussie du régime d'une potentielle pression populaire permettent au pouvoir de surmonter l'opposition majeure avec succès. Les principaux dirigeants chinois semblent déterminés à améliorer la performance économique du pays. Ils entreprennent des actions comme les visites de Xi Jinping et de Li Keqiang dans les régions les plus appauvries tout en soulignant le travail devant être effectué pour réduire la pauvreté et les écarts financiers¹⁴. Le taux d'emploi a augmenté et le salaire minimum a connu une hausse de vingt pour cent depuis 2010. Par ailleurs, les programmes de lutte contre la pauvreté sont apparus comme une réussite car l'économie axée sur la réforme a sorti cinq cent millions de personnes de la pauvreté au cours des trois dernières décennies¹⁵.

À la lumière de ces arguments d'ensemble, Jérusalem devrait sérieusement considérer l'option consistant à réévaluer périodiquement la politique habituelle d'Israël à l'égard de la Chine. Peut-être que la ligne traditionnelle entre la simple *maintenance* ou *service* des relations qu'Israël entretient avec la Chine, et les mises à jour qualitatives, devraient se croiser. Une politique plus assertive devrait être adoptée à l'égard de Pékin. Israël pourrait utilement encourager une plus grande implication de la Chine dans le conflit israélo-palestinien ainsi que dans les fortes tensions entre Jérusalem, d'une part, et Damas et Téhéran, d'autre part.

On peut affirmer, pour ce qui est des relations internationales globales, que les relations sino-israéliennes ne sont pas si importantes. Les relations bilatérales entre les États-Unis et la Chine, le triangle Chine-Inde-États-Unis, et même le rôle moteur de Pékin au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, sont de loin plus notables. Toutefois, les relations sino-israéliennes sont importantes, notamment si l'on considère le rôle militaro-stratégique d'Israël et sa position dans l'équation moyen-orientale. Pékin est extrêmement intéressé par une implication totale dans le processus de paix. Cela est clairement illustré, par exemple, par le fait que ce dernier a désigné ses propres envoyés spéciaux sur la question du Moyen-Orient. Pékin semble également espérer continuer à jouir du potentiel qu'a Israël d'être, pour la Chine, l'un des principaux fournisseurs de technologie avancée et peut-être même, à nouveau, d'équipements militaires.

Une rétrospective de soixante ans

Deux nations anciennes, berceaux de riches civilisations, sont situées d'un point de vue géographique à chacune des extrémités du continent asiatique¹⁶. La Chine, qui peut se vanter d'une longue histoire de développement sur son propre territoire, et Israël, qui a connu ce que l'on pourrait décrire comme une forme virtuelle de continuité, un effort continu durant des millénaires d'exil pour retourner sur sa terre ancestrale.

Avant la fondation de la RPC, la République de Chine sous le régime de Guomindang avait établi des relations avec les fondateurs de l'État hébreux. Ces relations ont perduré après la déclaration d'indépendance d'Israël en 1948 et ont trouvé une expression dans le soutien actif apporté par la Chine au sionisme. Suite aux contacts diplomatiques avec les activistes sionistes, la Chine nationaliste pré-communiste fut l'une des dix nations à s'être abstenues, en 1947, lors du vote historique à l'Assemblée générale des Nations unies pour diviser la Palestine. L'abstention de la Chine nationaliste a en réalité contribué à l'obtention de la majorité de deux tiers nécessaire à l'adoption de la décision qui a démontré la légitimité internationale pour la création de l'État d'Israël.

Quelques mois après son indépendance, Israël fut officiellement reconnu par la Chine nationaliste. Peu de temps après, le 9 janvier 1950, suite à la victoire communiste en Chine continentale et à la déclaration de la République populaire, Israël décida de manière surprenante, voire même téméraire, de reconnaître le nouveau régime, devenant ainsi le premier État du Moyen-Orient et le septième en Occident à prendre une initiative diplomatique si audacieuse au cours de la Guerre froide. Dès lors, les relations entre Israël et Taiwan furent conduites à un niveau non-officiel, non-gouvernemental et dans un domaine essentiellement commercial.

La reconnaissance par Israël de la RPC ne fut pas réciproque. Le ministre des Affaires étrangères Zhou Enlai accusa simplement réception du télégramme israélien du 9 janvier. Au nom du gouvernement populaire central, il adressa ses salutations à Moshe Sharett, le ministre des Affaires étrangères, mais le geste diplomatique d'Israël resta unilatéral.

Telle était la situation lorsque, le 25 juin 1950, éclata la guerre de Corée. Le 2 juillet, le cabinet israélien décida qu'Israël devait soutenir les résolutions de l'ONU concernant la guerre. Alors que Sharett et les autres membres du gouvernement appelèrent à soutenir la Corée du sud sur les plans politique et diplomatique, David Ben-Gurion surprit ses collègues de cabinet en proposant de contribuer un contingent de soldats israéliens au commandement de l'ONU. Selon lui, ce soutien devait être renforcé si Israël considérait cet acte comme une véritable

agression, et par conséquent devrait renforcer les troupes de l'ONU. Les ministres rejetèrent la proposition de Ben-Gurion, mais Israël manifesta par la suite son soutien en envoyant aux forces des Nations unies en Corée une aide médicale et des denrées alimentaires à destination de la population civile. En conséquence, le pays est indirectement en conflit avec la Chine.

L'objectif qui sous-tend l'identification d'Israël aux résolutions de l'ONU était d'aider à mettre un terme à l'agression communiste en Corée, et sa contribution aux forces de l'ONU représente un premier pas de non-identification avec l'Occident vers l'alignement. Cela peut sûrement être défini comme une décision stratégique, un point crucial dans la relation naissante d'Israël avec la Chine. Les relations entre les deux pays faisaient désormais partie intégrante d'un ensemble de considérations plus globales.

Fait intéressant, dans d'autres domaines Israël a maintenu à l'égard de la RPC la politique qui était la sienne avant la guerre de Corée. Ainsi, par exemple, le 19 septembre 1950, la délégation israélienne à l'Assemblée générale de l'ONU vota en faveur de la représentation de la Chine par la RPC au sein de l'organisation. Dans cette démarche, Israël a rejoint un bloc de quinze états membres ayant pour objectif commun de légitimer le régime communiste. À l'exception de 1954 (du fait d'un désaccord personnel ou d'un malentendu entre Abba Eban et Sharet), la délégation israélienne à l'ONU continua, plusieurs années durant, à défendre le droit légitime de Pékin au siège de la Chine tant au sein de l'Assemblée générale que du Conseil de sécurité. Elle suivit ainsi des pays comme l'Inde qui faisaient une nette différence entre soutenir la politique américaine à l'égard de la Corée et avoir une politique fondamentalement favorable à la RPC.

Les années 1953–1955 furent déterminantes pour les relations et non-relations sino-israéliennes. Fin 1953, après l'ouverture de la représentation israélienne à Rangoon, en Birmanie, et avec un apaisement des tensions dans la Péninsule coréenne, l'ambassadeur de la RPC à Rangoon, Yao Zhong-ming, contacta David Hacohen, son homologue israélien. Hacohen pensait que sa présence à Rangoon lui permettrait de contribuer à la normalisation des relations qu'Israël entretient avec les pays asiatiques, et notamment avec la Chine. Ce qui intéressait beaucoup Hacohen était de promouvoir les échanges commerciaux entre les deux pays. Progressivement, le dialogue entre les deux ambassadeurs a couvert un champ plus large et est devenu pratique et constructif, avec de fructueux échanges d'idées en vue d'une coopération économique et commerciale de plus en plus évidente entre les deux pays. Hacohen rencontra également Zhou Enlai lorsque ce dernier se rendit à Rangoon.

À la fin janvier 1955, Israël envoya une mission commerciale à la RPC. Le marché chinois fut perçu comme un Eldorado, une vision quasi-mythique, no-

tamment par la Fédération syndicale israélienne (*Histadrout*) au sein de laquelle Hacoheh était un des acteurs majeurs. La délégation visita Shenyang en Manchourie, où elle eut d'importantes discussions avec d'importants dirigeants chinois ; Israël semblait alors être parvenu à un nouveau, et encourageant, stade en promettant des liens resserrés entre Pékin et Jérusalem.

Toutefois, il ne fallut pas longtemps pour que la relation renouvelée entre les deux capitales se détériore une fois de plus. L'obstacle, du moins pour la RPC, n'était pas alors la Corée mais la Conférence afro-asiatique organisée en avril 1955 à Bandung en Indonésie (voire même, peut-être, les phases de préparation de cet événement), dont les artisans décidèrent d'exclure Israël et Taiwan, et de les boycotter. La solidarité afro-asiatique, renforcée au cours de la conférence, fut immédiatement suivie par un resserrement des liens entre la RPC et le monde arabe, notamment l'Égypte. Cela conduisit à un arrêt quasi-total de la dynamique positive dans les relations sino-israéliennes.

Un an plus tard, lorsqu'éclata la guerre de Suez, Pékin accusait Israël de servir la cause impérialiste. Les relations entre la RPC et Israël furent longtemps gelées, et l'époque des non-relations débuta au cours de laquelle le Parti communiste israélien fut le seul organisme de l'État hébreu à rester constamment en contact avec les Chinois. À la même époque, il aurait été difficile pour les décideurs israéliens d'ignorer les messages d'avertissement d'Eban, l'ambassadeur d'Israël à Washington. Il fait valoir que la poursuite de l'impartialité dans la politique israélienne envers la Chine, comme l'avait préconisé l'ambassadeur Hacoheh, pourrait endommager irrémédiablement les relations américano-israéliennes. Après avoir débattu la question à fond, le cabinet rejeta l'*impartialité* de Hacoheh en faveur de la position occidentale (américaine) sur la RPC, qui était largement nourrie par l'atmosphère de la Guerre froide. La liberté diplomatique dont Israël avait joui jusqu'alors, maintenir une politique étrangère *de facto* non-alignée, s'est simplement évaporée. S'ensuivit un violent débat politique et diplomatique en Israël à propos de ce qui sera par la suite connu comme l'*occasion manquée*. Ce débat perdura après 1992 lorsqu'Israël et la Chine s'entendirent sur des relations diplomatiques pleines et entières.

Ni la guerre de Suez en 1956, ni la guerre des Six jours en 1967 n'ont vu d'amélioration sensible dans les relations sino-israéliennes. Au contraire, la décennie a vu seulement un soutien croissant apporté par la RPC pour des causes arabe et palestinienne.

Ce n'est qu'en 1979, au cours de la guerre frontalière entre la RPC et le Vietnam, qu'une nouvelle ère débuta pour les relations sino-israéliennes. N'étant pas parvenue à faire plier efficacement les forces vietnamiennes, l'Armée populaire de libération (APL) chinoise traversait une crise extrême et chercha alors une

assistance militaire et technologique, de préférence auprès de fournisseurs ayant une expérience dans le domaine des armements soviétiques, notamment des fournisseurs pouvant moderniser leurs équipements. Ironiquement, Israël était l'un des rares pays en mesure de satisfaire les besoins urgents de la RPC. Ayant une bonne connaissance des armements soviétiques récupérés au cours des guerres du Moyen-Orient en 1967 et 1973, l'industrie militaire israélienne avait intégré des améliorations extrêmement impressionnantes dans les armements soviétiques quelque peu désuets. L'homme d'affaires et entrepreneur israélien cosmopolite Shoul N. Eisenberg, jouissant de privilèges exclusifs en tant qu'intermédiaire entre les industries militaires israéliennes et la RPC, joua à cette occasion un rôle de premier plan¹⁷. Au cours de cette période de coopération militaire entre les deux forces armées, Israël fournit à l'APL des chars d'assaut T59 modernisés, de conception soviétique, et rééquipés de canons de 105 mm¹⁸. Les relations avec Israël semblaient à présent d'une importance croissante et commençait alors le chemin vers l'établissement de bonnes relations.

Coïncidant avec la situation délicate de Pékin, de nouveaux développements furent enregistrés sur la scène diplomatique israélo-arabe préparant la voie à une coopération sino-israélienne renforcée. En 1977, le président égyptien Anwar el-Sadate se rendit en Israël, et en 1979, un traité de paix fut signé entre les deux pays. Par la suite, les relations entre Chinois et Palestiniens se détériorèrent alors que celles entre Israël et la RPC n'eurent de cesser de se renforcer en dépit même des critiques acerbes de Pékin à propos des incursions répétées d'Israël au Liban.

La période 1989-1991 connut d'importants développements dans les relations sino-israéliennes. Un office du tourisme chinois fut ouvert à Tel-Aviv et une mission universitaire israélienne fut créée à Pékin¹⁹. Par ailleurs, l'effondrement de l'Union soviétique, l'élan de la Chine vers la modernisation et sa confiance croissante en la capacité d'Israël à atteindre cet objectif, la croyance dans le mythe du lobby juif américain, les relations difficiles avec les Palestiniens et la guerre du Golfe de 1991 au cours de laquelle Israël s'est abstenue de représailles à la suite des attaques de missiles *Scud* irakiens, sont autant d'éléments ayant servi de catalyseur pour la normalisation des liens entre les deux pays. De plus, en tant que membre du Conseil de sécurité cherchant à être impliqué dans le processus de paix au Moyen-Orient, la RPC avait bien conscience que sans relations diplomatiques pleines et entières avec Jérusalem, Israël refusera simplement de reconnaître Pékin comme pouvoir légitime.

Les relations bilatérales depuis 1992

En 1992, Israël et la Chine ont établi de pleines relations diplomatiques. Après l'ouverture des ambassades à Pékin et à Tel-Aviv, les liens économiques et commerciaux entre les deux pays se sont développés, d'abord modérément puis à un rythme plus rapide. Les technologies israéliennes dans des domaines de pointe tels que les industries chimiques, les communications, l'optique médicale ou encore l'agriculture furent exportées vers la Chine continentale. Le commerce sino-israélien, dont environ trois-quarts sont le fait des exportations chinoises en Israël, a augmenté de manière assez impressionnante en 2006, atteignant près de 3,8 milliards de dollars. En 2008, ce chiffre grimpa à 5,53 milliards de dollars, diamants inclus, catapultant la Chine à une position importante parmi les partenaires commerciaux d'Israël. En 2009, bien qu'affecté par la crise financière globale, le commerce n'avait baissé que de dix-sept pour cent, à un niveau de l'ordre de 4,5 milliards, diamants compris, et montra un prompt rétablissement en 2010 avec une croissance de quarante-huit pour cent, jusqu'à 6,78 milliards de dollars. En 2011, ce chiffre augmenta de dix-neuf pour cent et en 2012 de trente-deux pour cent, par rapport à 2010. Le chiffre de 2013 est estimé à 8 milliards de dollars²⁰. Les importations en Israël augmentèrent de 5,4 milliards en 2011, et les exportations de ce pays à destination de la Chine atteignirent les 2,7 milliards de dollars²¹.

Le commerce chinois exclut les échanges avec Hong Kong, même si une grande partie est redirigée vers le continent. Ainsi, les chiffres réels du commerce sont plus élevés que ceux officiellement annoncés. Les précédents chiffres n'incluent pas les lucratives ventes d'armes d'Israël à la Chine. Durant la Guerre froide, dans les années 1970 et jusqu'au début des années 1980, ces ventes, selon des observateurs extérieurs, s'élevèrent jusqu'à 3-4 milliards de dollars. Clairement, cette tendance ne pouvait pas perdurer du fait de la pression exercée sur Israël par l'administration américaine²².

Heureusement pour Israël, les intérêts chinois dépassent le seul registre militaire ; en conséquence, les perspectives existent pour des échanges commerciaux civils. La Chine est intéressée à l'accès continu à des technologies de pointe israéliennes, notamment dans les domaines de l'agriculture, des télécommunications et de la défense. Le *Global Environmental Services* d'Israël fut impliqué dans un projet de purification d'eau d'une valeur de cinq millions de dollars dans la Mongolie intérieure chinoise. La Chine manifeste également un intérêt pour les technologies liées à l'énergie solaire.

Les principales exportations israéliennes à destination de la Chine ont lieu dans le domaine des hautes technologies. Plusieurs sociétés bien établies ont pénétré le marché chinois. Comme pour d'autres pays, l'entrée sur ce marché n'a pas

toujours été aisée pour les sociétés israéliennes ; en fait, les sommes d'argent perdues par les sociétés israéliennes en Chine n'ont pas encore été évaluées.

À certains moments, Israël fut le deuxième plus grand fournisseur d'armements à la Chine après la Russie, alimentant Pékin avec un spectre d'armements comprenant aussi bien des composants électroniques pour la communication entre chars d'assaut que des équipements optiques, des aéronefs ou des missiles. Outre les retombées économiques, Israël espérait également que ses ventes de technologies militaires ne soient pas revendus aux ennemis d'Israël au Moyen-Orient tel que prévu par l'accord entre les deux pays. Toutefois, cet arrangement a fait peser des pressions considérables sur les relations américano-israéliennes, notamment parce qu'Israël reçoit des États-Unis une aide plus importante que tout autre pays au monde. Depuis 1992 en effet, le gouvernement américain a exprimé des inquiétudes au sujet du transfert vers la RPC de technologies militaires, soient-elles des technologies israéliennes originales ou des technologies dérivées américaines. Cette préoccupation fut notamment médiatisée dans le cas du *Patriot Air and Missile Defense System*, du chasseur *Lavi*, et des aéronefs *Phalcon* et *Harpy*²³. Concernant les transactions relatives aux missiles *Patriot*, les suspicions américaines n'ont jamais été confirmées et furent constamment et fermement niées par Israël.

Le manque d'accès de la RPC à l'équipement électronique et de collecte d'information avancé a longtemps handicapé les forces armées chinoises. Au milieu des années 1990, Israël a accepté de vendre à la Chine le système radar aéroporté performant de conception israélienne *Phalcon*, au prix unitaire de 250 millions de dollars. Ce système aéroporté de détection et de contrôle renforcé, aéronef de surveillance radar d'alerte avancée, allait permettre aux forces chinoises de collecter des renseignements et de contrôler l'aéronef à distance. Toutefois, la décision d'Israël de vendre l'aéronef à la RPC a suscité de fortes inquiétudes au Pentagone. L'administration Clinton a d'abord incité Israël à annuler la livraison et à limiter les autres ventes d'armes à l'armée chinoise avant d'exercer une pression plus appuyée sur Jérusalem.

Finalement, en juillet 2000, malgré les assurances répétées à la Chine selon lesquelles il honorerait sa promesse de vente du *Phalcon* en dépit des pressions exercées par Washington, Israël a annulé la transaction. L'annonce de l'annulation eut lieu après la visite de Jiang Zemin en Israël en avril 2000, en dépit des garanties du premier ministre israélien Ehud Barak que la transaction allait se réaliser. Sans surprise, le non-respect de la promesse par Israël et la profonde humiliation du dirigeant chinois ont conduit à une rupture diplomatique entre Jérusalem et Pékin.

L'échec du *Phalcon* suscita de vifs débats en Israël. Officiellement, Israël a affirmé que Washington n'avait pas été suffisamment clair quant à son objection à la transaction. Du point de vue de Jérusalem, là était l'origine du malentendu avec l'administration américaine. Finalement, Israël paya 319 millions de dollars à la Chine, en remboursement du versement déjà effectué et comme compensation à l'annulation de la transaction. Le montant convenu par les parties fut en réalité une échappatoire pour Israël, compte tenu de la demande initiale de Pékin qui portait sur 630 millions de dollars en frais et 630 autres millions de dollars en guise de compensation indirecte, soit un total de 1,26 milliards de dollars, montant qu'Israël aurait été dans la quasi-impossibilité de payer.

Comme le *Phalcon*, le drone israélien *Harpy*, un aéronef d'assaut téléguidé, était le produit exclusif de la technologie israélienne. Comme le *Phalcon*, l'*Harpy* pouvait être inestimable pour la Chine continentale dans le détroit de Taiwan, et à Taiwan même. Il semblerait qu'aussi bien les États-Unis que la Chine avaient pris du retard face à Israël du point de vue de la technologie utilisée pour ce drone. En 1994, Israël vendit les *Harpy* à Pékin et en 2004 et 2005, les deux États signèrent un contrat pour l'entretien et la réparation des drones, ou de leurs éléments, qui en effet arrivaient en Israël à cette fin.

Le Pentagone s'y est opposé quoique cela ait fait partie du contrat conclu entre Jérusalem et Pékin. Les Américains croyaient qu'Israël visait non seulement à réparer l'aéronef *Harpy* mais également de le moderniser bien qu'Israël l'avait réfuté. À la fin de l'année 2004, le conseiller d'État Tang Jiaxuan se rendit en Israël. Cette visite, la première d'un haut responsable depuis l'affaire *Phalcon*, renforça les suspicions américaines à l'égard des relations sino-israéliennes et suscita l'opposition à la transaction *Harpy*. Là encore, la sécurité de Taiwan était la principale inquiétude de Washington. Les Américains exigèrent qu'Israël ne retourne pas les *Harpy* à la Chine bien qu'ils soient, sans aucun doute, propriétés chinoises. Finalement, il n'était pas du tout clair si Israël a rendu les *Harpy* sans en avoir assuré l'entretien ou les aéronefs n'ont jamais été restitués. Quoi qu'il en soit, Jérusalem accepta de payer à la Chine des montants considérables en guise de compensation. En outre, au début septembre 2005, le directeur général du ministère de la Défense israélien, Amos Yaron, démissionna suite à la demande des Américains. Bien que le ministre israélien des Affaires étrangères d'Israël, Silvan Shalom, exprima ses regrets pour cette affaire, l'épisode *Harpy* réduira les relations américano-israéliennes au plus bas depuis l'affaire de l'espion israélien, Jonathan Pollard, vingt ans plus tôt.

Des règles explicites concernant le transfert de technologies à la Chine ont depuis été convenues ou, plus précisément, dictées à Israël par Washington. De plus, les Américains ont imposé des restrictions sur les exportations israéliennes à

destination de la Chine d'équipements de grandes et petites dimensions et de composants pouvant avoir des applications militaires et civiles, à double usage. Selon des sources chinoises, les nouvelles réglementations entravent grandement les exportations civiles vers la Chine puisque toutes les pièces doivent être examinées, vérifiées, et doublement contrôlées pour s'assurer de leur conformité avec les exigences américaines avant qu'elles ne soient expédiées vers la Chine continentale. En dépit de scrupuleuses vérifications de conformité, aucune garantie n'existe au respect des contrats, et les Chinois sont incertains quant à la conclusion de ces transactions. Par ailleurs, Pékin peut imposer des sanctions aux entreprises israéliennes non seulement sur le continent mais également à Hong Kong. Cela en effet serait également un coup dur pour les exportations israéliennes vers d'autres parties du monde car d'autres pays pourraient avoir des incertitudes quant à un possible embargo américain, ce qui pourrait sérieusement préjudicier les exportations israéliennes.

Les relations améliorées entre Israël et la RPC n'ont pas dissuadé Pékin d'exporter des armements à de potentiels ennemis d'Israël comme l'Irak et l'Iran. En réalité, la Chine a pleinement profité des hostilités prolongées entre les états du Golfe, une pratique qui a longtemps perduré sous différentes formes. En effet, et notamment à la lumière de la seconde guerre du Liban, il devint clair qu'une nouvelle réalité est née pour ce qui est de la Chine, d'Israël et du Moyen-Orient. La RPC est actuellement à l'avant-garde de la technologie militaire. De plus, Israël est préoccupé par la vente et le transfert d'armements chinois avancés vers des organisations non-étatiques, gravement dramatisés par un incident le 14 juillet 2006²⁴. Un missile tiré par le Hezbollah au début de la guerre du Liban a endommagé au large de ce pays le navire de guerre israélien *Hanit*, un bâtiment de classe *Saar 5*, tuant quatre marins des Forces de défense israéliennes. Il fut présumé que des troupes d'élite iraniennes avaient aidé à tirer un missile antinavire C-802 *Silkworm* de conception chinoise pouvant être lancé aussi bien depuis le sol que depuis la mer, vendu à l'Iran une décennie auparavant.

Les signes d'une certaine accalmie voire même d'une régression dans les relations sino-israéliennes s'ensuivirent dans la foulée de deux extraordinaires succès : la visite de l'Orchestre philharmonique israélien à Pékin en 1995 et l'exposition consacrée à la Chine traditionnelle et hébergée, pour une durée de quatre mois, par le Musée d'Israël à Jérusalem en 2001. Cette exposition était sans précédent compte tenu du nombre d'objets originaux apportés de Chine pour l'occasion. Sur le lieu de l'exposition, un festival d'art fut organisé comprenant scènes d'opéra, acrobaties, danse et autres activités traditionnelles.

À l'automne 2000, il a été prévu qu'une exposition sur la vie d'Albert Einstein soit présentée dans cinq villes chinoises²⁵. Elle fut finalement annulée lorsque

le ministère de la Culture chinois insista pour que trois éléments de la biographie du célèbre physicien soient occultés : le fait qu'Einstein était juif, qu'il avait soutenu la création de l'État hébreu et que le premier ministre israélien l'avait invité à devenir le deuxième président du pays, fonction que le professeur, âgé, déclina. Face à un regain des tensions israélo-arabes, la Chine a peut-être manqué de motivation pour détourner le barrage des critiques arabes qui auraient inévitablement suivi une exposition mettant en exergue les liens entre Einstein et l'État hébreu.

Néanmoins, Israël et la Chine restent attachés à la coopération dans le domaine des technologies avancées. Au même moment que la transaction *Phalcon* était annulée et que se déroulait l'impasse Einstein, la Chine signait un accord d'une valeur presque égale au contrat *Phalcon* pour des satellites HK1 et 2 de fabrication israélienne afin de retransmettre les Jeux olympiques de Pékin de 2008. Cela fut un bon exemple de la capacité de la Chine à faire la distinction entre ses échanges économiques et diplomatiques. Cet aspect du comportement et de la mentalité chinois explique les apparentes disparités de cette relation, comme les critiques croissantes dans les cercles officiels des politiques israéliennes à l'égard de l'autorité palestinienne à côté de la conclusion d'impressionnants contrats financiers avec des entreprises israéliennes en vue de la fourniture d'équipements de haute technologie.

Dans l'ensemble, entre 2002 et l'affaire *Harpy* en 2005, les relations bilatérales et les liens commerciaux entre les deux pays se sont poursuivis normalement. Une mission militaire israélienne se rendit en Chine, et une mission chinoise visita Israël ; le vice-premier ministre chinois effectua une visite en Israël, et les membres de la *Knesset* israélienne visitèrent la Chine ; un centre de recherche sur les zones arides sino-israélien continua ses études collaboratives ; et des projets de recherche conjoints furent poursuivis dans la province la plus à l'ouest de Chine.

En 2013, les liens dans l'éducation et universitaires entre les deux pays avaient sans nul doute fait leurs preuves. Des étudiants chinois étudient et conduisent leurs recherches dans des universités locales. À l'Université de Tel-Aviv, par exemple, l'Institut Confucius est actif non seulement dans la recherche académique mais également dans l'enseignement de la langue chinoise aux membres de la communauté, y compris aux étudiants. Un nombre croissant d'étudiants israéliens voyagent en Chine et étudient dans différentes provinces, s'exposant à la langue et à la culture chinoises comme à des disciplines spécifiques, dont la médecine chinoise. Les divers programmes d'échange entre les deux pays et entre leurs institutions académiques respectives témoignent en effet de résultats constructifs et productifs. Il ne fait aucun doute que tant au niveau officiel que populaire, la connaissance mutuelle des deux sociétés se renforce d'une manière impression-

nante. Une caractéristique manifeste à cet égard tient aux chiffres croissants de livres chinois, notamment des romans et des traductions de philosophie classique, qui ont été présentés aux lecteurs hébreux. De la même manière, des travaux israéliens relatifs au judaïsme, à l'histoire du peuple juif, à la littérature israélienne moderne, comme au Moyen-Orient ont été traduits en chinois et sont diffusés dans les cercles intellectuels. Les sites internet chinois consacrés à Israël et au conflit israélo-arabe sont devenus assez courants.

Prendre pied au Moyen-Orient

Le mois de septembre 2000 vit le déclenchement de la deuxième *intifada*. Comme la majeure partie du monde, le gouvernement chinois fut et est encore parfaitement conscient de la menace que constitue le terrorisme global. Ainsi, même s'il a commencé à accorder un soutien plus large à la cause palestinienne et à être plus critique à l'égard des actions israéliennes dans les territoires palestiniens, Pékin avait conscience de ses propres problèmes avec sa population *Ouïghour*, une minorité essentiellement musulmane de la province Xinjiang, et la menace terroriste qui y est associée²⁶. Début juillet 2009, d'importantes émeutes éclatèrent à Ürümqi, la capitale de cette province reculée du nord-ouest. Après la mort d'environ deux cents personnes et près de mille huit cent autres blessées, le gouvernement imposa un couvre-feu dans la majeure partie des zones urbaines et limita les services de téléphonie mobile et d'Internet. Même avant la crise de juillet, certains cercles palestiniens firent des déclarations selon lesquelles le Xinjiang était un territoire *occupé*. La Chine sait que défendre un droit strict à l'autodétermination pour les Palestiniens et les Arabes d'Israël pourrait bien se retourner contre elle et affecter la situation délicate dans le Xinjiang et au Tibet, une autre province problématique pour Pékin.

Dans l'ensemble, début 2006, suite à la victoire du Hamas aux élections législatives dans l'Autorité palestinienne et à l'intense inquiétude des États-Unis que suscitent le programme nucléaire iranien et une course aux armements au Moyen-Orient, la politique chinoise a fait preuve d'une relative modération sur ces questions. La Chine était préparée d'accommoder les nouveaux dirigeants de Gaza et le gouvernement de Téhéran, mais, dans le même temps, elle s'impliqua de plus en plus dans le conflit arabo-israélo-palestinien et dépêcha des troupes dans une mission de maintien de la paix au Liban, rejoignant les observateurs de l'ONU.

Une autre illustration de la politique chinoise au Moyen-Orient est la visite qu'y a effectuée l'ancien ministre des Affaires étrangères Yang Jiechi fin avril 2009. Au cours de ses discussions, il a appelé à des progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. « Nous appelons toutes les parties impliquées dans cette situation

à prendre des mesures positives et suscitant la confiance en vue de la stabilisation, et à préparer la voie pour la reprise des pourparlers israélo-palestiniens », a affirmé Yang lors d'une conférence de presse après avoir rencontré le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas. Il a également offert une perspective plus complexe de la scène plus étendue du conflit et a affirmé que la Chine aimerait que les négociations de paix entre Israël et le Liban et entre Israël et la Syrie soient lancées dès que possible²⁷.

Lors de son entrevue avec le premier ministre israélien Benyamin Netanyahu, Yang Jiechi a à nouveau présenté la politique de la Chine affirmant que son pays était prêt à offrir une assistance pour faire progresser les négociations de paix israélo-palestiniennes. En effet, comme l'observait le diplomate chinois, son pays espérait jouer un rôle constructif dans la résolution du problème au Moyen-Orient²⁸.

Le 26 avril 2009, alors qu'il se trouvait à Damas, témoignant de l'intérêt de la Chine à tenir un rôle actif dans la région, Yang soumit une proposition en cinq points pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. « En tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la Chine continuera à maintenir une communication et une coordination étroites avec les parties concernées afin de jouer un rôle constructif sur la voie d'une solution globale, juste et durable à la situation au Moyen-Orient », a-t-il déclaré après avoir présenté la proposition²⁹.

En dépit des déclarations et de la présence de son envoyé spécial, la contribution de la Chine au Moyen-Orient fut jusqu'à récemment à peine perceptible. Sa position par défaut est dans une grande mesure pro-arabe compte tenu de ses intérêts énergétiques et de positions politiques et idéologiques traditionnelles des pays du tiers monde. Il semble que la dépendance du pétrole du Moyen-Orient soit considérable³⁰. Il n'est donc pas étonnant que la Chine ait dans l'ensemble adopté une politique conciliante à l'égard du monde arabe et de Téhéran. Certains affirment même que le pouvoir géopolitique de ce pays reposerait de plus en plus sur l'accès aux importantes réserves de pétrole du Moyen-Orient. Un autre élément intéressant tient au fait que nombre d'états moyen-orientaux et africains vendant du pétrole ou des concessions pétrolières à la Chine sont des acheteurs d'armements chinois. Les ventes d'armes ont donné à la Chine une occasion de prendre pied dans la région et peut-être, d'un point de vue stratégique, de développer des liens sur le long terme afin d'assurer ses intérêts énergétiques croisés³¹.

Toutefois, au début de la deuxième décennie des années 2000, il était possible de noter une relative amélioration des relations sino-israéliennes en termes de défense et de sécurité. Entre le 12 et le 16 juin 2011, le ministre israélien de la Défense Barak s'est rendu en Chine, première visite du genre de plus d'une décen-

nie. Ce fut sans aucun doute une évolution importante dans les relations sino-israéliennes depuis 2000. Barak rencontra son homologue chinois, le chef d'état-major, et le vice-premier ministre, et fit une visite officielle sur quelques sites militaires. En dépit de l'absence de toute indication selon laquelle des accords concrets auraient été conclus en matière de ventes d'armements ou de transfert de technologies militaires, il convient de noter que trois semaines après la visite de Barak, il est apparu que les industries israéliennes participeraient à un appel d'offre international sur la création d'une usine devant fabriquer des avions à Chengdu, capitale de la province de Sichuan. À cet appel d'offre, initié par la Coopération des industries aéronautiques chinoises, participèrent des sociétés canadiennes et américaines ainsi qu'israéliennes.

Le 14 août 2011, Chen Bingde, le chef d'état-major chinois, arriva en Israël et y rencontra le président Shimon Peres, le premier ministre Netanyahu, le ministre de la Défense Barak, et Benyamin « Benny » Gantz, chef d'état-major des Forces de défense israéliennes³². Des questions stratégiques, la collaboration dans divers domaines technologiques entre les deux pays et l'appel d'offre international furent très vraisemblablement évoqués.

On peut affirmer que l'été 2011 constitua un tournant dans les relations sino-israéliennes. Cette tendance continua en 2012 et en 2013 en dépit des critiques acerbes de Pékin au sujet de l'opération militaire *Pilier de défense* menée par Israël en novembre 2012 à Gaza. En août 2012, le destroyer lance-missile *Qingdao*, la frégate lance-missile *Yantai* et le navire d'approvisionnement *Weishan Lake* de la 11^e flotte d'escorte navale chinoise arrivèrent dans le port d'Haïfa au nord d'Israël pour une visite amicale de quatre jours³³. C'était la première fois que des navires militaires chinois visitaient Israël. Les représentants d'Israël ont également visité la Chine, notamment en juillet 2013, lorsque Naftali Bennett, ministre de l'Industrie, du commerce et du travail rencontra des dirigeants chinois tel que le directeur adjoint de la Commission nationale pour le développement et la réforme. En tant qu'ancien entrepreneur lui-même, Bennett tenta de résoudre la question sensible des entreprises étrangères en Chine et d'aider les sociétés israéliennes à entrer sur le marché chinois³⁴. Avant cette visite, le premier ministre Netanyahu s'était rendu en Chine au mois de mai, il s'agissait de la première visite d'un premier ministre israélien depuis celle d'Ehud Olmert en 2007. Netanyahu rencontra le premier ministre Li Keqiang, et les deux leaders décidèrent de mettre en place un groupe de travail pour étudier la coopération bilatérale économique et sociale. Ils signèrent également des documents de coopération dans des domaines tels que l'agriculture, la technologie, la finance et l'éducation³⁵. Netanyahu réitéra l'idée selon laquelle la Chine fut un moteur essentiel pour la croissance économique continue d'Israël :

« Nous n'avons pas besoin de rivaliser... Si nous unissons, nous pouvons avoir une position compétitive dominante dans le monde³⁶ ».

Au cours de la visite du premier ministre israélien, Abbas, le président de l'Autorité palestinienne, fit son propre tour de Chine. Les Chinois montrèrent ainsi clairement qu'ils n'allaient plus laisser le processus de paix au Moyen-Orient entre les seules mains des États-Unis et de l'Europe. Les nouveaux leaders, Li et Xi, semblent avoir adopté un subtil changement dans leur politique étrangère, changement qui permettrait à la Chine d'émerger non plus seulement comme une puissance économique de premier plan mais également comme une autorité diplomatique marquante. Ainsi, la Chine devrait aborder des questions sensibles, notamment celles relatives au conflit israélo-palestinien, et maintenir de bonnes relations tant avec Israël qu'avec la Palestine. L'idée de Pékin, qui ne s'est jamais concrétisée, consistant à organiser une rencontre entre les deux dirigeants lors de leur présence commune sur le sol chinois, semble être un indicateur clair de ses futures démarches. Fait intéressant, la visite de Netanyahu a été semble-t-il précédée par des frappes israéliennes contre des sites militaires syriens. Afin de ne pas porter préjudice à la visite, la porte-parole chinoise Hua Chunying a formulé des critiques modérées à propos des frappes tout en évitant de désigner Israël. Xi et Li ont, quant à eux, souligné au cours de leurs entrevues avec Netanyahu la nécessité de créer les conditions souhaitables permettant la reprise des négociations entre les deux parties afin que la paix puisse progresser dans l'ensemble de la région³⁷.

Le changement de cap de Pékin en matière de politique étrangère pourrait avoir son propre effet sur les relations traditionnellement cordiales entre Washington et Jérusalem. Suite à la visite de Netanyahu, il fut avancé que celui-ci avait succombé à la pression exercée par Pékin et empêché un ancien responsable du renseignement israélien, Uzi Shaya, de témoigner dans un certain procès qui allait avoir lieu à New York. L'affaire impliquait la *Bank of China*, par laquelle aurait apparemment transité de l'argent liquide utilisé pour une attaque terroriste palestinienne au cours de laquelle un ressortissant américain avait été tué. Les parents de la victime ont décidé de poursuivre la banque, le gouvernement israélien leur ayant assuré que des dirigeants d'Israël témoigneraient lors du procès. Les autorités chinoises ont probablement menacé d'annuler la visite de Netanyahu à moins qu'il n'empêche ces témoignages cruciaux.

Selon certains analystes, à une époque où les relations entre Pékin et Washington semblaient tendues sur des questions de cyber sécurité et de vol de propriété intellectuelle, Netanyahu fit le choix de la Chine. Les sénateurs américains et la famille de la victime ont naturellement critiqué sa décision, mais à ce jour il ne fut pas demandé à Israël de payer un réel prix pour cet incident. Les dirigeants chinois ont présenté la visite de Netanyahu comme « déterminant la direction que

la relation [sino-israélienne] prendra au cours des prochaines années, élevant les liens à un niveau supérieur³⁸ ». Les questions devant être posées portent sur le fait de savoir si Jérusalem n'avait pas de nouveau suivi le mauvais chemin, celui qui avait été emprunté lors des fiascos des ventes d'armes une décennie auparavant. Le fait que les Chinois n'aient montré aucun intérêt pour la résolution pacifique de ce différend et qu'ils aient dicté leur ligne à Israël est-il un indicateur de la suite ? La nouvelle ligne, plus engagée, qu'a adopté la politique étrangère chinoise est-elle un symptôme d'un coût autoritaire, assertif et exigeant ?

Perspectives internationales et futures

Avant que n'éclate la crise financière mondiale, des historiens chinois ont étudié la montée et le déclin des grandes puissances telles que l'Espagne, la Grande-Bretagne impériale et même les États-Unis. Une version mise à jour de leur recherche fut présentée aux membres du Politburo du parti communiste chinois et diffusée à la télévision sous forme de série en douze épisodes. Après tout, la Chine est elle-même devenue un empire, mais sans colonies, et une puissance internationale majeure bien que l'opinion publique internationale n'a pas encore internalisé ce développement. La Chine a amassé des réserves de devises, et si Pékin venait, par exemple, à décider de transférer une grande partie de ses investissements dans des holdings ayant des capitaux en euros, et ce de manière prudente et réfléchie, les dommages pour l'économie américaine pourraient être considérables. La Chine est en effet devenue un facteur important susceptible d'influencer le sort de la première puissance mondiale, pour ne pas mentionner d'autres pays.

Après la fin de la Guerre froide, il est devenu évident que le système international bipolaire n'existait plus et que les États-Unis, l'unique superpuissance, maintenaient une position hégémonique inébranlable depuis près de deux décennies. Cette croyance commune ne semble pas avoir pris en considération la *montée tranquille* de la Chine (*heping jueqi*), perceptible notamment avant l'actuelle crise financière globale.

Ainsi, en ce qui concerne la grande stratégie d'Israël, la performance économique-financière de la Chine et la perspective d'une montée stratégique tangible, globale, diplomatique devrait conduire à des réflexions approfondies sur les futures priorités de son orientation globale. Par ailleurs, la tendance qu'a la Chine à rechercher la coopération scientifique et technologique, voire des accords de sécurité multilatéraux avec des pays comme Israël qui sont considérés comme étant des alliés des États-Unis, pourrait être une véritable source de discordes entre ces derniers et la

Chine. C'est seulement lorsque les répercussions se feront ressentir au Moyen-Orient que ces questions deviendront urgentes pour Israël.

Si l'appétit de la Chine pour les ressources naturelles venait à connaître une nouvelle croissance, cela pourrait à nouveau susciter une profonde inquiétude à Washington et conduire à un tournant dangereux voire historique avec des conséquences pour Israël et le Moyen-Orient. En effet, historiquement, les affrontements entre deux puissances en quête d'espace vital, ou engagées dans une bataille pour la survie, peuvent avoir des issues malheureuses. Tout comme dans la période critique de la guerre de Corée, Israël pourrait se retrouver dans une situation avec des implications formatives et de grande envergure.

Israël revient de loin depuis la fin des années 1970 lorsque son ministre des Affaires étrangères, confronté aux restrictions budgétaires, décida de fermer les missions israéliennes à Hong Kong et en Corée du sud. À cette époque, l'orientation euro centrée de ce pays était tellement forte que l'affectation d'un diplomate supplémentaire à Paris ou à New York était considérée comme nettement plus pressante que le fait de maintenir des délégations dans les pays émergents d'Asie de l'est.

Un consulat général fut ouvert à Guangzhou en mars 2009 afin de renforcer la coopération entre Israël et quatre provinces importantes du sud-est de la Chine, Guangdong, Guangxi, Fujian et Hainan, totalisant près de 220 millions d'habitants sur une superficie trente fois la superficie d'Israël. Une nouvelle mission consulaire est prévue à Chengdu. Des mesures telles que le renforcement de la coopération dans l'agriculture et la technologie à des fins pacifiques et la promotion du tourisme chinois en Israël devraient doubler si ce n'est tripler le volume des échanges commerciaux sino-israéliens. Ces mesures semblent nécessaires au regard des limitations des exportations israéliennes stratégiques vers la Chine actuellement imposées par les États-Unis. Ces dernières, ainsi que de possibles sanctions imposées aux entreprises israéliennes par Pékin, dans des conditions spécifiques, pourraient constituer un coup dur également pour les exportations israéliennes dans le reste du monde. En conséquence, les perspectives d'un échange commercial sino-israélien renforcé sont loin d'être assurées, et les espoirs nourris par Jérusalem à l'égard des relations commerciales bilatérales pourraient ne pas se matérialiser.

Un changement de cap drastique de la part de Jérusalem vis-à-vis de la Chine pourrait être perçu comme un mouvement peu judicieux et prématuré mettant en danger ce dont dispose Israël, à savoir la sympathie et le soutien de Washington. Pour ce qui est de la déception à l'égard des échanges commerciaux avec la Chine, il peut de nouveau être souligné que, compte tenu des contraintes rigides imposées par l'administration américaine à la suite des affaires *Phalcon* et *Harpy*, Jérusalem

se trouve dans une position impossible et doit continuer à accepter sans condition les demandes/requêtes américaines. Néanmoins, la question reste de savoir si des mesures plus imaginatives et créatives devraient être tentées.

Du point de vue chinois, de meilleures relations avec Israël et le peuple hébreu risquent de mettre en lumière les difficultés que connaît le pays avec sa minorité musulmane, une question rappelant les relations qu'Israël eut par le passé avec l'Inde. Il est probable que de fortes relations sino-israéliennes mettraient également en danger les relations de la Chine avec le monde musulman au sens large et ralentiraient sa dépendance croissante aux producteurs de pétrole du Moyen-Orient. D'autre part, des liens plus étroits entre la Chine et Israël pourraient s'avérer bénéfiques pour les relations sino-américaines.

Compte tenu des faits et de la thèse présentés dans cet article, et en dépit des différentes contraintes, il semble que des mesures importantes doivent être prises afin d'améliorer encore les relations sino-israéliennes et de permettre à Jérusalem de bénéficier de relations toujours plus étroites avec Pékin. Israël devrait essayer de mettre progressivement en place une politique nouvelle et prudente à l'égard de la Chine. Ses décideurs doivent intérioriser la situation globale émergente, notamment à la lumière du possible scénario selon lequel non pas une mais deux, ou trois, puissances hégémoniques seront présentes sur la scène internationale. En effet, dans le monde bipolaire, ou tripolaire, émergeant, la Chine sera un acteur majeur.

Comme déjà mentionné, il semble qu'Israël devrait périodiquement réévaluer sa politique globale à l'égard de la Chine. S'il peut sans doute s'attendre à une croissance de ses exportations de produits et technologies civils vers la RPC, le renouvellement des exportations de matériel militaire est improbable, du moins dans un avenir prévisible. Même l'exportation de produits à double usage apparaît difficile. Jérusalem devrait également conduire une analyse approfondie et voir si tous les efforts requis ont été réalisés afin de renforcer les échanges commerciaux avec la Chine. L'élimination des contraintes administratives relatives au commerce avec la Chine est particulièrement urgente. Par ailleurs, des mesures concrètes doivent être prises afin de consolider les sentiments pro-israéliens encore caractéristiques principalement aux intellectuels chinois et à de larges cercles de l'opinion publique chinoise. Les Israéliens devraient approcher de jeunes Chinois prometteurs, dans différents domaines, susceptibles de devenir le futur réservoir de dirigeants chinois au niveau national comme régional et chercher à instaurer une collaboration plus étroite et une amélioration dans des domaines *neutres*, dont l'agriculture et les sciences. Le renforcement des contacts informels, académiques et dans le domaine de la recherche avec des sphères concernées en Chine est également de première importance.

Une transformation calme mais importante a lieu à présent sur la scène internationale, et les décideurs à Jérusalem doivent la prendre en compte. Ils doivent entreprendre des mesures encore plus audacieuses pour s'approcher de Pékin même si cela peut parfois sembler irréalisable.

Notes

1. Voir, par exemple, RIVLIN, Paul, « The Economic Melt-Down (1): America », *Tel Aviv Notes*, 28 octobre 2008.

2. Voir, par exemple, BURNHAM, Terry, « Economist Warns We're Unable to See the Coming Economic Collapse », *PBS Newshour*, 11 juillet 2013, www.pbs.org/newshour/rundown/2013/07/ben-bernanke-as-easter-bunny-why-the-fed-cant-prevent-the-coming-crash.html ; DURDEN, Tyler, « 40 States That Show the U.S. Economy's Real Collapse over the Past Decade » *Zero Hedge*, 18 juillet 2013, www.zerohedge.com/node/476588 ; et SNYDER, Michael, « The Biggest Ponzi Scheme in the History of the World », *The Economic Collapse* (blogue), 23 juin 2013, <http://theeconomiccollapseblog.com/archives/the-biggest-ponzi-scheme-in-the-history-of-the-world>.

3. Sont disponibles en ligne de nombreux articles et sources à ce sujet. Voir, par exemple, « China Must Protect Iran Even with WWII », *Press TV*, 22 janvier 2012 ; DORRAJ, Manochehr et COURRIER, Carrie L., « Lubricated with Oil: Iran-China Relations in a Changing World », *Middle East Policy* 15, no. 2, été 2008, pp. 66–80 ; MATHEWS, Gordon et YANG, Yang, « How Africans Pursue Low-End Globalization in Hong Kong and Mainland China », *Journal of Current Chinese Affairs* 41, no. 2, 2012, pp. 95–120 ; « Africa and China: More than Minerals », *Economist*, 23 mars 2013, www.economist.com/news/middle-east-and-africa/21574012-chinese-trade-africa-keeps-growing-fears-neocolonialism-are-overdone-more ; KOLESKI, Katherine, *Backgrounder: China in Latin America*, Washington, DC : US-China Economic and Security Review Commission, 27 mai 2011, http://origin.www.uscc.gov/sites/default/files/Research/Backgrounder_China_in_Latin_America.pdf ; et « China's Economic Rise Provides Mixed Benefits for Latin America », *News America Media*, 2011, <http://newamericamedia.org/2011/01/latin-america-divided-over-ties-with-china-growing-suspicious-over-chinese-presence-in-latin-america.php>.

4. « Russia Will Not Allow Libya-Style Military Intervention in Syria », *Middle East Online*, 1 novembre 2011, www.middle-east-online.com/english/?id=48833.

5. KLEIN, Aaron, « Syria 'Used Chinese Intel to Bomb' U.S. Arms Shipment », *WND*, 7 janvier 2013, www.wnd.com/2013/07/syria-used-chinese-intel-to-bomb-u-s-arms-shipment/#Hzt8yqql4VJBYIwY.99.

6. « China », *International Monetary Fund*, consulté en avril 2013, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/01/weodata/weorept.aspx?sy=2012&ey=2018&scsm=1&ssd=1&sort=country&ds=.&br=1&cc=924&cs=NGDPD%2CNGDPDPC%2CPPPDP%2CPPPDP%2CNGDP&grp=0&a=&pr.x=41&pr.y=17.

7. « Report for Selected Countries and Subjects », *Fonds monétaire international*, consulté en avril 2013, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/01/weodata/weorept.aspx?sy=1980&ey=2018&sort=country&ds=.&br=1&pr1.x=40&pr1.y=0&cc=924&cs=NGDP_RPCH%2CPPPDP&grp=0&a=

8. Banque mondiale, consulté en août 2013, www.worldbank.org ; « Reserves of Foreign Exchange and Gold » ; *CIA World Factbook*, consulté en août 2013, www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2188rank.html ; et Fond monétaire international, consulté en août

2013, www.imf.org. « Selon les prévisions de Goldman Sachs, l'économie chinoise dépassera celle des États-Unis en 2027, et sera en 2050 près deux fois plus importante. Cela, ainsi que la montée de l'Inde, en particulier, baissera le rideau sur l'ère de l'Occident... À la place de l'universalisme occidental nous vivrons dans un monde de moins en moins familier dans lequel les cultures non-occidentales, et par dessus tout la Chine, seront les influences dominantes ». JACQUES, Martin, « Welcome to China's Millennium », *Guardian*, 23 juin 2009, www.guardian.co.uk/commentisfree/2009/jun/23/China-martin-jacques-economics.

9. CHANG, Gordon G., *The Coming Collapse of China*, New York : Random House, 2001.

10. *Id.*, p. xviii.

11. MADHUKAR, Shukla, « A World Deceived by 'Numbers/Facts,' », *Alternative Perspective* (blogue), 11 août 2005, <http://alternativeperspective.blogspot.com/2005/08/world-deceived-by-numbers-facts.html>.

12. « China: Population below Poverty Line », *Index Mundi*, consulté en août 2013, www.indexmundi.com/g/g.aspx?c=ch&v=69.

13. Voir ROUBINI, Nouriel, « China's Bad Growth Bet », *Project Syndicate*, 14 avril 2011, www.project-syndicate.org/commentary/roubini37/English. Pour plus de prévisions pessimistes concernant la Chine, voir, par exemple, SHILLING, A. Gary, « Why China's Heading for a Hard Landing, Part 3 », *Bloomberg*, 28 juin 2011, www.bloomberg.com/news/2011-06-28/shilling-why-china-is-heading-for-a-hard-landing-pt-3.html.

14. « China Still Has 200 Million Poor below Poverty Line », *Economic Times*, 31 décembre 2012, http://articles.economictimes.indiatimes.com/2012-12-31/news/36079605_1_wealth-gap-li-keqiang-poverty-line.

15. « China Road Map », *Groupe indépendant d'évaluation (IEG) de la Banque mondiale*, consulté en août 2013, <https://ieg.worldbankgroup.org/ieg-search?keys=CHINA%20ROAD%20MAP%202030>.

16. Cette partie est basée sur de nombreuses sources primaires et secondaires, dont les ministères des Affaires étrangères israélien et chinois ainsi que SHAI, Aron, « China and Israel—Strange Bedfellows, 1948–2006 », in *China and Antiterrorism*, ed. SHEN, Simon, New York : Nova Science Publishers, 2007, pp. 147–62 ; et SHAI, Aron, *Israel and China* (à paraître).

17. En 1987, le gouvernement israélien décida d'encourager des relations commerciales avec la Chine, et Amos Yudan fut élu pour conduire cette opération en créant COPECO, une société commerciale à Hong Kong. Cette dernière a grandement contribué à l'établissement ultérieur de relations commerciales entre les deux pays.

18. Le T59 est une version chinoise de l'omniprésent char soviétique T-54A. Il constitua la pièce maîtresse de l'armée chinoise jusqu'au début des années 2000.

19. Elle fut dirigée par le prof. Joseph Shalhevet (nommé en 1990). En 1992, lorsque les relations diplomatiques avec la RPC furent établies, il devint attaché culturel d'Israël. Le consulat général d'Israël à Hong Kong, dirigé par Reuven Merhav, a grandement contribué à préparer le terrain pour l'établissement des relations diplomatiques sino-israéliennes.

20. Selon Naftali Bennett, le ministre de l'Industrie, du commerce et du travail, au cours de sa visite en Chine. Voir le site internet du ministère israélien de l'Industrie, du commerce et du travail, consulté en août 2013, www.moital.gov.il/NR/exeres/D46E2959-B545-4D7E-9DFD-239906B520C9.htm.

21. Voir, par exemple, IsraelTrade.org, www.israeltrade.org.cn ; Tamas.gov, www.tamas.gov.il; et les notes de service envoyées à l'auteur par le représentant au commerce en Chine, ambassade d'Israël, Pékin, 8 août 2008 et mars 2009.

22. En effet, les échanges commerciaux entre la Chine et Israël entre janvier et avril 2009 ont baissé de dix-huit pour cent comparé à la même période en 2008. Institut israélien d'Exportation et de Coopération internationale, consulté le 7 juillet 2011, www.export.gov.il/eng/HomePage/.

23. En ligne sont disponibles de nombreuses références sur cette question. Pour un résumé et une certaine interprétation, voir SHAI, « *China and Israel* ».

24. Ministère des Affaires étrangères israélien, 15 juillet 2006, www.mfa.gov.il/MFA/Terrorism.

25. Voir, par exemple, SHAI, « *China and Israel* ».

26. Pour plus de détails sur le Xinjiang dans ce contexte, voir, par exemple, MACKERRAS, Colin, « Xinjiang and the War against Terrorism », in SHEN, *China and Antiterrorism*, pp. 91–112 ; et SHICHOR, Yitzhak, *Ethno-Diplomacy: The Uyghur Hitch in Sino-Turkish Relations*, Policy Studies 53, Honolulu : East-West Center, 2009, <http://scholarspace.manoa.hawaii.edu/bitstream/handle/10125/10349/ps053.pdf?sequence=1>.

27. « Chinese FM Urges Resumption of Israeli-Palestinian Peace Talks », *China View*, 23 avril 2009, http://news.xinhuanet.com/english/2009-04/23/content_11238582.htm.

28. Voir, par exemple, *China Daily*, www.mp3-mp4-ipod.cn/China/2009-04/24/content_7711957.htm ; et « *Israeli President Meets with Foreign Minister Yang Jiechi* », Représentation permanente de la République populaire de Chine à l'Office des Nations unies à Genève et auprès des organisations internationales en Suisse, 23 avril 2009, www.China-un.ch/eng/xwtd/t558942.htm.

29. Voir « *Foreign Minister Yang Jiechi Makes Five-point Proposal to Promote Mideast Peace Process* », consulté le 28 octobre 2013, www.mfa.gov.cn/eng/wjb/wjbz/2467/t559690.htm.

30. Pour plus de détails à ce sujet, voir, par exemple, *China Daily*, consulté le 28 octobre 2013, www.chinadaily.com.cn.

31. PENTLAND, William, « Did the U.S. Invade Iraq to Contain China? », *Forbes*, 7 janvier 2011, www.forbes.com/sites/williampentland/2011/01/07/did-the-u-s-invade-iraq-to-contain-china/.

32. Voir, par exemple, KATZ, Yaakov, « Chinese Army Chief Due in Israel Next Week », *Jerusalem Post*, 8 août 2011, www.jpost.com/Defense/Article.aspx?id=232878.

33. DIANHONG, Chen et JINGUO, Mi, « 11th Chinese Naval Escort Taskforce Returns Home after Visiting Israel », *People's Daily Online*, 21 août 2012, <http://english.peopledaily.com.cn/90786/7918352.html>.

34. Ministère de l'économie (en hébreu), 8 juillet 2013, www.moital.gov.il/NR/exeres/D46E2959-B545-4D7E-9DFD-239906B520C9.htm.

35. XIAOKUN, Li, GUANGJIN, Cheng, et WEIHUA, Chen, « China, Israel Boost Cooperation », *China Daily*, 9 mai 2013, www.chinadaily.com.cn/china/2013-05/09/content_16486378.htm.

36. KEINON, Herb, « The Symbiosis of China and Israel », *Jerusalem Post*, 11 mai 2013, www.jpost.com/Features/Front-Lines/A-match-made-in-heaven-312722.

37. De nombreux rapports sur les visites. Voir, par exemple, WONG, Edward et BUCKLEY, Chris, « China Dips a Toe into Middle East Peace », *New York Times*, 8 mai 2013, www.nytimes.com/2013/05/09/world/asia/china-dips-a-toe-into-mideast-diplomacy.html?mc=tnt&tntemail1=y&_r=2&_ ; KEINON, « *Symbiosis of China and Israel* » ; et PEVZNER, Alex, « China Offers Subtle Signals of Encouragement for Netanyahu », *Times of Israel*, 10 mai 2013, www.timesofisrael.com/china-offers-subtle-signals-of-encouragement-for-netanyahu/.

38. CHESTER, Sam, « Netanyahu Favors Chinese Interests in Terror Case, Causing Dismay All Around », *Tablet*, 20 août 2013, www.tabletmag.com/jewish-news-and-politics/141261/netanyahu-chooses-Chine?all=1.